



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

3

Compte d'Etat

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2010

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.10f

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Vue d'ensemble des chiffres
Commentaire concernant le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires concernant les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. Le chapitre «Compte annuel», qui comprend le compte de financement, le compte de résultats, le bilan, le compte des investissements, l'inventaire des capitaux propres et l'annexe, joue un rôle central. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres. Le *tome 2* présente toutes les données en rapport avec les crédits, en mettant l'accent sur l'utilisation des crédits par rapport aux chiffres inscrits au budget. Les crédits budgétaires et les postes de revenus présentés dans le tome 2 (chapitre «Postes comptables») prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des presta-

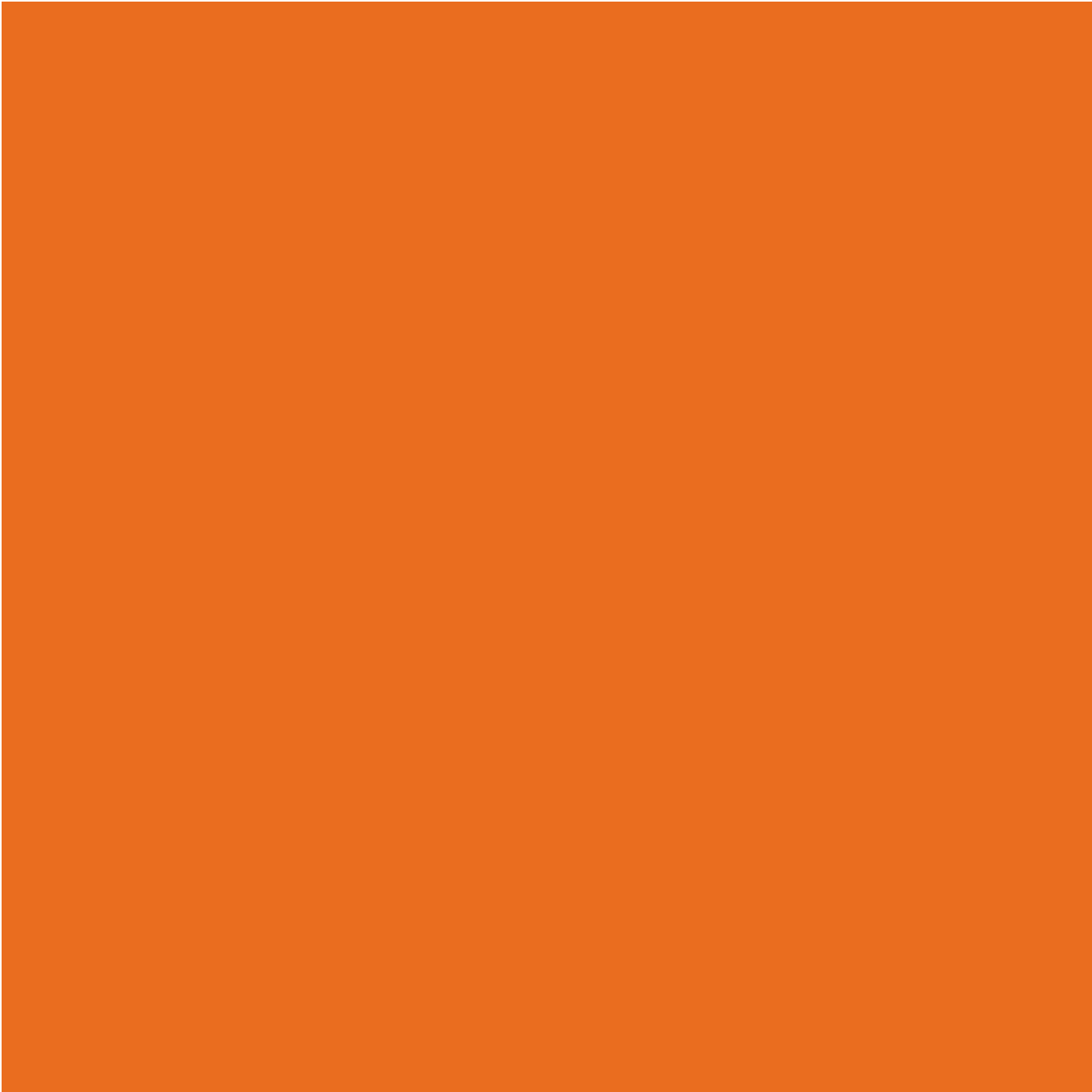
tions entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B. Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les recettes et les postes de dépenses ainsi que les domaines transversaux et la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3). En 2010, il s'est agi du fonds pour les grands projets ferroviaires, du fonds d'infrastructure, du domaine des EPF et de la Régie fédérale des alcools.

Explications complémentaires et statistiques

Page

Explications complémentaires	5
1 Explications complémentaires	7
11 Impôt fédéral direct	8
12 Impôt anticipé	9
13 Droits de timbre	12
14 Taxe sur la valeur ajoutée	13
15 Impôt sur les huiles minérales	14
16 Redevance sur le trafic des poids lourds	15
17 Qualité des estimations de recettes	16
2 Evolution des dépenses par groupe de tâches	19
21 Prévoyance sociale	20
22 Finances et impôts	21
23 Trafic	23
24 Défense nationale	25
25 Formation et recherche	26
26 Agriculture et alimentation	27
27 Relations avec l'étranger – coopération internationale	28
28 Autres groupes de tâches	29
3 Fonctions transversales	31
31 Personnel	31
32 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	33
33 Trésorerie fédérale	36
34 Charges de conseil	39
35 Relations publiques	40
4 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	43
5 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	47
6 Imputation des prestations entre unités administratives	51
7 Examen des tâches: avancement de la mise en oeuvre	53
 Tableaux statistiques	 59
A Aperçu	65
B Compte de financement	69
C Compte de résultats	91
D Bilan	99
E Trésorerie fédérale	111
F Personnel	115



Evolution des recettes

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs.	%
Recettes ordinaires	60 949	58 208	62 833	1 884	3,1
Recettes fiscales	55 890	53 822	58 157	2 267	4,1
Impôt fédéral direct	17 877	16 485	17 886	9	0,0
Impôt anticipé	4 380	3 010	4 723	343	7,8
Droits de timbre	2 806	2 650	2 855	49	1,8
Taxe sur la valeur ajoutée	19 830	20 260	20 672	842	4,2
Autres impôts à la consommation	7 279	7 390	7 602	323	4,4
Impôt sur les huiles minérales	5 183	5 055	5 134	-49	-0,9
Impôt sur le tabac	1 987	2 229	2 356	370	18,6
Impôt sur la bière	110	106	112	2	2,0
Redevances sur la circulation	2 114	1 945	2 210	96	4,6
Impôt sur les véhicules automobiles	312	325	373	61	19,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	351	320	347	-3	-0,9
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 452	1 300	1 490	38	2,6
Droits de douane	1 033	920	1 079	46	4,5
Impôt sur les maisons de jeu	415	370	381	-34	-8,1
Taxes d'incitation	151	792	748	596	394,5
Autres recettes fiscales	4	-	0	-4	-92,2
Patentes et concessions	1 354	1 323	1 391	37	2,8
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	246	233	243	-3	-1,1
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	53	62	74	21	39,5
Recettes de la vente aux enchères de contingents	187	168	209	22	11,6
Autres patentes et concessions	35	27	32	-3	-7,4
Recettes financières	1 608	1 212	1 233	-375	-23,3
Recettes d'intérêts	535	429	360	-175	-32,7
Recettes de participations	771	775	790	20	2,5
Autres recettes financières	303	8	83	-219	-72,5
Autres recettes courantes	1 802	1 668	1 720	-83	-4,6
Compensations	1 396	1 257	1 272	-124	-8,9
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	148	140	155	8	5,3
Emoluments	227	207	217	-11	-4,7
Remboursements	198	98	108	-90	-45,4
Fiscalité de l'épargne UE	166	186	120	-46	-27,6
Autres compensations	657	626	672	15	2,2
Recettes diverses	406	412	447	41	10,1
Recettes d'investissement	295	183	333	38	12,7

La composition des recettes ordinaires enregistrées par la Confédération en 2010 est présentée dans le graphique se trouvant sur la page suivante. Les écarts les plus importants par rapport à l'année précédente concernent les autres recettes fiscales (part: + 0,9 point de pourcentage) et les recettes non fiscales (part: - 0,9 point de pourcentage):

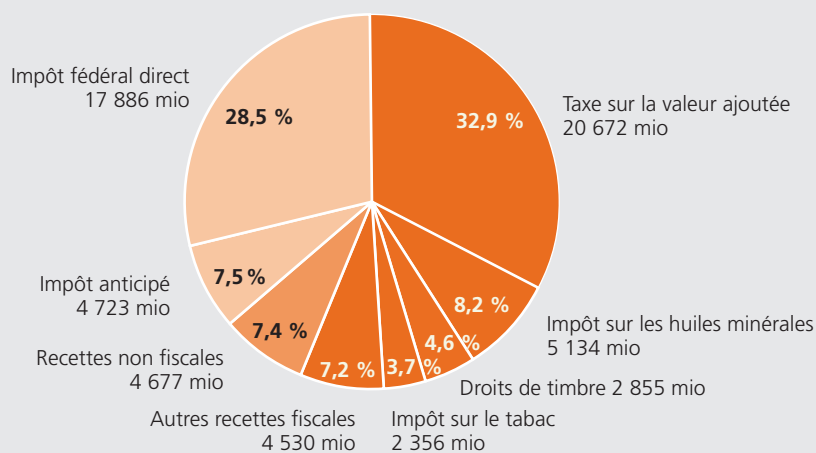
- Les *autres recettes fiscales* comprennent notamment l'impôt sur le tabac, les redevances sur le trafic et les droits de douane. Leur croissance supérieure à la moyenne est liée aux taxes d'incitation (comptabilisation ordinaire de la taxe CO₂ depuis 2010) et à l'impôt sur le tabac (effet unique découlant de la création de dépôts francs l'année précédente).
- Du côté des *recettes non fiscales*, les recettes financières, en particulier, ont diminué du fait que le coupon lié à l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS a été vendu en 2009 et du fait que les recettes d'intérêts ont baissé.

La *part des impôts directs* fléchit légèrement, passant à 36,0 % (2009: 36,5 %) des recettes ordinaires. Cette évolution est due au fait que l'impôt fédéral direct a pratiquement stagné au niveau de l'année précédente; sa part dans les recettes totales a donc diminué en conséquence (- 0,8 point de pourcentage). La progression de la part de l'impôt anticipé (+ 0,4 point de pourcentage) n'a pas été en mesure d'inverser la tendance. En revanche, la *part des impôts indirects* (c'est-à-dire toutes les autres ressources fiscales) a augmenté, passant de 55,2 % à 56,5 %, en raison de la croissance, supérieure à la moyenne, de la TVA (part: + 0,4 %) ainsi que des autres recettes fiscales.

Un commentaire détaillé de l'évolution de différentes composantes des recettes fédérales ordinaires et une analyse de la qualité de l'estimation des recettes sont présentés ci-dessous.

Structure des recettes 2010

Recettes ordinaires
C 2010: 62 833 mio



11 Impôt fédéral direct

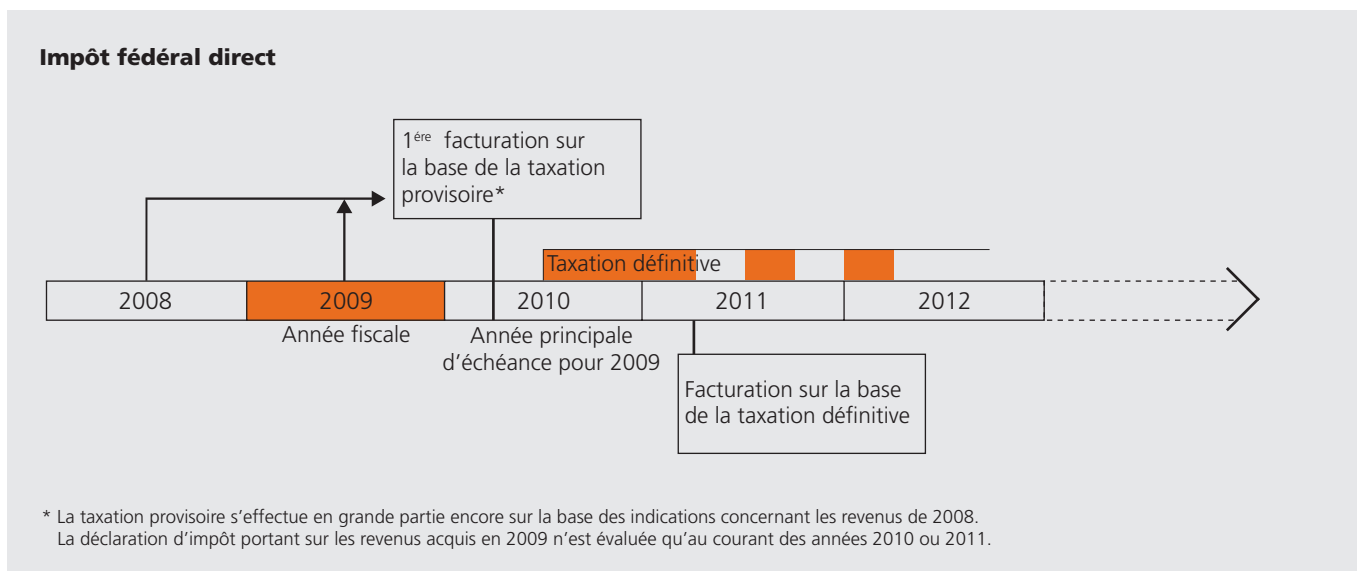
mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Impôt fédéral direct	17 877	16 485	17 886	9	0,0
Part en % des recettes ordinaires	29,3	28,3	28,5		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	8 157	7 491	8 088	-69	-0,9
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 877	9 114	9 980	103	1,0
Imputation forfaitaire d'impôt	-157	-120	-182	-25	15,8

L'impôt fédéral direct est prélevé sur les revenus des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. L'encaissement de l'impôt d'une période fiscale donnée peut s'étendre sur plusieurs années, en raison de la *procédure de perception et de taxation*. Un à deux ans au moins s'écoulent entre l'établissement de la première facture provisoire fondée sur la dernière déclaration d'impôt et la taxation définitive ou la perception ultérieure de l'impôt fédéral direct par les cantons (voir le schéma). 2010 était l'année d'échéance principale pour la période fiscale 2009. Environ 75 % des recettes de la période fiscale précédente sont enregistrées durant l'année d'échéance principale. Le solde provient de périodes fiscales antérieures et, dans une faible mesure, d'autres échéances (p. ex. impôts à la source, perception anticipée par acompte). Des hypothèses de répartition établies sur la base de ces valeurs empiriques jouent, conjointement avec les revenus prévus, un rôle important dans l'estimation des recettes de l'impôt fédéral direct.

Au cours des deux dernières années, *l'importance des impôts acquittés très tôt* s'est fortement accrue. L'une des principales causes de cette évolution réside dans la possibilité, de plus en plus utilisée par les cantons, de percevoir l'impôt fédéral direct par acomptes préalables. Les assujettis ont ainsi la possibilité (mais non l'obligation) de régler leur facture de l'IFD au cours de l'année fiscale concernée. Ce système de perception de l'IFD par acomptes préalables est appliqué, jusqu'à présent, par les cantons de Vaud et de Genève ainsi que, désormais, de Fribourg. En 2010, les montants perçus avant le terme normal se sont élevés à quelque 1,6 milliard, ce qui représente environ 9 % des recettes totales de l'IFD. Cette part progresse ainsi de près de 30 % par rapport à l'année précédente. La principale raison de cette forte progression réside dans le paiement par acomptes préalables. Cette possibilité de s'acquitter de l'IFD par acomptes est ainsi de plus en plus prisée par les assujettis. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années, car d'autres cantons sont sur le point d'adopter ce système.

Cette évolution n'était pas prévisible dans le cadre du budget, du moins dans une telle proportion. Le montant des recettes de l'IFD perçues avant l'échéance avait ainsi été estimé au budget à quelque 0,3 milliard sur la base des expériences faites antérieurement. En vertu des résultats du compte, ce montant a été dépassé de 1,3 milliard. En comparaison avec les recettes de 2009,

l'évolution suivie en 2010 est donc imputable, pour environ 300 millions, à l'anticipation des versements. Abstraction faite des acomptes préalables, l'IFD aurait enregistré un recul, reflétant ainsi la récession de 2009, qui se manifeste sur le produit de l'IFD avec un décalage.



12 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Impôt anticipé	4 380	3 010	4 723	343	7,8
Part en % des recettes ordinaires	7,2	5,2	7,5		
Impôt anticipé (Suisse)	4 373	3 000	4 714	341	7,8
Retenue d'impôt, Etats-Unis	7	10	10	3	35,0

Le rendement de l'*impôt anticipé (Suisse)* résulte du solde entre les montants retenus (retrées: 26,1 mrd) et les remboursements (21,3 mrd). Il a ainsi atteint à nouveau un niveau élevé (4,7 mrd). Par rapport à l'année précédente, il a progressé de près de 350 millions (+ 7,8 %), mais il est toutefois inférieur de 1,7 milliard en comparaison du montant record (6,4 mrd) enregistré en 2008. Le résultat a largement dépassé le montant inscrit au budget, établi sur la base d'une moyenne pluriannuelle de trois milliards. Contrairement à ce que l'on attendait, la récession économique qui avait marqué l'année 2009 et les difficultés du secteur bancaire ne se sont pas traduites, avec le retard habituel, par une diminution du total des dividendes versés l'année suivante. Au contraire, une forte progression des rentrées provenant des dividendes distribués conjuguée à un taux de remboursements relativement stable explique l'augmentation enregistrée au compte 2010. Une part de dix pour cent du produit de l'impôt est versée aux cantons.

Rentrées 2010

En 2010, les *retrées* ont retrouvé une tendance à la hausse, après avoir diminué durant deux années consécutives. En termes absolus, l'augmentation enregistrée (2,3 mrd, soit + 9,9 %) masque des divergences d'évolutions. D'une part, les rentrées issues des *distributions de dividendes* ont fortement progressé, alors même qu'elles concernaient en partie les résultats obtenus par les sociétés durant l'année de récession 2009. Les encaissements provenant des *programmes de rachat* (4,0 mrd) ont également enregistré une nette hausse. Au total, ces rentrées ont atteint 19,5 milliards, contre 16,0 milliards l'année précédente, soit une hausse de 22,3 %. De plus, les rentrées dues aux *autres investissements*, qui avaient sensiblement baissé en 2009, ont augmenté quelque peu; elles se sont établies à 2,2 milliards, après 2,0 milliards en 2009. Cette évolution est imputable principalement à une amélioration de l'attrait des fonds de placement.

En revanche, les rentrées découlant des *obligations* (3,0 mrd) ont reculé (- 382 mio, soit - 11,3 %). En outre et surtout, les montants provenant des *avoirs de clients auprès des banques* ont subi une très forte baisse, passant de 2,3 milliards à 1,3 milliard (- 42,8 %). Ces diminutions s'expliquent par la faiblesse des taux d'intérêt prévalant depuis un certain temps déjà, ainsi que par les premiers effets de l'augmentation de la franchise à 200 francs, entrée en vigueur au début de 2010.

Remboursements 2010

S'agissant des *remboursements*, les demandes à cet effet peuvent être présentées avec un décalage plus ou moins long, en partie au plus tôt à l'expiration de l'année civile au cours de laquelle la prestation est imposable. Les statistiques disponibles permettent de différencier les remboursements uniquement en fonction des ayants droit.

En 2010, les *remboursements* se sont chiffrés à 21,3 milliards (voir tableau ci-avant), marquant ainsi une hausse (10,4 %) proche de celle enregistrée par les rentrées. En termes absolus, l'augmentation (2,0 mrd) est due, pour environ la moitié, aux remboursements à des *personnes physiques domiciliées en Suisse* (+ 1 009 mio, soit + 21,5 %) et, pour l'autre moitié, aux *personnes morales établies en Suisse* (+ 962 mio, soit + 8,5 %). Les remboursements à des *requérants résidant à l'étranger* sont, en revanche, demeurés pratiquement stables (+ 42 mio).

Conformément aux règles comptables appliquées concernant la *délimitation dans le temps*, le total des remboursements tient compte des opérations de régularisation de fin d'année pour un montant de 2,4 milliards, lesquelles correspondent aux demandes de récupération de l'impôt annoncées jusqu'au 10.1.2011 ou attendues avec certitude et concernant des montants retenus en 2010. Pour ce qui est des rentrées, elles ont fait l'objet d'opérations de régularisation pour un total de 624 millions.

Méthode de budgétisation

Les *recettes* de l'impôt anticipé subissent, d'une année à l'autre, de fortes fluctuations en raison d'éléments ponctuels, lesquels

sont par nature imprévisibles, mais également en raison des spécificités de cet impôt. D'abord, il s'agit d'un impôt dont les recettes sont *obtenue par une soustraction*, à savoir les rentrées fort volatiles moins les remboursements effectués sur demande. Ensuite et surtout, l'évolution annuelle de cet impôt est marqué par le *décalage temporel* plus ou moins long existant entre la comptabilisation des rentrées et la date de dépôt des demandes de remboursement s'y rapportant. Dès lors, les *variations non concomitantes* dans l'évolution des rentrées et des remboursements peuvent être à l'origine de fluctuations substantielles.

Etant donné l'impossibilité de tenir compte, dans l'estimation budgétaire, des nombreux facteurs à l'origine de la volatilité de l'impôt, la budgétisation s'est fondée ces dernières années sur le montant enregistré en *moyenne pluriannuelle* par le passé, à savoir trois milliards. Ce montant a toutefois été dépassé depuis quelques années, et cela également en 2010. Cela tend à indiquer que les recettes de cet impôt sont, depuis quelques années, structurellement plus élevées qu'observé entre les années 1994 et 2003. Cette période de dix ans avait servi de référence pour l'estimation en moyenne pluriannuelle retenue à partir du budget 2005. Cette estimation a été réexaminée année après année.

Pour le budget 2010, en dépit du niveau élevé enregistré entre 2005 et 2008 (dernier résultat annuel connu), le montant n'avait pas été corrigé à la hausse étant donné la poursuite de la récession économique attendue pour 2010. Les recettes effectives de 2010 montrent maintenant que, malgré l'affaiblissement de l'activité économique en 2008-2009, l'*élévation du niveau* du produit de l'impôt constatée durant les années de haute conjoncture 2005-2007 s'avère durable. En outre, il apparaît de plus en plus vraisemblable que les résultats de ces dernières années présentent une *tendance de fond à la hausse*.

Actuellement, les raisons à l'origine de la dynamique du rendement de l'impôt anticipé demeurent peu claires. Afin de pouvoir procéder à une analyse détaillée du rendement de cet impôt, il nous faudrait disposer d'une statistique qui permettrait d'attribuer tel remboursement à telle rentrée. Les spécificités de l'impôt anticipé ne permettent toutefois pas d'établir un tel lien. A défaut, on ne peut pas savoir si, outre la bonne tenue de l'économie

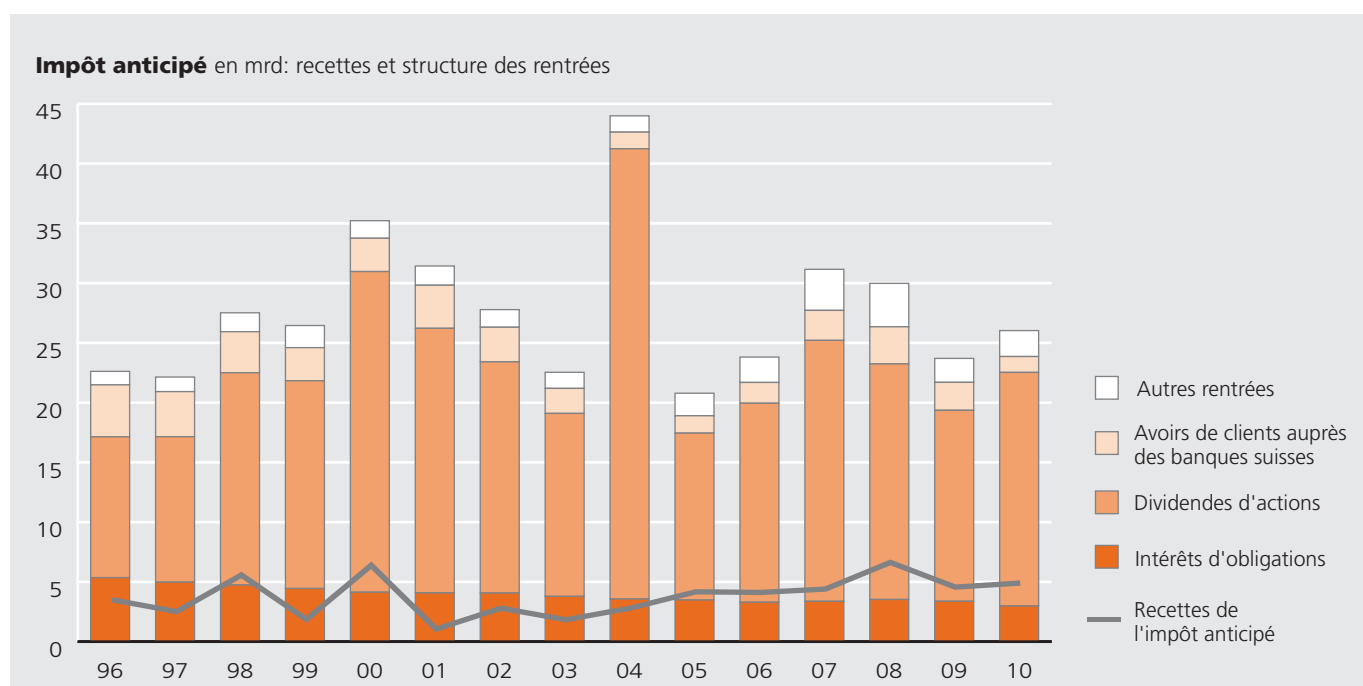
Impôt anticipé - composantes et quote-part de remboursements

mio CHF	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Entrées	27 785	22 544	44 008	20 791	23 818	31 152	29 980	23 702	26 056
Variation en %	-11,6	-18,9	95,2	-52,8	14,6	30,8	-3,8	-20,9	9,9
Remboursements	25 180	20 911	41 388	16 811	19 891	26 941	23 534	19 329	21 342
Variation en %	-17,7	-17,0	97,9	-59,4	18,3	35,4	-12,6	-17,9	10,4
Confédération	13 657	9 386	9 751	10 051	13 713	19 690	16 140	11 249	12 211
Cantons	4 030	4 057	3 444	3 074	3 374	3 277	4 042	4 683	5 693
CDI	7 493	7 468	28 193	3 686	2 804	3 974	3 351	3 397	3 439
Impôt anticipé (Suisse)	2 605	1 632	2 620	3 979	3 927	4 211	6 446	4 373	4 714
Variation en %	205,5	-37,3	60,5	51,9	-1,3	7,2	53,1	-32,2	7,8
Quote-part de remboursements en %	90,6	92,8	94,0	80,9	83,5	86,5	78,5	81,6	81,9

suisse, d'autres facteurs ont été à l'œuvre dernièrement, générant un surcroît de recettes durable. Un changement du comportement de certains agents économiques (soustraction d'impôt) ou des réallocations de portefeuilles (modification de la part de la fortune mobilière suisse en mains étrangères) pourraient, par exemple, avoir contribué à l'évolution constatée.

La *méthode de budgétisation* de l'impôt anticipé est actuellement réexaminée dans le cadre de la planification financière pour la

période 2012-2015. Au vu de la tendance à la hausse du rendement qui semble se confirmer, se conjuguant avec des variations cycliques et aléatoires, le recours à une technique de lissage intégrant un trend apparaît, après analyse, comme la plus adaptée aux fins de prévisions en l'occurrence. Eu égard au montant fort élevé qui a finalement été atteint en 2010, une révision à la hausse des estimations précédentes s'avèrera nécessaire pour ces prochaines années.



13 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Droits de timbre	2 806	2 650	2 855	49	1,8
Part en % des recettes ordinaires	4,6	4,6	4,5		
Droit de timbre d'émission	672	575	779	107	15,9
Droit de timbre de négociation	1 472	1 400	1 417	-55	-3,7
Titres suisses	228	150	232	4	1,8
Titres étrangers	1 244	1 250	1 185	-59	-4,7
Droit sur les quittances de primes	662	675	659	-3	-0,4

Contrairement aux attentes, le *produit des droits de timbre* n'a pas subi une nouvelle diminution en 2010, mais a progressé légèrement grâce à une augmentation substantielle des emprunts obligataires soumis au droit d'émission. De ce fait, il a dépassé sensiblement le montant budgétisé. Le recul des droits de négociation s'est toutefois poursuivi, mais dans une mesure légèrement moindre que prévu au budget. Les droits sur les primes d'assurance ont également diminué très faiblement.

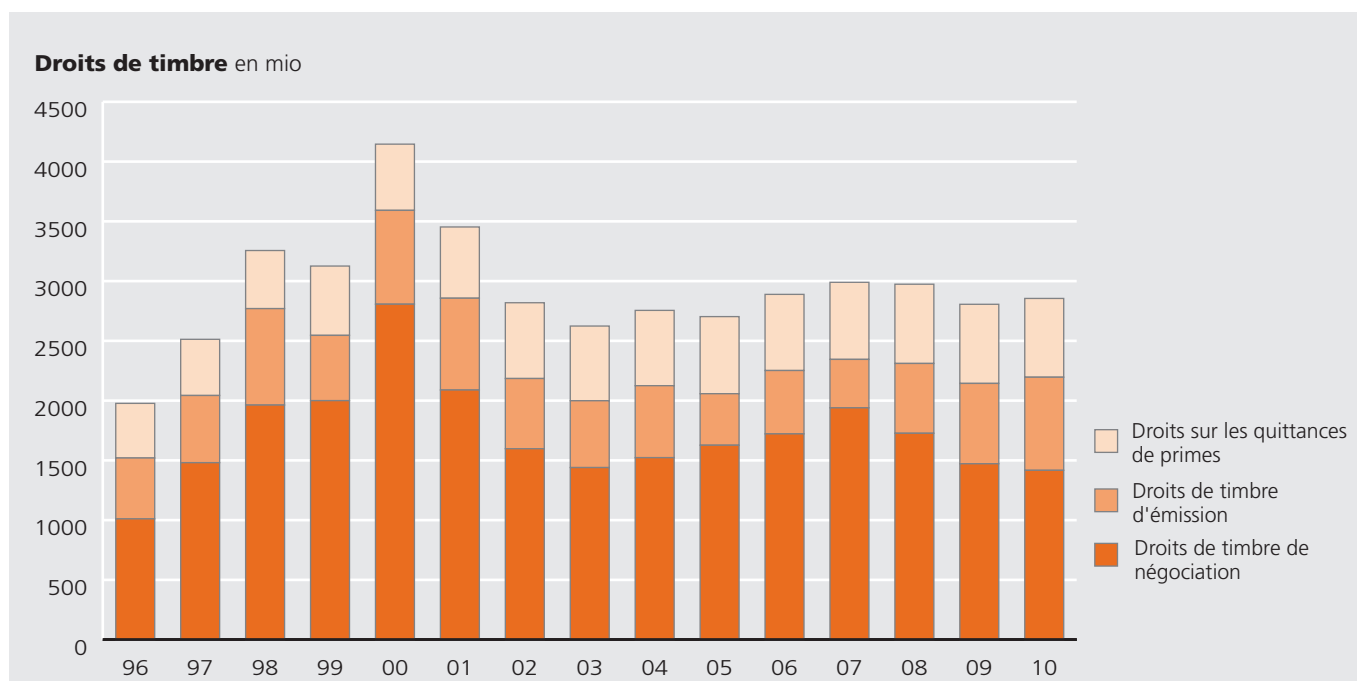
Les recettes des *droits d'émission* ont enregistré une forte augmentation. Globalement, ils ont rapporté 204 millions de plus que le montant budgétisé. Cet écart masque toutefois une divergence d'évolutions:

- D'une part, les droits frappant les émissions *d'emprunts obligataires et papiers monétaires* ont très largement dépassé les attentes. Ils ont atteint un sommet de 527 millions, alors qu'ils se chiffraient à 341 millions en 2009 (+ 186 mio) et 219 millions seulement en 2008. L'écart s'est chiffré à 252 millions par rapport au budget. En dépit du bas niveau des taux d'intérêt, les emprunts de débiteurs suisses ont fait l'objet d'une

forte demande en 2010, en raison peut-être de l'appréciation du franc se conjuguant avec de nouvelles tensions sur les marchés financiers à la suite des inquiétudes concernant la stabilité de la zone euro. Dans ces conditions, les émissions en provenance du secteur financier, qui avaient marqué une pause en 2009, ont notamment connu une augmentation marquée. De plus, l'allongement de la durée de certains emprunts a également contribué à la progression des recettes du droit d'émission, lequel est calculé non seulement sur la valeur nominale de l'emprunt, mais également sur sa durée.

- Par contre, les droits prélevés sur les *droits de participation* ont diminué pour la deuxième année consécutive. Ils se sont chiffrés à 252 millions seulement, contre 331 millions l'année précédente. Ils ont ainsi été un peu inférieurs aux 300 millions prévus au budget (- 48 mio).

Comme attendu lors de l'élaboration du budget, la diminution du produit des *droits de négociation* s'est poursuivie pour la 3^e année consécutive, bien qu'à un rythme modéré.



- Le *montant budgétisé* a été légèrement dépassé (+ 17 mio). Les marchés des actions ont connu une forte volatilité en 2010. Dans l'ensemble, les indices boursiers ont poursuivi leur hausse durant les premiers mois de l'année, puis ont subi une phase de correction au 2^e trimestre sous l'effet de la crise de la dette survenue au sein de la zone euro. En seconde partie d'année, une amélioration s'est dessinée grâce à des données macroéconomiques généralement favorables et aux résultats des entreprises dans l'ensemble positifs. Au total, comme prévu, les volumes d'affaires soumis au droit de négociation ont toutefois baissé à nouveau.
- La diminution des recettes *par rapport à l'exercice précédent* (- 55 mio) est imputable aux droits encaissés dans le secteur

des titres étrangers, lesquels sont à l'origine de plus de 80 % de cette catégorie de droits ; ils ont été inférieurs tant au résultat de 2009 (- 59 mio) qu'au montant figurant au budget (- 65 mio). Les droits provenant des titres suisses ont, au contraire, progressé très faiblement par rapport au compte 2009. De ce fait, ils ont finalement dépassé le montant budgétisé (+ 82 mio), lequel avait été largement sous-estimé.

Après avoir enregistré une petite hausse régulière depuis 2007, le produit des *droits sur les primes d'assurance* a, au contraire, reculé quelque peu. Il n'a ainsi pas tout à fait atteint le montant figurant au budget. Les investissements effectués sous forme d'assurance sur la vie à prime unique ont notamment diminué de 3,9 % par rapport à l'exercice 2009.

14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 830	20 260	20 672	842	4,2
Part en % des recettes ordinaires	32,5	34,8	32,9		
Ressources générales de la Confédération	16 065	16 430	16 751	685	4,3
Fonds affectés	3 765	3 830	3 921	157	4,2
5 % en faveur de l'assurance-maladie	849	860	884	35	4,2
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 167	2 210	2 257	90	4,2
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	444	450	462	18	4,2
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	305	310	318	13	4,2

Equivalent à 20,7 milliards, les recettes provenant de la TVA progressent de 842 millions, soit de 4,2 % par rapport à 2009. Elles surpassent le montant budgétisé de 412 millions, soit de 2,0 %. A noter que la part de la Confédération aux amendes et aux intérêts, inscrite au budget, n'apparaît pas dans le montant des recettes ; sans ce facteur spécial (44 mio), la croissance des recettes atteint 456 millions. La progression des recettes est donc nettement supérieure à la croissance nominale de l'économie (+ 2,0 %). Cette forte progression par rapport au PIB est directement liée à la chute des recettes de la TVA, elle aussi très marquée, survenue en 2009.

Cette année-là, le commerce extérieur suisse était frappé par la crise économique mondiale. Selon les chiffres de la statistique du commerce extérieur, les importations ont alors reculé d'environ 14 % et, avec elles, la part de la TVA perçue sur les importations de marchandises. Le recul du produit de l'impôt sur les importations a engendré une diminution également marquée des déductions de l'impôt préalable avec, pour conséquence, une hausse du produit de la TVA perçue en Suisse. Cet effet positif sur les créances de TVA s'est toutefois manifesté avec un certain retard : alors que l'impôt sur les importations est dû au moment de l'importation, les demandes de déduction de l'impôt préalable ne peuvent être effectuées que dans le cadre du décompte de TVA suivant. Plusieurs mois peuvent donc s'écouler dans l'intervalle. Par conséquent, les recettes de la TVA ont subi un recul supérieur à la moyenne de 3,3 % par rapport au PIB nominal (- 1,6 %).

En 2010, le commerce extérieur suisse, dopé par la reprise économique mondiale, a connu une embellie vigoureuse et inattendue. Les importations se sont ainsi accrues de plus de 8 % par rapport à l'année précédente. Les recettes de la Confédération au titre de la TVA ont doublement profité de cette évolution : d'une part, le retour en force des importations a engendré une hausse immédiate du produit de l'impôt sur les importations, d'autre part, le renversement de tendance, qui a d'abord touché les importations, ne s'est manifesté que quelques mois plus tard au niveau des déductions de l'impôt préalable en raison du décalage qui caractérise le système de décompte de la TVA. La forte croissance des recettes de la TVA en 2010 peut donc être vue comme la conséquence d'un effet de rattrapage suite à la forte chute survenue en 2009.

Par ailleurs, la révision de la loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée est entrée en vigueur en 2010. Elle a entraîné la mise en œuvre de diverses mesures qui allègent sensiblement la charge administrative des entreprises soumises à l'impôt et, par conséquent, engendrent des économies. Parallèlement, la Confédération s'attend à des réductions notables de ses recettes en matière de TVA. Selon les dernières estimations disponibles, les diminutions de recettes s'élèveraient à quelque 540 millions à moyen terme, dont 360 millions rien que pour l'année d'introduction. Abstraction faite des conséquences financières de la réforme de la TVA, la croissance des recettes a atteint 6,1 % en 2010. Compte tenu de la progression du PIB de 2,0 %, cette croissance s'avère

toutefois particulièrement élevée. Il est possible que les chiffres concernant le PIB soient révisés cet été par l'OFS et qu'ils requièrent de nouvelles estimations des recettes. Les effets décrits plus haut sont toutefois difficiles à chiffrer avec exactitude. C'est pourquoi il n'est pour l'instant guère possible de prédire si les diminutions de recettes résultant de la réforme de la TVA se manifesteront dans les proportions prévues.

Les recettes sont inscrites selon le principe du fait générateur. Ainsi, les factures déjà établies sont imputées à titre de recettes à l'exercice comptable concerné. D'ordinaire, le montant des comptes débiteurs ouverts n'est pas perçu intégralement. Pour

cette raison, des pertes sur débiteurs sont également comptabilisées séparément à titre de charges. En 2010, les pertes sur débiteurs se sont montées à 167 millions. Dans le tableau, les parts affectées de la TVA comprennent encore les pertes sur débiteurs. Pour calculer les dépenses de transfert à partir de ces données, par exemple celles qui concernent l'AVS, il convient donc de déduire les pertes sur débiteurs. Pour l'AVS, seuls 2 697 millions (2 239 mio plus la part fédérale de 459 mio) sont disponibles, et non les montants totaux de 2 719 millions (2 257 mio plus la part fédérale de 462 mio). La part de la TVA versée au fonds pour les grands projets ferroviaires est de 316 millions, après déduction proportionnelle des pertes sur débiteurs.

15 Impôt sur les huiles minérales

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Impôt sur les huiles minérales	5 183	5 055	5 134	-49	-0,9
Part en % des recettes ordinaires	8,5	8,7	8,2		
Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	3 087	3 010	3 063	-24	-0,8
Surtaxe sur huiles minérales grevant carburants	2 072	2 020	2 050	-22	-1,0
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	24	25	20	-3	-14,0

Le produit des impôts sur les huiles minérales grevant les carburants dépend de différents facteurs, dont les principaux sont l'évolution du parc des véhicules automobiles, le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année et la consommation moyenne de carburant par kilomètre.

En 2010, 5,4 millions de véhicules à moteur routiers étaient immatriculés en Suisse. Le parc de véhicules a ainsi progressé de 1,7 % en 2010 (2009: + 0,5 %). S'agissant du nombre de kilomètres parcourus, leur progression dépend autant de la conjoncture que des conditions météorologiques, qui ont un impact important sur les déplacements liés aux loisirs. En 2009, la consommation moyenne de carburant a été pour la première fois inférieure à 7 litres pour 100 km.

Les observations faites jusqu'ici indiquent qu'un essor conjoncturel tel qu'il s'est produit 2010 a tendance à stimuler la consommation de carburant des entreprises et des particuliers, ce qui engendre des recettes supplémentaires. Toutefois, les recettes provenant de l'imposition des huiles minérales ont diminué par rapport à l'année précédente en dépit de la forte progression du parc des véhicules et de la reprise économique. Cette baisse pourrait s'expliquer par une diminution des revenus provenant du tourisme à la pompe (baisse du cours de l'euro).

La moitié des recettes nettes de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants et la totalité du produit net de la surtaxe sont consacrées à des tâches en rapport avec le trafic routier.

16 Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 452	1 300	1 490	38	2,6
Part en % des recettes ordinaires	2,4	2,2	2,4		
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	944	836	968	24	2,6
Parts des cantons	472	418	484	12	2,6
Autres	36	46	37	2	4,3

La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) est calculée sur la base des kilomètres parcourus ainsi que sur le poids total autorisé et la catégorie d'émissions du véhicule imposé. Les coûts de perception de l'administration des douanes et la part de la Principauté du Liechtenstein sont déduits des recettes bruts de la redevance. Les revenus restants sont affectés. Après déduction des pertes sur débiteurs et des indemnités versées aux cantons pour l'exécution de la RPLP et des contrôles de police (cf. tableau *Autres*), un tiers est attribué aux cantons et deux tiers à la Confédération. La part revenant à la Confédération est destinée au financement des *grands projets ferroviaires* et d'autres projets d'infrastructures du domaine des transports publics.

Le *budget 2010* avait été fondé sur l'hypothèse que la récession provoquerait une baisse massive du produit de la RPLP. En effet, au moment de l'élaboration du budget, une grave récession était prévue en 2009, suivie d'une reprise hésitante en 2010. En outre, les prévisions tablaient sur un effet plus que proportionnel de la récession sur les recettes de la RPLP, étant donné que les importations et les exportations de marchandises, fortement tributaires des transports, de même que les bénéfices sur les biens d'investissement, affichaient un recul supérieur à la moyenne. Rétroactivement, on constate que la récession s'est achevée dès le milieu de 2009, laissant place à une reprise vigoureuse. Parallèlement, il s'est avéré que les recettes de la RPLP ont été moins sensibles

que prévu à l'évolution conjoncturelle. Les revenus de la redevance sur le trafic des poids ont donc été nettement supérieurs au montant budgétisé (+ 190 mio; + 14,6 %).

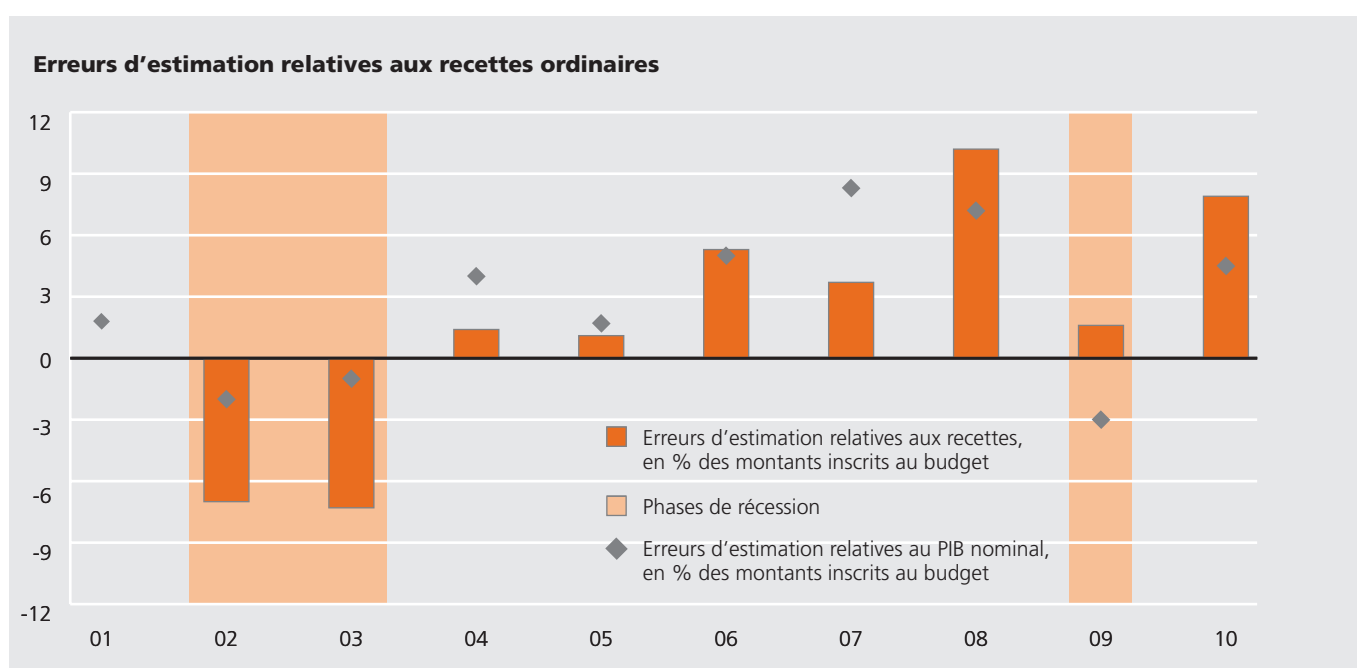
Par rapport à l'année précédente, les revenus de la RPLP augmentent de 2,6 %, principalement en raison de la reprise économique. En recul en 2009, les recettes liées aux véhicules étrangers ont été légèrement plus importantes que les recettes provenant de véhicules suisses. Le déclassement des véhicules Euro-3, intégrés dans la catégorie moyenne en 2009, a également engendré une hausse des recettes, étant donné que cette mesure a pleinement déployé ses effets pour la première fois en 2010. Cette hausse de recettes s'est toutefois accompagnée d'une diminution de revenus découlant du remaniement du parc des véhicules.

Les conséquences financières de l'arrêt du Tribunal fédéral du 19 avril 2010 concernant le relèvement de la RPLP survenu en 2008 restent difficiles à chiffrer. Le Tribunal fédéral a accepté le recours présenté par l'Administration fédérale des douanes contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 21 octobre 2009 concernant l'augmentation de la RPLP, annulant du même coup l'arrêt de ce dernier. Ainsi, les taux valables en 2008 ont été à nouveau applicables dès le printemps 2010. Toutefois, étant donné que les taux de 2008 ont continué d'être appliqués jusqu'en octobre 2009, les variations par rapport à l'année précédente suite à la modification du taux devraient être négligeables.

17 Qualité des estimations de recettes

Le graphique qui suit montre les erreurs d'estimation concernant les recettes ordinaires de la Confédération durant la décennie écoulée. Ces erreurs sont exprimées en pour-cent des valeurs budgétaires de manière à ne pas fausser la comparaison d'une année sur l'autre. Une erreur positive (ou négative) d'estimation signifie que les recettes ont été sous-estimées (ou surestimées) ou que les recettes effectives ont dépassé (ou n'ont pas atteint) les valeurs inscrites au budget. Avec une erreur d'estimation négative de 7,3 %, l'année 2003 affiche le taux de surestimation le plus élevé. En revanche, les recettes de l'année 2008 ont été les plus sous-estimées avec une erreur positive de 10,2 %.

Les fortes fluctuations des erreurs d'estimation témoignent notamment des nombreuses difficultés et incertitudes que l'on rencontre dans l'estimation des recettes ordinaires de la Confédération. Ainsi, outre les prévisions concernant le développement de l'économie et son influence sur les recettes fiscales de la Confédération, il faut souvent prendre en compte les modifications des conditions-cadres légales, dont les répercussions financières sont fréquemment imprévisibles. Les estimations de recettes sont encore plus difficiles en raison de l'horizon relativement lointain des prévisions: jusqu'à 20 mois avant la clôture de l'année comptable concernée.



Les erreurs d'estimation en détail

Pour examiner la qualité de l'estimation des recettes sur une longue période, l'erreur d'estimation moyenne absolue est l'étalon de mesure qui convient. Pour ce qui est des recettes ordinaires de la Confédération, il est de 4,6 % pour les dix dernières années. Ainsi, les recettes sont surestimées ou sous-estimées, en moyenne annuelle, de 4,6 % par rapport aux valeurs budgétaires. Ce chiffre cache pourtant d'importantes disparités entre les diverses catégories de recettes. En ce qui concerne les recettes fiscales les plus importantes, celles de la taxe sur valeur ajoutée ont été les plus proches de la réalité: en moyenne et par rapport aux valeurs inscrites au budget, les recettes n'ont été surestimées ou sous-estimées que de 2,2 %. Les recettes de la TVA sont suivies de près des recettes de l'impôt sur les huiles minérales, qui affiche une erreur d'estimation moyenne absolue de 2,6 %. Alors

que les erreurs d'estimation des recettes de l'impôt fédéral direct (5,0 %) ne divergent guère de l'écart des estimations de la totalité des recettes, le droit de timbre et, plus encore, l'impôt anticipé présentent des écarts considérables: l'erreur d'estimation moyenne absolue pour ces recettes est respectivement de 10,0 et 48,2 %. Elle reflète la grande volatilité de ces recettes: le droit de timbre est tributaire des turbulences du marché des actions et des fortes fluctuations des volumes d'émission. Les recettes de l'impôt anticipé affichent, depuis des années, des variations importantes et imprévisibles, ce qui empêche toute estimation précise (cf. ch. 12). On rappellera à ce propos que les recettes de cet impôt ont passé de 4,2 milliards de francs en 2007 à 6,5 milliards en 2008 (+ 53 %), avant de retomber l'année suivante à 4,4 milliards de francs, ce qui n'a évidemment pas manqué d'influer fortement sur les erreurs d'estimation.

Comparaison avec les cantons

Au-delà de cette présentation comparative entre diverses catégories de recettes de la Confédération, il peut être intéressant d'établir une comparaison relative avec la qualité des estimations de recettes d'autres collectivités. A cette fin, une comparaison avec la qualité des prévisions cantonales de recettes est particulièrement indiquée. Un tel exercice peut en effet être utile, car la Confédération et les cantons tirent une partie de leurs recettes de substances fiscales similaires. Une étude publiée récemment par l'université de Lucerne¹ à l'intention du canton de Zurich livre quelques conclusions intéressantes. Pour établir la moyenne des 26 cantons, on a calculé notamment l'écart moyen absolu entre les comptes et les budgets pour les années 1999 à 2009. Avec 7,3 %, l'erreur d'estimation moyenne absolue est nettement plus importante qu'à la Confédération (4,7 % pour la même période). En réalité, sur la moyenne des années 1999 à 2009, seuls trois cantons affichent des estimations plus précises que celles de la Confédération.

Cette comparaison doit toutefois être relativisée. En effet, les chiffres de la Confédération sont calculés sur la base des recettes ordinaires. Diverses transactions extraordinaires non budgétées (par ex. les recettes au titre de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS) en sont exclues. Les séries temporelles cantonales n'ont en revanche pas été apurées, ce qui mène tendanciellement à des erreurs d'estimation plus importantes. Plus particulièrement, les recettes issues de la vente des réserves d'or de la Banque nationale suisse en 2005 faussent la comparaison entre la Confédération et les cantons. De plus, les différences entre les assemblages fiscaux de la Confédération et des cantons rendent la comparaison encore plus difficile: la Confédération finance son budget par davantage d'impôts indirects (par ex. la TVA) dont on sait qu'ils sont plus faciles à estimer que les impôts directs sur le revenu et la fortune. Néanmoins, la précision des estimations de recettes de la Confédération ne contraste pas défavorablement avec les prévisions cantonales.

Erreurs d'estimation 2001-2010: modèle conjoncturel

Les surfaces de couleur orange du graphique correspondent aux années durant lesquelles l'économie suisse souffrait de récession. Dans ce contexte, on entend par récession une phase durant laquelle la Suisse sous-utilisait sa capacité de production alors que le taux de croissance de son produit intérieur brut réel se situait en-deçà de son potentiel à long terme. Par une telle présentation, on peut dégager un modèle d'évolution des erreurs d'estimation: ainsi, en période de récession économique, les recettes de la Confédération ont tendance à être surestimées (erreur d'estimation négative) alors que dans la phase de reprise qui suit, elles sont plutôt sous-estimées (erreur d'estimation positive). Sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, les erreurs d'estimation devraient s'annuler mutuellement, et ce fut pratiquement le cas durant la décennie écoulée: les erreurs d'estimation négatives et positives totalisent, pour les recettes ordinaires, quelque 10,3 milliards de francs. Cette somme, rapportée aux recettes ordinaires perçues par la Confédération durant la période en question (quelque 544 milliards de francs), correspond à une erreur d'estimation moyenne de 1,7 % environ. *En d'autres termes, depuis 2001, les recettes ordinaires de la Confédération ont été sous-estimées en moyenne de 1,7 %. Néanmoins, du point de vue statistique, cette valeur moyenne ne s'écarte guère de zéro, c'est-à-dire que les recettes n'ont été systématiquement ni surestimées, ni sous-estimées.*

Incidence des prévisions économiques

Le graphique présente également les erreurs d'estimation du produit intérieur brut en termes nominaux (losanges). Elles sont la différence, en pourcentage, entre le produit intérieur brut en termes nominaux attendu au moment de la budgétisation (niveau en milliards de francs) et le produit intérieur brut en termes nominaux effectivement atteint selon l'estimation provisoire du Seco (2010) ou les comptes nationaux établis par l'Office fédéral de la statistique. On constate que l'exactitude des estimations de recettes dépend fortement des prévisions économiques, ce que l'on peut traduire statistiquement par un facteur de corrélation de 0,76 entre les deux séries. Le coefficient de détermination que l'on peut en déduire montre que, durant les dix dernières années, plus de la moitié des erreurs d'estimation de recettes sont liées à des erreurs dans les prévisions économiques.

¹ Université de Lucerne (2010). Estimations des recettes de la Direction des finances du canton de Zurich. Expertise à l'intention de la conseillère d'Etat Ursula Gut

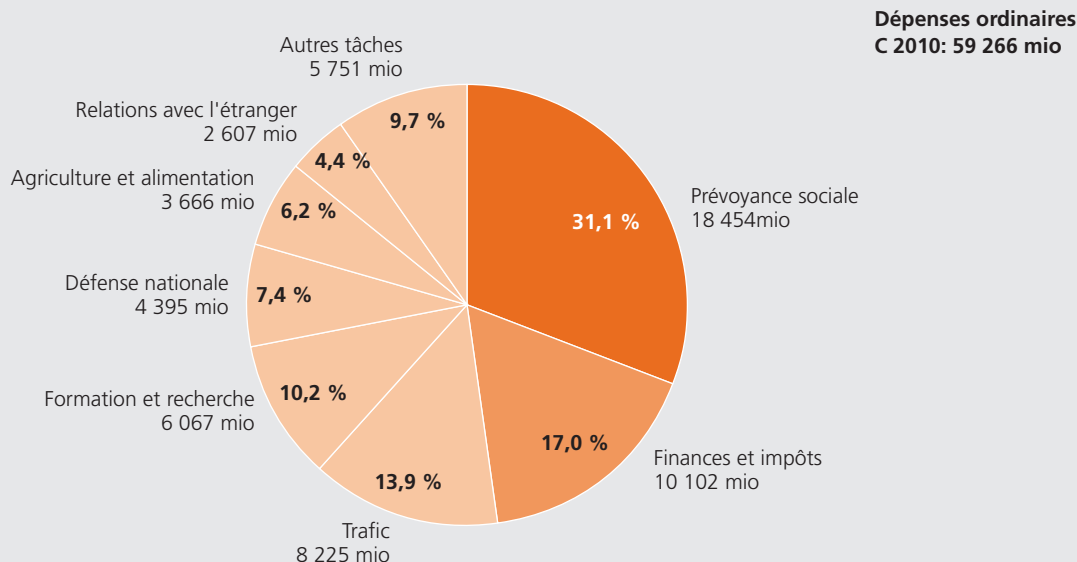
mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	58 228	60 237	59 266	1 038	1,8
Δ en % par rapport à l'année précédente	2,9	3,5	1,8		
Conditions institutionnelles et financières	2 482	2 529	2 469	-13	-0,5
Ordre et sécurité publique	890	978	910	20	2,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 587	2 748	2 607	20	0,8
Défense nationale	4 515	4 918	4 395	-120	-2,7
Formation et recherche	5 715	6 136	6 067	351	6,1
Culture et loisirs	395	451	413	18	4,5
Santé	276	217	228	-48	-17,2
Prévoyance sociale	18 049	19 065	18 454	404	2,2
Trafic	8 099	8 065	8 225	126	1,6
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	726	1 198	1 140	414	57,0
Agriculture et alimentation	3 692	3 701	3 666	-27	-0,7
Economie	560	610	591	31	5,5
Finances et impôts	10 241	9 620	10 102	-139	-1,4

Les dépenses ordinaires de la Confédération se sont accrues d'un milliard au total par rapport à l'année précédente (+ 1,8 %). Modérée en comparaison avec la croissance économique, cette augmentation est notamment due au fait que la majorité des mesures de stabilisation conjoncturelle sont arrivées à terme à fin 2009 (2^e phase). En 2010, la 3^e phase des mesures de stabilisation a mis l'accent sur la première redistribution du produit de la taxe CO₂; les moyens financiers prévus pour soutenir le marché de l'emploi n'ont, pour leur part, quasiment pas été utilisés. L'arrivée à échéance des mesures de stabilisation, lesquelles avaient notamment profité au domaine du trafic en 2009, a eu pour conséquence de ralentir la croissance des dépenses en la matière en 2010 (1,6 %). En chiffres absolus, l'augmentation des dépenses a été la plus forte dans les domaines suivants: formation et recherche, prévoyance sociale (notamment hausse du nombre de rentes AVS ainsi que hausse des coûts de la santé et de la réduction individuelle des primes) ainsi que protection de l'environnement et aménagement du territoire (redistribution du produit de la taxe CO₂). Ont diminué par rapport à l'année précédente les dépenses consacrées à la défense nationale (soldes

de crédits plus élevés, notamment pour l'acquisition de matériel), à la santé (plus qu'un paiement à effectuer concernant les vaccins pandémiques) et aux finances et impôts. Tandis que les intérêts passifs ont diminué (- 288 mio), les transferts en faveur des cantons (RPT et parts des cantons aux recettes fédérales) se sont accrues.

Ces facteurs ont engendré une légère modification de la structure des dépenses par groupes de tâches. La part, dans les dépenses, du groupe de tâches «Finances et impôts» (baisse des intérêts passifs de 0,6 point de pourcentage) et de la défense nationale (crédit non entièrement utilisé, - 0,4 point de pourcentage) est à nouveau en recul. En revanche, plus de 10 % des dépenses de la Confédération ont, pour la première fois, été consacrées à la formation et à la recherche (+ 0,4 point de pourcentage). En raison de la première redistribution du produit de la taxe CO₂, la part des autres groupes de tâches dans les dépenses a également augmenté de 0,5 point de pourcentage. Les parts des groupes de tâches restants est demeurée quasiment inchangée.

Structure des dépenses par groupe de tâches 2010



21 Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs.	%
Prévoyance sociale	18 049	19 065	18 454	404	2,2
Part en % des dépenses ordinaires	31,0	31,7	31,1		
Assurance-vieillesse	9 671	9 919	9 935	264	2,7
Assurance-invalidité	3 581	3 780	3 523	-58	-1,6
Assurance-maladie	1 847	2 095	2 008	161	8,7
Prestations complémentaires	1 312	1 258	1 271	-41	-3,1
Assurance militaire	195	236	216	22	11,3
Assurance-chômage/service de l'emploi	406	632	439	33	8,1
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	144	144	126	-18	-12,5
Migrations	842	946	885	43	5,1
Aide et assistance sociales	53	55	51	-2	-3,2

En 2010, les dépenses consacrées à la prévoyance sociale ont représenté 31,1 % des dépenses de la Confédération. Par rapport à l'année précédente, elles ont augmenté de 2,2 % et ont ainsi connu une croissance légèrement plus forte que le total des dépenses ordinaires (+ 1,8 %). Cet accroissement de l'ordre de 400 millions est notamment dû aux dépenses supplémentaires affectées à l'assurance-vieillesse (+ 264 mio) et à l'assurance-maladie (+ 161 mio), tandis que les dépenses de l'assurance-invalidité restaient inférieures de quelque 60 millions à leur niveau de l'année précédente. Les chiffres effectifs sont restés de 612 millions inférieurs au budget, principalement en raison de l'assurance-invalidité ainsi que du service de placement.

Les versements de la Confédération au profit de l'*assurance vieillesse et survivants* (AVS) se composent de divers montants. D'une part, la Confédération paye une part fixe de 19,55 % des dépenses de l'AVS. D'autre part, le produit de l'impôt sur les maisons de jeu ainsi que 83 % du produit engendré par le pour cent démographique de TVA au profit de l'AVS sont transférés à l'AVS. Pour des raisons démographiques, le total des dépenses de l'AVS a augmenté, compte tenu d'un nombre de rentes resté constant, de 2,4 %, pour atteindre 36,6 milliards. Les versements de la Confédération se sont accrus fortement, à savoir de 2,7 % (264 mio). Cela s'explique par la forte hausse des recettes de la TVA, qui a plus que compensé le recul des recettes de l'impôt sur les maisons de jeu.

En ce qui concerne l'*assurance-invalidité* (AI), la Confédération finance 37,7 % des dépenses à ce titre. En 2010, le total des dépenses de l'AI a légèrement reculé, tandis que le montant des dépenses liées aux rentes AI restait inchangé, ce qui s'est traduit par une diminution correspondante de la contribution fédérale (- 58 mio, soit - 1,6 %). Cette diminution est due aux 4e et 5e révisions de l'AI et à la baisse du nombre de nouvelles rentes que celles-ci ont entraînée. Les dépenses de l'AI concernent, pour trois quarts, des prestations en espèces telles que les rentes, les allocations pour impotents et les indemnités journalières. 15 % des ressources sont affectées à des mesures individuelles (moyens auxiliaires, formations). Le reste couvre les frais administratifs, les contributions à des organisations et les intérêts.

La contribution de la Confédération aux *prestations complémentaires* (PC) s'élève à 5/8 des dépenses qui servent à assurer la cou-

verture des besoins vitaux des bénéficiaires de rentes AVS et AI. Le reste (soit 3/8 des PC destinées à assurer la couverture des besoins vitaux ainsi que les autres PC pour la couverture de séjours en foyers) est à la charge des cantons. Le recul des dépenses par rapport à 2009 donne une image déformée de la situation, car le compte a été grevé de paiements ultérieurs aux cantons, effectués dans le cadre de la RPT pour un montant de 68 millions. Si l'on fait abstraction de cet effet transitoire, les PC ont connu une croissance corrigée de 2,3 %. Celle-ci est due à la fois à une augmentation du nombre des bénéficiaires de PC et à la hausse du montant moyen de ces prestations.

Pour financer les contributions à l'AVS, à l'AI et aux PC fixées par la loi, la Confédération dispose des recettes affectées venant de l'*imposition de l'alcool et du tabac* ainsi que de 17 % des recettes du *pour cent de TVA au profit de l'AVS*. En 2010, les recettes de l'imposition de l'alcool et du tabac ont augmenté de 366 millions pour s'établir à 2 599 millions. La part fédérale du pour cent de TVA a atteint 459 millions (+ 19 mio; + 4,3 %). Ces recettes affectées ont permis de couvrir 25,7 % des contributions fédérales pour l'AVS, l'AI et les PC, contre 24,3 % en 2009.

Les dépenses de la Confédération consacrées à l'*assurance-maladie* concernent essentiellement la réduction individuelle des primes. Elles ont augmenté de l'ordre de 161 millions, soit de 8,7 % par rapport à l'année précédente. Cette forte hausse est due à l'évolution des coûts de la santé dans l'assurance obligatoire des soins (AOS). Conformément à l'art. 66, al. 2 LAMal, la contribution de la Confédération à la réduction des primes s'élève à 7,5 % des coûts bruts de l'AOS. Les dépenses à ce titre sont en partie couvertes par des recettes affectées. 5 % du produit de la TVA (déduction faite des parts de l'AVS et du fonds FTP) ont été utilisés à cette fin, ce qui a représenté environ 884 millions en 2010. Ce montant a permis de couvrir environ 44 % des dépenses fédérales destinées à la réduction des primes.

La Confédération finance entièrement les coûts de l'*assurance militaire*. Par rapport à l'année précédente, les dépenses en 2010 ont augmenté de 22 millions, soit de 11,3 %. Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte des régularisations dans le temps. Si l'on établit une comptabilisation fondée sur l'exercice concerné, les charges de 2010 s'élèvent à environ 219 millions, ce qui correspond à peu près aux charges circonscrites à l'exercice 2009.

Cette évolution est notamment due au recul progressif du nombre de rentes.

Dans le domaine de l'*assurance-chômage et des services publics de l'emploi*, les dépenses augmentent d'environ 33 millions par rapport à l'année précédente (+ 8,1 %). La croissance dans ce domaine est principalement attribuable à l'augmentation de la contribution de la Confédération à l'AC (la participation de la Confédération à l'AC s'élève à 0,15 % de la somme des salaires soumis à cotisation). Cette évolution s'explique par deux éléments : premièrement, par la croissance de la masse salariale soumise à cotisation, plus importante en 2010, et, en second lieu, par le paiement du décompte final pour l'année 2009 (+ 16,4 mio). L'augmentation observée dans ce domaine est en tout cas nettement inférieure à ce qui était prévu dans le budget 2010. En effet, l'amélioration des conditions observées sur le marché du travail en 2010 a fait qu'une grande partie du crédit lié aux mesures supplémentaires destinées au marché du travail dans le cadre de la 3e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle n'a pas été utilisée. Au final, seulement 9 des 232 millions accordés par le Parlement ont été engagés au cours de 2010 pour des mesures supplémentaires destinées au marché du travail.

Les dépenses consacrées à la *construction de logements à caractère social* englobent, pour l'essentiel, des réductions supplémentaires de loyers (environ 59 %) ainsi que les prêts d'encouragement destinés aux responsables d'ouvrages d'utilité publique (34 %). Les dépenses visant à encourager la construction de logements ont diminué, en 2010, de quelque 18 millions ou de

12,5 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique, d'une part, par l'expiration progressive des réductions supplémentaires de loyers, qui ont fléchi de l'ordre de 5 millions en 2010. D'autre part, les prêts fédéraux à la construction de logements sont également inférieurs de 7 millions à leur niveau de l'année précédente. Il convient cependant de noter que, en 2009, les prêts avaient été fortement accrus dans le cadre de la première phase des mesures de stabilisation conjoncturelle.

Les dépenses consacrées au domaine de la *migration* ont augmenté, en 2010, de plus de 43 millions, soit de 5,1 %, par rapport à l'année précédente, bien que le nombre des demandes d'asile soit resté stable. En comparaison avec le budget 2010, les dépenses en la matière ont néanmoins baissé de 61 millions, soit de 6,4 %. Les charges supplémentaires par rapport à l'exercice 2009 ont surtout été encourues dans le domaine de l'aide sociale et de la prise en charge des réfugiés (+ 54 mio), car le nombre des réfugiés reconnus relevant de la compétence financière de la Confédération a augmenté (davantage de requêtes émanant de personnes venant de pays pour lesquels le taux de reconnaissance est élevé). Les premiers versements de contributions au Fonds pour les frontières extérieures de l'UE (+ 19 mio) ont également eu pour effet d'augmenter les coûts. En revanche, les coûts de l'aide sociale pour les requérants d'asile et les réfugiés admis à titre provisoire ont diminué de 30 millions par rapport à 2009. Grâce à une résorption des dossiers en cours traités dans le cadre de la procédure de première instance, le nombre moyen de personnes relevant de la compétence financière de la Confédération a diminué.

22 Finances et impôts

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Finances et impôts	10 241	9 620	10 102	-139	-1,4
Part en % des dépenses ordinaires	17,6	16,0	17,0		
Parts aux recettes de la Confédération	4 178	3 773	4 229	51	1,2
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	3 255	2 945	2 972	-283	-8,7
Péréquation financière	2 808	2 903	2 901	93	3,3

En 2010, les dépenses dans le domaine Finances et impôts ont représenté 17,0 % des dépenses totales contre 17,6 % l'année précédente. Ce léger recul de la part des dépenses s'inscrit sous le signe du contraste entre une situation conjoncturelle redevenue favorable s'agissant des recettes, avec pour corollaire une augmentation des parts des tiers, et le bon résultat financier de l'année précédente, synonyme d'allègement de la charge d'intérêts. Ce groupe de tâche est le deuxième en importance en termes de volume financier. Il présente notamment la caractéristique d'échapper aux aléas de la politique budgétaire (la part aux recettes étant réglée par la Constitution et dépendant directement du niveau des recettes) et la particularité d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (conditions des marchés financiers, évolution des taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

A l'inverse de la majeure partie des autres principaux groupes de tâches, les dépenses dans ce domaine ont enregistré un recul (- 1,4 %) par rapport à 2009, qui s'explique principalement par l'allègement des coûts au titre de la gestion de la fortune et de la dette, malgré l'évolution divergente des parts des tiers aux recettes de la Confédération et des transferts au titre de la péréquation financière.

Les *parts aux recettes de la Confédération* correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée et

autres (douanes, RPLP). La progression des parts aux recettes de la Confédération s'explique pour l'essentiel par la hausse des recettes de l'impôt anticipé et de la RPLP due notamment à une conjoncture favorable (cf. Tome 1, ch. 31). Ainsi, les parts des cantons aux recettes de l'impôt anticipé enregistrent une hausse de 34 millions (+ 7,9 %) par rapport à l'année précédente. Il en est de même du montant découlant des recettes de la RPLP (182 mio) qui progresse de 12 millions par rapport à 2009.

Les dépenses au titre de la *recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette* comprennent les intérêts passifs ainsi que les commissions, taxes et frais de la Trésorerie. Leur recul par rapport à l'année précédente est principalement à mettre au compte des dépenses au titre des intérêts passifs qui diminuent de 290 mio (- 9,1 %). Cette situation traduit de manière générale un besoin de financement moindre induit par les bons résultats financiers des années précédentes, mais reflète également le repli des taux d'intérêts. Deux facteurs principaux sont à l'origine du recul des intérêts passifs: d'une part, la baisse de la charge des emprunts (- 214 mio) qui fait suite à la diminution de la charge financière de base (en raison notamment de remboursements d'obligations pour un volume de 4,6 mrd); d'autre part, les agios élevés (321 mio) qui sont synonymes d'allègement de la charge des intérêts. Ainsi, l'allègement généré par les agios en 2010 s'est accru de 88 millions par rapport à 2009. A ces deux facteurs, s'ajoute le fait que la charge d'intérêts au titre des comptes de dépôts s'est réduite de 19 millions dans l'exercice sous revue, sous l'effet combiné de la baisse du volume des dépôts et du recul des taux d'intérêts. Enfin, en raison du règlement en la matière, aucune dépense n'a été comptabilisée en 2010 au titre de l'impôt anticipé sur les disagios, contrairement à l'exercice 2009 dans le cadre duquel un montant de 15 millions avait été comptabilisé. Le recul général des intérêts passifs est cependant freiné par la hausse des charges des swaps de taux d'intérêt (+ 29 mio) engendré par l'affaissement des taux d'intérêts, notamment à court terme. Ceci est dû au fait que les recettes d'intérêts variables, relatives au poste net réservé aux swaps payeurs, diminuant de manière importante en raison de la baisse des taux d'intérêt, les charges correspondantes dans ce domaine se sont accrues. Le recul des

intérêts passifs est également contrecarré par la progression des dépenses au titre des pertes de change (+ 28 mio) en raison de la volatilité des cours des devises, notamment de l'euro. Quant aux dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale, elles varient (+ 5 mio) du fait, d'une part, du volume des emprunts effectués en 2010 (portant intérêts à partir de 2011), et d'autre part de la durée moyenne des emprunts, supérieurs à ceux déterminants de l'exercice précédent. Pour rappel, ces dépenses deviennent effectives dès le moment de l'émission pour toute la durée de l'emprunt.

Pour ce qui est de la *péréquation financière* attribuée à ce domaine de tâche, les transferts de la Confédération effectués au titre de la péréquation verticale des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur s'élèvent au total à 2 901 millions, en progression de 93 millions (+ 3,3 %) par rapport à 2009. La péréquation verticale des ressources et la compensation des charges sont adaptées conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) et de l'arrêté fédéral concernant la détermination des contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges. En matière de péréquation verticale des ressources (1 962 mio), la contribution de la Confédération augmente de 5,4 % (+ 100 mio), conformément à l'évolution du potentiel de ressources de tous les cantons en 2010 par rapport à 2009. Pour ce qui est de la compensation des charges, la dotation résulte de l'adaptation au renchérissement du montant de la compensation de l'année précédente. Le taux de renchérissement retenu pour l'année 2010 se situait à - 1 %. La somme à disposition s'élevait par conséquent à 695 millions, soit 7 millions de moins qu'en 2009. Elle est destinée pour moitié à la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (en 2010, 17 cantons en ont bénéficié, comme ce fût le cas en 2009) et pour moitié à la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (8 cantons en ont, comme en 2009, bénéficié en 2010). Le montant du troisième volet de la péréquation financière, à savoir les transferts au titre de la compensation des cas de rigueur, est quant à lui resté inchangé par rapport à 2009 (244 mio).

23 Trafic

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs.	%
Trafic	8 099	8 065	8 225	126	1,6
Part en % des dépenses ordinaires	13,9	13,4	13,9		
Circulation routière	2 678	2 881	2 914	236	8,8
Transports publics	5 325	5 052	5 215	-110	-2,1
Aviation	96	132	96	0	-0,3

Les dépenses au titre du trafic ont augmenté de 126 millions, soit de 1,6 % par rapport à 2009, taux légèrement inférieur à la moyenne. A noter que, en raison des dépenses supplémentaires de 395 millions liées à la 2e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, le montant de 2009 était exceptionnellement élevé.

Dans le domaine de la *circulation routière*, une augmentation de 236 millions (+ 8,8 %) a été enregistrée (pour une vue d'ensemble comportant le fonds d'infrastructure, voir l'encadré à la page suivante):

- Les dépenses consacrées aux routes nationales ont augmenté de 244 millions, pour s'établir à 2 240 millions (+ 12,2 %). Cette augmentation découle en premier lieu de la baisse, pour 77 millions, de la part prise par les projets ferroviaires urgents dans le domaine du trafic d'agglomération dans le versement annuel au fonds d'infrastructure. En outre, comme le versement au fonds s'est accru de 39 millions, la part attribuable aux routes nationales a progressé de 116 millions au total. Les dépenses au titre de l'extension, de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales ont augmenté de 122 millions, pour s'établir à 1 633 millions.

En 2010, le décompte final a pu être établi pour un plus grand nombre de projets d'extension et de maintenance qu'en 2008 et 2009 (notamment grâce au prolongement de la saison et au raccourcissement des délais de réalisation des projets déjà en cours). En outre, en vue de l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2011, de nombreuses entreprises ont accéléré leur processus de facturation et avancé l'échéance de leurs factures à décembre 2010. Il en a résulté, au final, un *excédent de prestations facturées pour un montant de 147 millions*, qui ne sera comptabilisé qu'au compte 2011. Dans la mesure du possible, l'OFROU a pris les mesures nécessaires pour que ces charges supplémentaires soient compensées dans le cadre du compte 2011.

- Les contributions en faveur des routes principales se sont élevées à 199 millions. Outre les contributions ordinaires aux investissements dans les routes principales pour un montant de 168 millions, 31 millions ont été versés au fonds d'infrastructure.
- Les contributions versées aux cantons dans le domaine des autres routes et de la séparation des courants de trafic sont passées de 87 à 93 millions (en raison de l'application d'un

coefficient arrondi, cette hausse est de nature purement comptable).

- Dans le sillage de la légère baisse de 7 millions des ventes de carburants, qui reculent ainsi à 383 millions, les contributions au financement de mesures non techniques versées aux cantons ont elles aussi diminué.

Les dépenses consacrées aux *transports publics* ont diminué de 110 millions par rapport à l'année précédente (- 2,1 %):

- Les dépenses pour l'infrastructure ferroviaire reculent de 189 millions au total, pour s'établir à 2 503 millions (- 7,0 %). Ce recul est en majeure partie imputable à l'augmentation unique des contributions aux frais d'exploitation et aux investissements des infrastructures ferroviaires effectuée en 2009 dans le cadre de la 2e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. Les dépenses consenties pour les projets ferroviaires du trafic d'agglomération financés par le biais du fonds d'infrastructure (trams et RER) ont également fléchi de 77 millions par rapport à l'année précédente, pour atteindre 319 millions.
- L'attribution au fonds pour les grands projets ferroviaires a augmenté de 56 millions pour s'établir à 1 611 millions (+ 3,6 %). Cette augmentation est principalement liée aux recettes supplémentaires de la RPLP, qui se sont notamment accrues dans le sillage de la reprise économique en 2010. L'amélioration de la situation conjoncturelle a également engendré une hausse de l'attribution en provenance des recettes du pour mille de TVA. Enfin, la part provenant de l'impôt sur les huiles minérales (pour 25 % des dépenses liées à la construction des NLFA), qui totalise 320 millions, s'est accrue de 19 millions par rapport à l'année précédente.
- La progression, de 30 millions, des dépenses en faveur du trafic régional des voyageurs (+ 3,9 %) s'explique essentiellement par une hausse du financement de l'extension de l'offre et du renouvellement des véhicules (conformément à la décision prise en la matière dans le cadre du plan financier de la législature 2009-2011).
- La diminution de 7 millions des dépenses consacrées au transfert du trafic des marchandises sur le rail (- 2,6 %) est liée, en majeure partie, à la baisse des besoins dans les domaines des terminaux ferroviaires et de l'indemnisation du trafic combiné.

Les dépenses de la Confédération pour la *navigation aérienne* sont restées quasiment inchangées par rapport à l'année précédente. Comme la révision partielle I de la loi sur l'aviation n'est pas entrée en vigueur comme prévu au milieu de 2010 (ajournement

au 1^{er} avril 2011), des diminutions notables de dépenses par rapport au budget en ont résulté (indemnisation des pertes subies par Skyguide).

Finances fédérales et fonds d'infrastructure

Outre les dépenses directes qu'elle consent dans le domaine du trafic (p. ex. pour l'extension et l'entretien de routes), la Confédération effectue également des investissements par le biais du fonds d'infrastructure séparé (cf. tome 4, comptes spéciaux fonds d'infrastructure). Elle finance ces dépenses indirectes en procédant à des attributions annuelles au fonds, comptabilisées dans l'optique des tâches. Par ailleurs, la Confédération investit, par le biais de la première attribution au fonds d'infrastructure effectuée au début de 2008, des moyens supplémentaires dans les routes nationales et verse des contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. Ces versements induisent une diminution de la première attribution au fonds et n'apparaissent donc pas dans l'optique des tâches.

Tandis que la circulation routière enregistre une hausse de dépenses de 236 millions, soit de 8,8 % par rapport à l'année précédente (dépenses comptabilisées comprenant l'attribution annuelle au fonds d'infrastructure destinée à la circulation routière), les dépenses en faveur des routes financées par le biais de la première attribution au fonds diminuent de 115 millions par rapport à 2009. Il en résulte, dans une *optique globale*, une hausse de dépenses de 121 millions (+ 4,1 %). Cette croissance des dépenses se répartit comme suit:

- *Routes nationales*: les dépenses totales de 2 406 millions consenties par la Confédération pour les routes nationales

comprennent les 2 240 millions enregistrés (y compris la part de l'attribution annuelle au fonds d'infrastructure de 607 mio), auxquelles s'ajoutent les dépenses de 166 millions, financées par le biais de la première attribution au fonds pour l'achèvement du réseau des routes nationales et l'élimination des goulets d'étranglement. Elles totalisent 128 millions de plus que l'année précédente.

- *Routes principales*: les dépenses totales de la Confédération pour les routes principales, qui se montent à 219 millions, comprennent les dépenses comptabilisées pour un montant de 199 millions (y compris la part de 31 mio de l'attribution annuelle), auxquelles s'ajoutent 20 millions provenant de la première attribution au fonds et destinés au financement des contributions forfaitaires pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques, y compris la compensation, en faveur des cantons, de l'absence d'augmentation de la RPLP. Les dépenses totales consacrées aux routes nationales sont demeurées à peu près au même niveau que l'année précédente.

Les autres dépenses financées par le fonds d'infrastructure (projets routiers et ferroviaires liés au trafic d'agglomération) sont financées exclusivement par le biais de l'attribution annuelle; c'est pourquoi elles apparaissent intégralement dans l'optique des tâches.

24 Défense nationale

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Défense nationale	4 515	4 918	4 395	-120	-2,7
Part en % des dépenses ordinaires	7,8	8,2	7,4		
Défense nationale militaire	4 413	4 815	4 292	-121	-2,8
Coopération nationale pour la sécurité	102	103	103	1	1,0

Les dépenses consacrées à la défense nationale ont totalisé 4 395 millions en 2010. Elles ont donc fléchi de 120 millions (- 2,7 %) par rapport à l'année précédente. Une croissance relativement forte des dépenses était à l'origine prévue au budget. Les dépenses au titre de la défense nationale militaire ont toutefois diminué par rapport au budget d'environ un demi-milliard, soit de 10,6 %. Suite à cette baisse, la part de la défense nationale dans les dépenses ordinaires reculent de 0,4 point de pourcentage, passant ainsi à 7,4 %.

Outre la défense nationale militaire, la défense nationale comprend la coopération nationale en matière de sécurité. Celle-ci a vu ses dépenses s'accroître de 1 % en 2010, taux légèrement supérieur au renchérissement.

La diminution des dépenses et l'écart considérable par rapport au budget sont principalement dus aux retards pris par les projets d'acquisition de matériel d'armement. Les investissements dans le matériel d'armement ont été réduits de 108 millions par rapport à 2009 et sont inférieurs de 345 millions au montant budgétisé. Les retards subis par divers projets sont liés aux facteurs suivants: incertitudes concernant l'évolution de l'armée, problèmes de personnel chez le mandant et l'adjudicateur et prestations de l'industrie ne correspondant pas au contrat.

Outre le recul des dépenses liées au matériel d'armement, il convient de citer principalement les variations suivantes par rapport à 2009:

- Matériel de remplacement et de maintenance (+ 60 mio): l'utilisation à grande échelle de systèmes complexes et le financement de matériel de remplacement et de maintenance manquant ont engendré à nouveau une hausse des dépenses en la matière.

- Equipement et matériel à renouveler (+ 23 mio): la progression des dépenses par rapport à l'année précédente est principalement imputable aux besoins accrus dans le domaine de l'aide au commandement et de l'exploration.

- Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks (- 101 mio): la baisse des investissements en la matière est essentiellement liée à la diminution des besoins en combustibles et carburants. Celle-ci résulte, d'une part, de la résiliation du contrat de livraison avec la Poste suisse. Elle découle, d'autre part, du fait que la constitution de réserves de carburants et de combustibles ne s'est pas poursuivie comme en 2009. En effet, la formation des réserves requises avait déjà eu lieu en 2009 en raison du faible cours du baril. Par ailleurs, les retards de projets d'investissements dans des immeubles ont contribué au recul des dépenses par rapport à l'année précédente.

En 2009, le rapport entre les dépenses d'exploitation (dépenses de personnel, de biens et services et de transfert, y compris cotisations de l'employeur) et les dépenses d'armement (dépenses d'armement à proprement parler et dépenses d'investissement) était de 65 % contre 35 %. En 2010, il était prévu d'investir davantage dans l'acquisition de matériel d'armement. Le nouveau rapport devait donc être de 62 % contre 38 %. En dépit du recul des dépenses d'exploitation, la part des investissements a fléchi en 2010 du fait que les investissements dans l'armement n'ont pas été effectués comme prévu. Le rapport était ainsi de 67 % contre 33 % en 2010. L'Armée a donc vu s'éloigner l'objectif visé à moyen terme, à savoir un rapport de 60 % contre 40 % entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'armement.

25 Formation et recherche

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Formation et recherche	5 715	6 136	6 067	351	6,1
Part en % des dépenses ordinaires	9,8	10,2	10,2		
Formation professionnelle	628	704	691	63	10,1
Hautes écoles	1 765	1 856	1 833	68	3,9
Recherche fondamentale	2 196	2 355	2 350	154	7,0
Recherche appliquée	1 099	1 192	1 164	65	5,9
Autres tâches d'enseignement	28	29	28	0	0,1

Ce groupe de tâches enregistre l'un des taux de croissance les plus élevés (+ 6,1 % par rapport à l'année précédente). Sa part dans les dépenses fédérales ordinaires totales est passée, en un an, de 9,8 à 10,2 %. Près de la moitié des moyens supplémentaires ont été alloués au domaine des EPF (+ 71 mio) et au Fonds national suisse FNS (+ 70 mio); autrement dit, ils sont consacrés en majeure partie à la recherche fondamentale (ces subventions sont attribuées intégralement [FNS] ou en grande partie [domaine des EPF] à ce type de recherche).

Délimitation entre le groupe de tâches et les crédits sollicités dans le message FRI: l'essentiel des dépenses de ce groupe de tâches sont gérées par le biais du message FRI (89 %). Ces dépenses ont enregistré une croissance plus dynamique (+ 6,4 %) que les autres domaines du groupe de tâches (+ 4,4 %). Les crédits gérés hors du message FRI comprennent, en premier lieu, la recherche sectorielle, les contributions obligatoires aux organisations internationales et les charges de fonctionnement.

La *formation professionnelle* enregistre une croissance supérieure à la moyenne (+ 63 mio; + 10,1 %), imputable à l'augmentation des contributions forfaitaires (+ 59 mio) ainsi que des contributions à l'innovation et aux projets (+ 4 mio). Cet engagement financier important découle de la volonté de la Confédération de se rapprocher de la valeur de référence concernant la participation au financement des coûts de la formation professionnelle, qui est d'un quart des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine.

Les contributions allouées aux *établissements universitaires* ont crû de 68 millions (+ 3,9 %). 27 % de la contribution fédérale au domaine des EPF sont attribués aux hautes écoles. Cette part a progressé de 18 millions. Les contributions de base aux universités cantonales ont enregistré une hausse de 10 millions. En revanche, les contributions à des investissements ont diminué de 19 millions. Cette baisse est imputable à deux facteurs: d'une part, la réalisation de projets de construction a été retardée ou repoussée en raison de coupes budgétaires, d'oppositions et de la lenteur des procédures de modification des plans de zone

dans les cantons. D'autre part, les longues périodes de froid inhabituelles des deux hivers précédents ont entraîné un ralentissement, voire l'interruption provisoire de l'activité de construction. L'influence de ces deux facteurs a été moindre sur les contributions à des investissements versées aux hautes écoles spécialisées. Bien que les fonds budgétisés à ce titre n'aient pas été entièrement utilisés, la hausse par rapport à l'exercice précédent est de 15 millions, étant donné que, en 2009, seuls quatre des 22 millions budgétisés avaient été dépensés en raison du retard pris par certains grands projets de construction. Enfin, les contributions d'exploitation destinées aux hautes écoles spécialisées ont fortement augmenté (+ 35 mio; + 9,3 %).

S'agissant des dépenses en faveur de la recherche, une distinction est faite entre la *recherche fondamentale* et la *recherche appliquée*. Les dépenses destinées à la recherche fondamentale ont progressé de 154 millions (+ 7,0 %). La progression importante des contributions aux coûts de recherche indirects (overhead) du FNS et l'intensification de l'encouragement de la recherche à des fins concurrentielles ont entraîné un accroissement des contributions versées au FNS de 70 millions au total. Le domaine des EPF a également fortement contribué à cette hausse (+ 42 mio). Les contributions de la Suisse au CERN ont crû de 24 millions. En 2009, notre pays a bénéficié, pour un montant de 30 millions, du fait qu'il avait versé au CERN des paiements anticipés au cours des années précédentes. A partir de 2010, le taux de contribution ordinaire a à nouveau été appliqué.

L'accroissement des dépenses consenties pour la *recherche appliquée* (+ 65 mio; + 5,9 %) est intervenu principalement dans trois secteurs: les contributions obligatoires aux programmes-cadres de recherche de l'Union européenne (+ 44 mio), les contributions à la Commission pour la technologie et l'innovation CTI (+ 12 mio) ainsi que la contribution au financement du domaine des EPF (+ 12 mio). Diverses contributions moins importantes ont également augmenté, d'autres ont diminué, à l'exemple des dépenses d'Armasuisse en faveur de la recherche, qui ont baissé de 7 millions en raison d'une réorganisation.

26 Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Agriculture et alimentation	3 692	3 701	3 666	-27	-0,7
Part en % des dépenses ordinaires	6,3	6,1	6,2		
Amélioration des bases de production et mesures sociales	273	281	275	2	0,6
Production et ventes	564	492	505	-59	-10,5
Paielements directs	2 742	2 813	2 769	27	1,0
Autres dépenses	113	115	117	4	3,5

Les dépenses dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation se sont élevées pendant l'exercice 2010 à 3666 millions, ce qui représente 6,2 % des dépenses ordinaires de la Confédération. Elles ont été inférieures de 35 millions ou de 0,9 % aux dépenses budgétisées. Par rapport au compte de l'année précédente, les dépenses ont diminué de 27 millions, soit de 0,7 %. Cette diminution est principalement due à la baisse des charges liées aux mesures de soutien de l'économie laitière et animale et de la production végétale ainsi qu'à des dépenses inférieures au titre des contributions à l'exportation fondées sur la loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés (RS 632.III.72). Ces baisses de charges ont été en partie annulées par des dépenses supplémentaires dans le domaine des paiements directs.

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 2002 au 1er janvier 2000, la plus grande part des dépenses agricoles est gérée par le biais de trois enveloppes budgétaires, conformément aux dispositions de la loi sur l'agriculture (LAGr). Trois nouvelles enveloppes budgétaires ont été adoptées pour les années 2008 à 2011 dans le cadre des décisions du Parlement concernant le développement futur de la politique agricole (PA 2011). Ces nouvelles enveloppes, qui se montent au total à 13 652 millions, sont les suivantes: 739 millions pour l'amélioration des bases de production et les mesures sociales, 1 885 millions pour la production et les ventes, 11 028 millions pour les paiements directs.

En 2010, 76 %, soit 2 769 millions, des dépenses agricoles ont consisté en *paiements directs* généraux ou écologiques, ce qui s'explique par les transferts successifs de moyens financiers du soutien du marché vers les paiements directs. La majeure partie des ces fonds ont été versés aux exploitations agricoles sous la forme de paiements directs généraux, d'où des dépenses de 2 182 millions. Les 587 millions restants ont été distribués sous la forme de paiements directs écologiques. La Confédération a ainsi octroyé en moyenne environ 46 000 francs par an de paiements directs à chacune des quelque 60 000 exploitations agricoles.

Les dépenses dans le domaine *production et ventes* incluent les mesures d'aide en faveur de l'économie laitière et animale et de la production végétale, ainsi que la promotion des ventes et les contributions à l'exportation des produits transformés. Les charges pour le soutien du marché ont diminué de 59 millions (- 10,5%) par rapport au compte de l'année précédente. La réallocation de fonds en faveur des paiements directs effectuée dans le cadre de la politique agricole 2011 a notamment entraîné une baisse de 29 millions des dépenses consacrées à la production végétale, qui se sont élevées à 70 millions en 2010. D'autres diminutions de charges ont été enregistrées au titre des contributions à l'exportation de produits agricoles transformés en raison de la baisse des besoins en mesures d'allègement du marché dans le domaine des aides à la production animale. En raison notamment d'un crédit supplémentaire de 10,5 millions sollicité pour stabiliser le marché du lait, les dépenses de 2010 en faveur de l'économie laitière (292 mio) n'ont que modestement fléchi par rapport à 2009 (298 mio).

Les dépenses pour *l'amélioration des bases de production et les mesures sociales* se sont accrues de 2 millions par rapport à l'année précédente (+ 0,6 %). Cette faible progression a pour origine des charges supplémentaires en matière d'améliorations structurelles agricoles liées aux projets lancés dans le cadre de la 2e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle.

Les *autres dépenses* sont consacrées aux domaines administration, conseil, exécution, contrôle et protection des végétaux. Elles affichent une hausse de quelque 4 millions par rapport à l'année précédente (+ 3,5 %). Cette hausse résulte principalement d'un crédit supplémentaire de 1,9 million sollicité pour financer le projet ASA 2011 (Administration secteur agricole) ainsi que d'un transfert effectué à partir du crédit de croissance des TIC de la Confédération pour un montant de 3,4 millions.

27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 587	2 748	2 607	20	0,8
Part en % des dépenses ordinaires	4,4	4,6	4,4		
Relations politiques	712	753	726	14	2,0
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 723	1 769	1 761	38	2,2
Relations économiques	76	77	75	-1	-1,5
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	75	150	44	-32	-41,9

Les dépenses pour les relations avec l'étranger et la coopération internationale se sont accrues de 0,8% seulement par rapport à l'année précédente (+ 20 mio) au lieu des 6,3% prévus au budget. Le montant inscrit au budget n'a pas été entièrement utilisé notamment en raison de la baisse enregistrée dans le domaine des contributions destinées à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie (voir ci-dessous).

Le secteur des *relations politiques* recouvre notamment le réseau diplomatique et consulaire suisse, diverses contributions aux organisations internationales (Organisation des Nations Unies, Conseil de l'Europe, etc.), la politique d'Etat-hôte et la promotion de la paix. Les dépenses ont progressé de 14 millions par rapport à l'année précédente principalement en raison des charges requises pour l'organisation du Sommet de la Francophonie à Montreux (+ 24 mio), de la hausse des contributions de la Suisse à l'ONU (+ 11 mio) ainsi que de l'augmentation des prêts et des contributions d'exploitation destinés à la FIPO (+ 9 mio). Les dépenses ont en revanche diminué pour l'exploitation (- 16 mio), la compensation des coûts pour agents à l'étranger (- 6 mio) et Présence Suisse (- 4 mio), essentiellement en raison des taux de change favorables dans les deux premiers cas.

L'aide aux pays en développement (pays du Sud et de l'Est) rassemble notamment la coopération technique et financière, l'aide humanitaire, la coopération économique au développement, ainsi que la partie de l'aide aux pays de l'Est reconnue comme Aide

Publique au Développement (APD) par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. L'augmentation de 38 millions par rapport à 2009 a principalement concerné les contributions versées pour la reconstitution des ressources financières de l'agence internationale de développement (+ 17 mio), le soutien financier à des actions humanitaires (+ 12 mio) ainsi que les actions bilatérales de la coopération technique et de l'aide financière (+ 8 mio).

Les *relations économiques* comprennent essentiellement les contributions aux organisations économiques internationales (Association européenne de libre-échange, Organisation de Coopération et de Développement économique, Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international, etc.). Les principaux écarts par rapport à l'année précédente concernent les contributions au Fonds fiduciaire du FMI (- 5 mio) et les frais de personnel, comptabilisés pour la première fois dans ce groupe de tâches, du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (+ 3 mio).

L'aide aux pays de l'Est et à l'élargissement de l'Union européenne comprend l'aide aux pays en transition ainsi que la contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie (cohésion). Par rapport au compte 2009, les contributions à ce titre ont diminué de 32 millions. Elles ont même reculé de 107 millions par rapport au budget. Cet écart est entièrement imputable aux retards des projets liés à la contribution suisse à l'élargissement de l'UE.

28 Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Autres groupes de tâches	5 329	5 984	5 751	422	7,9
Part en % des dépenses ordinaires	9,2	9,9	9,7		
Conditions institutionnelles et financières	2 482	2 529	2 469	-13	-0,5
Ordre et sécurité publique	890	978	910	20	2,3
Culture et loisirs	395	451	413	18	4,5
Santé	276	217	228	-48	-17,2
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	726	1 198	1 140	414	57,0
Economie	560	610	591	31	5,5

Les dépenses consacrées aux six autres groupes de tâches – représentant 9,7 % du budget global – ont fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent (+ 422 mio; + 7,9 %). Cette hausse s'explique principalement par les mesures de stabilisation conjoncturelle. En 2009, 350 millions avaient été dépensés à ce titre dans ces groupes de tâches (2e phase). La majorité des mesures sont arrivées à terme fin 2009. La 3e phase, qui a débuté en 2010, comprenait notamment la redistribution du produit de la taxe sur le CO₂ durant l'année de son prélèvement (et non avec un décalage de deux ans), ce qui a engendré un surcroît de dépenses de quelque 640 millions par rapport à l'année précédente.

Les dépenses du groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières* sont en léger recul par rapport à 2009. Elles se sont accrues de 23 millions (cf. ch. 32) dans le domaine de l'informatique. Les mesures salariales de 2010 ont également entraîné des charges supplémentaires. En revanche, les dépenses consenties pour les constructions civiles et la logistique ont diminué de 37 millions (notamment suite à l'arrivée à terme des mesures de stabilisation). Par ailleurs, la Confédération avait financé, en 2009, le découvert des organisations affiliées à PUBLICA (versement unique de 8 mio). Enfin, les réorganisations liées notamment à la création du secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) et du Service de renseignement de la Confédération (SRC), ont entraîné le transfert des dépenses correspondantes vers d'autres groupes de tâches.

Les dépenses du groupe de tâches *ordre et sécurité publique* se sont accrues de 20 millions, soit de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Trois quarts des dépenses supplémentaires sont imputables aux services de police et à la poursuite pénale (transfert du SRC) et un quart aux tribunaux (en particulier aux mesures salariales et aux postes supplémentaires du Tribunal fédéral et du Tribunal administratif fédéral). Les dépenses consacrées aux contrôles à la frontière ont connu un léger fléchissement (baisse des investissements suite à l'arrivée à échéance des mesures de stabilisation).

Dans le domaine *culture et loisirs*, la croissance des dépenses (+ 4,5 %) s'explique en première ligne par l'externalisation du Musée national suisse (MNS) et la facturation des charges de loyers qui en résulte. Jusqu'en 2009, ces loyers faisaient l'objet d'une imputation interne des prestations; depuis 2010, ces coûts ont des incidences financières. La contribution aux loyers est toutefois compensée par des recettes (avec incidences financières) équivalentes, c'est pourquoi elle reste financièrement

neutre pour la Confédération. Dans le domaine du sport, l'extension de la limite d'âge J+S aux enfants âgés de cinq à dix ans a engendré un surcroît de dépenses de 3 %. S'agissant de la protection du paysage et de la conservation des monuments historiques, les retards pris dans la planification et la réalisation de plusieurs objets subventionnés ont généré un solde de crédit important (subventions versées en fonction de la progression du chantier). Les dépenses reculent même de 11 millions par rapport à 2009.

Les dépenses consenties pour la *santé* diminuent de 48 millions par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la baisse des charges liées au vaccin contre la grippe (H1N1). En 2009, ce dernier avait coûté 62 millions à la Confédération; en 2010, un solde de paiement de l'ordre de 17 millions a encore dû être effectué.

L'évolution du groupe de tâches *protection de l'environnement et aménagement du territoire* est très fortement marquée par la première redistribution à la population et à l'économie du produit de la taxe sur le CO₂ grevant les combustibles, dont une bonne moitié a été comptabilisée à titre ordinaire (+ 437 mio; comptabilisation extraordinaire: 427 mio, cf. tome 1 ch. 62/23). En outre, la hausse des recettes provenant de la taxe d'incitation sur les COV a entraîné une augmentation des dépenses requises au titre de la redistribution (+ 8 mio). L'arrivée à échéance des délais pour le dépôt de projets en matière de protection contre le bruit a entraîné des coûts supplémentaires de l'ordre de 21 millions. En revanche, plusieurs domaines ont enregistré un recul de dépenses par rapport à l'année précédente en raison de retards pris par certains projets cantonaux et de soldes de crédits: élimination des déchets (- 6 mio) et épuration des eaux (- 10 mio), nature et paysage (- 21 mio) et protection contre les dangers naturels (- 18 mio).

En comparaison avec l'année précédente, le groupe de tâches *économie* est fortement marqué par les mesures de stabilisation conjoncturelle. Tandis que l'affectation partielle du produit de la taxe sur le CO₂ au programme Bâtiments, au renforcement de la promotion de l'exportation et au domaine de la cyberadministration / signature numérique (3^e phase) a entraîné un surcroît de charges de quelque 240 millions, les dépenses consenties pour la politique régionale, le tourisme et les mesures énergétiques ont reculé de quelque 225 millions (arrivée à échéance des 1^{re} et 2^e phases). Un accroissement de dépenses de 7 millions découle du transfert concernant le SFI (dépenses comptabilisées auparavant au titre des conditions institutionnelles et financières).

31 Personnel

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Charges de personnel	4 812	4 927	4 824	12	0,2
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 698	4 819	4 698	0	0,0
Pouvoir législatif	69	71	70	2	2,2
Indemnités pour parlementaires	36	38	36	0	0,0
Charges de personnel ¹	33	32	34	2	4,6
Autres charges de personnel	0	0	0	0	0,0
Pouvoir judiciaire	132	141	137	5	4,1
Rétribution des juges fédéraux	37	38	37	1	2,5
Charges de personnel ¹	95	102	99	4	4,6
Autres charges de personnel	1	2	1	0	12,5
Pouvoir exécutif	4 425	4 355	4 462	37	0,8
Rétribution CF et ChF	4	4	4	0	0,0
Rétribution des commissions	1	1	1	0	0,0
Charges de personnel ¹	4 287	4 214	4 346	59	1,4
Charges de personnel, personnel local DFAE ¹	69	63	57	-13	-18,1
Autres charges de personnel	64	73	55	-10	-15,2
Crédits globaux et spéciaux	42	182	71	29	68,2
Crédits globaux ²	–	56	–	–	–
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale ³	–	73	–	–	–
Prestations de l'employeur ⁴	41	53	71	30	72,3
Restructurations	30	71	-42	-72	n.d.
Plan social	3	26	-76	-79	n.d.
Préretraite	28	45	34	6	23,2
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	114	108	126	12	10,3
Charges liées au personnel engagé temporairement ¹	114	108	126	12	10,3
Dépenses de personnel	4 828	4 927	4 894	66	1,4

n.d.: non disponible

¹ Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur.² Personnes en formation, personnes incapables d'exercer une activité lucrative, stagiaires des hautes écoles et mesures salariales.³ Ces montants sont budgétisés de manière centralisée par l'OPPER, puis décentralisés dans les services une fois le budget approuvé par le Parlement. Les chiffres de 2010 représentent dès lors les ressources restantes après la décentralisation.⁴ OPRA (O régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers), prestations complémentaires de l'employeur selon l'OPRA, engagements des caisses de pensions, accidents et invalidité professionnels, anciennes affaires de la CFP (risques de procès).

Les charges de personnel sont subdivisées selon les trois pouvoirs étatiques. A ces charges s'ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux qui sont budgétisés et gérés de manière centralisée à l'Office fédéral du personnel. Par rapport à 2009, les charges de personnel se sont accrues de 12 millions au total (+ 0,2 %).

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif ont augmenté de 2 millions par rapport à l'année précédente. Cette hausse est principalement liée à celle des rétributions et des contributions de l'employeur. Les dédommagements destinés aux parlementaires sont restés stables par rapport à l'année précédente.

Pouvoir judiciaire

Les charges de personnel du pouvoir judiciaire se sont accrues de 5 millions au total par rapport à 2009. Cette hausse est imputable à la dernière étape de l'extension des tribunaux nouvellement créés ainsi qu'aux mesures salariales accordées en 2010.

Pouvoir exécutif

Les charges de personnel du pouvoir exécutif, déterminantes pour la gestion par les coûts, augmentent de 37 millions (+ 0,8 %) compte tenu de l'externalisation du Musée national suisse. Cette augmentation est principalement due aux mesures salariales 2010, cotisations de l'employeur comprises (+ 28 mio), ainsi qu'aux accroissements de postes pour un montant de 25 millions (+ 210 équivalents plein temps). En outre, l'accroissement de l'âge moyen du personnel de l'administration engendre un relèvement des charges de personnel de quelque 6 millions. En

revanche, les charges ont diminué pour un montant total de 23 millions dans les domaines du personnel local du DFAE (bénéfices de change) et des autres charges de personnel.

Effectifs

A fin 2010, la Confédération occupait 33 312 personnes (équivalents plein temps). Ce chiffre correspond à une hausse nette des effectifs de 256 unités au total par rapport au compte 2009. Cette hausse résulte en majeure partie de l'intégration du personnel domestique des résidences dans le personnel du DFAE. Les deux tiers de ces accroissements de postes sont compensés à l'interne et n'engendrent donc pas de charges supplémentaires pour la Confédération. Des informations détaillées concernant les accroissements d'effectifs figurent dans la documentation complémentaire de l'Office fédéral du personnel.

Crédits globaux et crédits spéciaux

Les fonds provenant des crédits budgétisés de manière centralisée par l'OFPER (intégration professionnelle, stagiaires universitaires, personnes en formation et mesures salariales) ont été entièrement attribués aux unités administratives en fonction des besoins. Ils sont intégrés dans les charges de personnel de ces unités.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur en rapport direct avec la rétribution du personnel ont été intégralement décentralisées dans les unités administratives et intégrées dans les charges de personnel de ces unités.

Prestations de l'employeur

L'augmentation, à hauteur de 30 millions, des prestations de l'employeur résulte principalement de la constitution de provi-

sions pour les retraites destinées aux magistrats (+ 25 mio). S'y ajoutent des charges supplémentaires de quelque 7 millions au titre des retraites anticipées au sens des art. 88f et 88i de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.III.3) ainsi que 2 millions requis pour respecter le seuil des cotisations patronales fixé à l'art. 32g, al. 1 de la loi sur le personnel de la Confédération.

Restructurations

Les coûts des restructurations (coûts liés aux plans sociaux) ont enregistré une diminution de 79 millions. Cette diminution découle essentiellement de la dissolution de provisions constituées en prévision de plans sociaux au sens de l'art. 105 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération. Cette dissolution est en lien direct avec la suspension des suppressions de postes au DDPS (Base logistique de l'Armée).

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services et des crédits de subventionnement

Les charges en la matière se sont accrues de 12 millions (+ 10%). Cette augmentation est principalement imputable à une réorganisation effectuée au sein de la DDC (DFAE): rétribués jusqu'ici dans le cadre du crédit «activités humanitaires», par le biais du compte «Prestations de service externes», les employés dits «employés Apollo» (30 postes) seront désormais rétribués par le biais du compte «Rétribution du personnel» au sein du même crédit. Cette réorganisation engendre une hausse des charges de personnel de 5 millions (sans incidences financières pour la Confédération). Les charges supplémentaires restantes se répartissent de manière plus ou moins égale entre les départements.

L'écart entre les dépenses de personnel et les charges de personnel est essentiellement lié aux provisions constituées pour les retraites destinées aux magistrats et à la dissolution de provisions liées aux restructurations au sein du DDPS.

32 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette séparation permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les *fournisseurs de prestations* (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DFE et Base d'aide au commandement de l'armée (BAC), qui fait partie du domaine de la défense) fournissent, en tant que centres de service, des prestations destinées notamment aux services de l'administration fédérale centrale et facturent toutes les prestations destinées à l'administration, avec une incidence sur les crédits (imputation des prestations IP), sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels. En 2010, l'imputation des prestations a porté sur un montant de 581 millions. Parallèlement, l'OFIT et le Centre de services informatiques du DFJP (CSI-DFJP) fournissent également, dans une moindre mesure, des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (par ex. PUBLICA, RUAG, RFA, swissmedic, FINMA, fonds de compensation AVS et fonds de l'assurance-chômage). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Depuis le 1er janvier 2007, les fournisseurs de prestations TIC sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services, amortissements et dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis d'incidences financières, si les bénéficiaires sont externes à l'administration, et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations s'accompagnent des charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations TIC (442 mio). Il est suivi par la BAC (323 mio, y compris les prestations au sein de l'administration), le Centre de services informatiques du DFJP (79 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (43 mio). L'ISCeco du DFE est le plus petit fournisseur de prestations (16 mio).

Les *bénéficiaires de prestations* peuvent acquérir les prestations TIC auprès de fournisseurs faisant partie de l'administration ou, avec l'accord de leur département, auprès de fournisseurs externes. Les bénéficiaires de prestations budgétisent les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de prestations TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles qui sont acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières dont disposent les bénéficiaires de prestations servent, en particulier, à couvrir des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

Les crédits TIC suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI) à titre de pilotage stratégique (Secrétariat général du DFF: réserve informatique de la Confédération, croissance des TIC au niveau de la Confédération et des projets transversaux).
- Départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.

Les chiffres présentés dans le tableau comprennent les éléments suivants:

- Revenus: revenus avec incidences financières générés par des prestations fournies à des tiers externes.
- Charges: charges des bénéficiaires de prestations et des fournisseurs de prestations avec incidences financières et sans incidences financières et charges IP des bénéficiaires de prestations pour les prestations acquises au sein de l'administration fédérale, telles que les locations ou les fournitures de bureau.
- Dépenses d'investissement: dépenses d'investissement de bénéficiaires de prestations et de fournisseurs de prestations.
- Dépenses: charges avec incidences financières et dépenses d'investissement.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations TIC (revenus IP) et les bénéficiaires de prestations TIC (charges IP) n'est pas indiquée, car les charges IP des bénéficiaires de prestations s'accompagnent des charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations; dans le cas contraire, ces charges seraient comptabilisées à double.

Les *revenus* avec incidences financières des fournisseurs de prestations informatiques ont diminué de 7 millions (- 17,9 %) par rapport au compte 2009. Cette baisse des revenus, qui concerne l'OFIT, s'explique par l'achèvement du grand projet NC PLASTA (remaniement du système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail du fonds de l'assurance-chômage), qui n'a plus rapporté à l'OFIT que 0,3 million de revenus en 2010, contre encore 8,3 millions en 2009.

Les *charges* se sont accrues de 38 millions, soit de 3,8 %, par rapport au compte 2009. Cette progression des charges s'explique par les facteurs suivants: charges supplémentaires pour les amortissements (+ 27 mio) et prestations d'exploitation supplémentaires pour l'exploitation d'applications spécialisées:

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs.	%
Compte de résultats					
Revenus	39	23	32	-7	-17,9
Revenus de prestations informatiques	26	12	19	-7	-26,9
Autres revenus	13	11	13	0	0,0
Charges	1 005	1 115	1 043	38	3,8
Charges de pers. (seulement fournisseurs de prestations)	314	322	340	26	8,3
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	609	679	594	-15	-2,4
Matériel informatique	58	52	42	-16	-27,8
Logiciels	36	41	37	1	1,4
Informatique, exploitation/entretien	114	121	113	-1	-1,2
Développement informatique, conseil, prestations de service	227	296	230	3	1,2
Télécommunication	51	44	50	-1	-2,8
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seulement fournisseurs de prestations)	121	125	122	1	0,8
Amortissements	82	114	109	27	32,9
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	102	124	107	5	5,1
Investissements, systèmes informatiques	60	69	61	1	1,3
Investissements, logiciels	39	55	46	7	18,3
Autres investissements (seul. fournisseurs de prestations)	3	0	0	-3	-88,2
Dépenses	920	1 022	941	21	2,3
Charges avec incidences financières	820	898	834	14	1,7
Dépenses d'investissement	100	124	107	7	7,0

modernisation de l'ensemble des applications spécialisées de l'AFC (INSIEME + 9 mio), système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail auprès du Seco (PLASTA + 9 mio), système d'information Schengen II de Fedpol (+ 8 mio); réduction de 16 millions concernant les acquisitions de matériel informatique.

Si l'on examine la croissance par *catégories de charges*, on constate des évolutions contraires: tandis que les charges de personnel des fournisseurs de prestations ont augmenté de 26 millions et les amortissements de 27 millions, les charges de biens et services ont fléchi de 15 millions.

La croissance des *charges de personnel* des fournisseurs de prestations est liée à la création de postes supplémentaires et aux mesures salariales de la Confédération. Elle se répartit entre les fournisseurs de prestations de la manière suivante: OFIT (+ 17 mio); BAC (+ 6 mio); CSI-DFJP (+ 3 mio). A l'OFIT, la création de postes pour la réalisation de grands projets a été requise au début de 2010 en raison de la demande, mais des suppressions de postes ont ensuite eu lieu jusqu'à la fin de 2010 suite aux décisions d'économies prise dans le domaine du personnel par le Parlement lors des délibérations consacrées au budget 2010. Ayant renoncé, pour garantir la poursuite de ses tâches, à la suppression prévue de 50 postes, la BAC a donné son accord à un accroissement d'effectifs. Le CSI-DFJP a créé des postes supplémentaires, en particulier en vue de mettre en œuvre les accords de

Schengen/Dublin et d'exploiter le système d'information relatif aux documents d'identité (ISPID). La création de postes supplémentaires auprès des fournisseurs de prestations TIC gérés par le biais de la GMEB n'a pas entraîné de dépenses supplémentaires à la charge de la Confédération, car les bénéficiaires de prestations ont sollicité des prestations auprès de fournisseurs internes à l'administration à l'aide de moyens financiers qui avaient été inscrits au budget au titre de moyens financiers ayant des incidences financières.

La diminution de 15 millions des *charges de biens et services et charges d'exploitation* est due pratiquement en totalité à une baisse des charges au niveau de l'acquisition de matériel informatique. Les dépenses imputables à l'achat de matériel informatique par la BAC ont reculé de 16 millions, du fait que le remplacement du matériel informatique lié à la place de travail avait déjà eu lieu pendant l'exercice 2009 dans le cadre du projet de place de travail informatique.

La hausse des *amortissements* a atteint 27 millions, dont 1 million pour les amortissements de matériel informatique, 2 millions pour les amortissements extraordinaires de l'OFIT (mise à jour de l'inventaire des installations) et 24 millions pour les amortissements de logiciels: amortissements de l'AFD pour les applications spécialisées FIRE III et IDEE (10 mio), amortissements d'applications spécialisées de l'OFROU (6 mio), amortissements de l'OFSPPO pour le système d'information Schengen II (SIS II,

4 mio), amortissements de diverses applications spécialisées des AFS, 1 mio).

Les *dépenses d'investissement* se sont accrues de 5 millions (+ 4,8 %). Ces dépenses, qui se montent à un total de 107 millions, concernent les fournisseurs de prestations à raison de 61 millions et les bénéficiaires de prestations à raison de 46 millions. Cette croissance résulte d'évolutions divergentes: d'un côté, hausse des charges pour des logiciels (+ 7 mio) et des systèmes informatiques (+ 1 mio), de l'autre, réduction des charges liées aux autres investissements des fournisseurs de prestations (- 3 mio). Les 7 millions d'investissements supplémentaires en logiciels ont concerné le projet INSIEME de l'AFC.

Par rapport à 2009, les *dépenses* ont progressé de 21 millions. Elles découlent des facteurs déjà mentionnés plus haut dans le contexte des charges avec incidences financières et des dépenses d'investissement.

En comparaison avec l'exercice précédent, la croissance des dépenses a fortement régressé, passant de 11,7 à 2,3 %. Cette évolution atteste d'une meilleure discipline en matière de dépenses. Etant donné que le Conseil fédéral a également engagé des mesures d'économies dans le domaine propre de l'administration, la croissance des dépenses restera faible dans les années à venir. Ainsi, le domaine TIC contribue lui aussi à la consolidation des finances fédérales. Avec le programme de consolidation 2012-2013, le Conseil fédéral a arrêté des économies de l'ordre de 50 millions par an pour les TIC, économies qui requièrent une amélioration systématique de l'efficacité dans le domaine TIC. En ce qui concerne les projets, les priorités devront être établies de manière plus rigoureuse sur la base d'une gestion de portefeuille assurée au niveau des départements et de la Confédération.

33 Trésorerie fédérale

Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs.	%
Total	104 615	94 807	92 559	-2 248	-2,4
Marché monétaire	10 670	6 947	9 181	2 234	32,2
Créances comptables à court terme	10 670	6 947	9 181	2 234	32,2
Crédits sur le marché monétaire/dettes à terme, La Poste	–	–	–	–	–
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	–	–	–	–	–
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	–	–	–	–	–
Marché des capitaux	93 945	87 859	83 378	-4 482	-5,1
Emprunts publics	92 435	86 119	81 538	-4 582	-5,3
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	1 460	1 690	1 790	100	5,9
Dettes à terme, autres	50	50	50	0	0,0

La Trésorerie veille à garantir en tout temps le bon déroulement des opérations de paiement de la Confédération, de ses entreprises et de ses établissements. Les besoins de financement sont couverts avant tout par des emprunts sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux. En vue de parer aux variations du volume des liquidités et de financer les grands projets futurs, la Confédération détient des réserves de trésorerie, placées de manière sûre et à des conditions conformes au marché. Il incombe en outre à la Trésorerie d'acquiescer et de gérer des devises.

En 2010, la Confédération a réduit d'un *montant net* de 2,2 milliards sa dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux; l'année précédente, cette dette avait déjà été réduite de 9,8 milliards nets.

Le volume des fonds obtenus au moyen de *créances comptables à court terme* a été augmenté de 2,2 milliards, pour atteindre 9,2 milliards au total à la fin de l'année.

Un volume modeste de *crédits à court terme* (y compris des emprunts auprès de PostFinance) a été contracté sur l'ensemble de l'année pour faire face à des variations à court terme du volume des liquidités. A fin 2010, aucun crédit à court terme n'était ouvert.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le *Conseil des EPF* gère les ressources du domaine des EPF de manière autonome et centralisée par rapport à l'AFF. Conformément à la convention conclue avec la Trésorerie, le Conseil des EPF peut placer auprès de l'AFF les fonds secondaires et les fonds de tiers dont il dispose. L'*assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)* a accru de 100 millions ses placements, qui atteignaient 1 790 millions à la fin de 2010.

L'émission d'*emprunts fédéraux* fongibles s'est poursuivie pendant l'année sous revue. A l'exception d'un nouvel emprunt de base, seuls les emprunts existants ont été augmentés. Les emprunts les plus élevés constitués à ce jour résultent de hausses successives. A la fin de 2010, 19 emprunts fédéraux étaient en cours, pour un montant nominal s'élevant à un total de 81,5 milliards (fin 2009:

86,1 mrd). Huit emprunts portent sur un montant supérieur à 5 milliards, et cinq de ceux-ci dépassent les 6 milliards.

En 2010, des emprunts fédéraux ont été émis pratiquement chaque mois, sauf en juillet et en août. Les emprunts émis en novembre et décembre 2010 n'ont été libérés qu'en janvier 2011. Au total, neuf emprunts ont été lancés en 2010; compte tenu des placements de tranches propres, le montant brut emprunté s'élève à 4,1 milliards (2009: 3,9 mrd.). Du fait du remboursement ordinaire d'un emprunt, le montant net des emprunts a diminué de 4,6 milliards en 2010 (en 2009, il avait été réduit de 6,3 mrd).

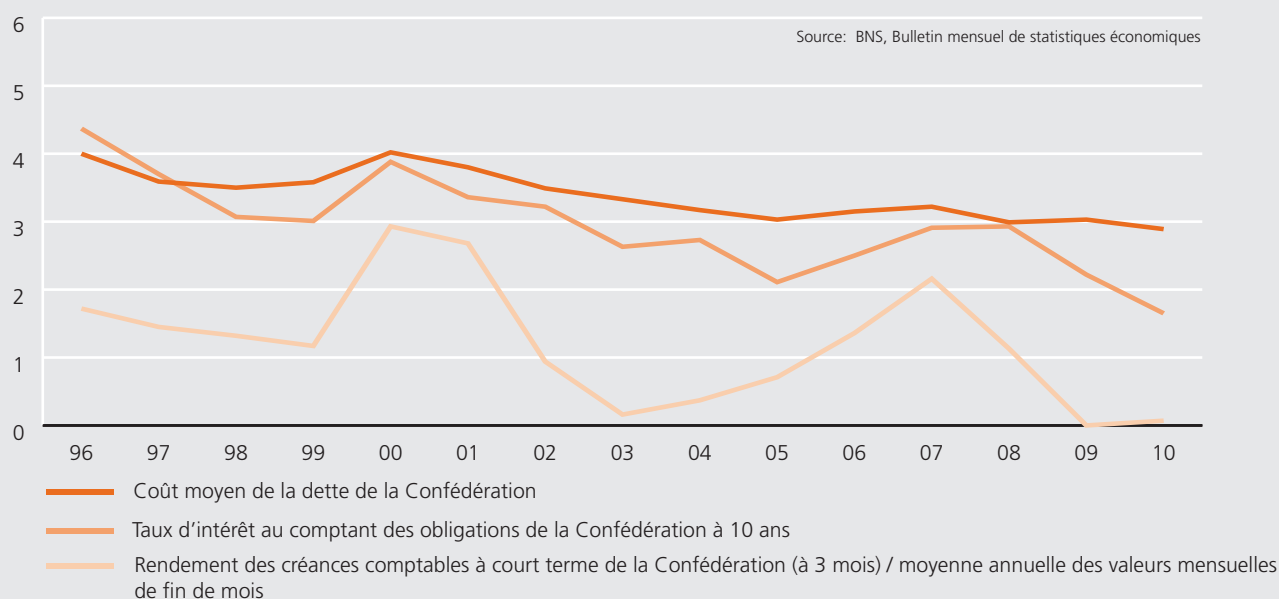
Le poste «*Autres dettes à terme*» comprend un emprunt à long terme de 50 millions effectué par Skycare auprès de la Trésorerie.

Evolution des taux d'intérêt

Le niveau des taux sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux ainsi que la gestion de la dette par la Trésorerie se reflètent dans le *coût moyen de la dette fédérale* portant intérêt (sans les créances et les comptes de dépôt); à fin 2010, ce taux était de 2,89 % (calcul tenant compte des commissions et des droits de timbre), après avoir été de 3,03 % l'année précédente. Ce recul est dû au remboursement d'un emprunt, auquel s'ajoute une faible hausse dans le domaine du court terme (créances comptables à court terme). Le graphique correspondant montre l'évolution du coût moyen de la dette.

Le calcul du coût moyen des emprunts inclut toutes les dettes contractées sur les marchés monétaires et des capitaux figurant dans le tableau «Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux». A fin 2010, les dettes comprises dans le calcul du coût des emprunts s'élevaient à 92,6 milliards (année précédente: 94,8 mrd.). Ce calcul tient compte du taux d'intérêt nominal, du prix d'émission, des coûts d'émission y compris du droit de timbre d'émission ainsi que des commissions de remboursement sur les coupons et les titres, mais pas des flux de paiement provenant des swaps de taux d'intérêt.

Evolution du coût moyen de la dette en %



Ressources de la Trésorerie

Les flux de fonds de la Trésorerie centrale ont affiché des variations mensuelles atteignant jusqu'à 6 milliards. Afin de parer à ces mouvements, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées. Les fonds dont elle n'a pas besoin dans l'immédiat sont placés auprès de la Banque nationale ou sur le marché. Pour les placements sur le marché, la Confédération s'assure que ses débiteurs présentent une parfaite solvabilité et veille à une large diversification, afin d'éviter le cumul des risques. Compte tenu de la situation tendue sur les marchés financiers, les fonds ont été placés sur le marché de manière sélective en 2010. A la fin de l'année, les ressources de trésorerie disponibles se montaient à 6,4 milliards (fin 2009: 7,1 mrd). La majeure partie de ces ressources était placée auprès de la Banque nationale.

Les prêts octroyés par la Trésorerie au fonds de l'assurance-chômage ont augmenté, passant de 5,6 à 7,4 milliards à fin 2010. Ces prêts ne sont pas comptabilisés dans les fonds de trésorerie disponibles, étant donné qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour la gestion des liquidités. A fin 2010, les prêts en cours accordés aux CFF s'élevaient à 240 millions (2009: 140 mio).

Charge d'intérêts nette

Les charges et les recettes d'intérêts ont été moins élevées que l'année précédente, ce qui a entraîné une réduction de la charge d'intérêts nette (dépendances d'intérêts nettes en % des recettes ordinaires), qui est passée de 4,3 à 3,9 %.

Gestion des devises, produits dérivés

Les besoins en devises (euros et dollars américains, conformément à la stratégie de la Confédération en matière de gestion des devises) ont été couverts par le biais d'opérations de caisse et

d'opérations à terme. Dans l'année sous revue, les options n'ont pas été utilisées. Conformément au budget ordinaire 2010, la Trésorerie fédérale a acquis 386 millions d'euros et 385 millions de dollars américains pour le compte des unités administratives. En outre, la couverture d'engagements en monnaies étrangères pour des transactions spéciales de la Confédération a été assurée sur la base de conventions spécifiques conclues entre les unités administratives et la Trésorerie fédérale. Ces engagements spécifiques peuvent s'étendre sur plusieurs années. La couverture de ces engagements en monnaies étrangères est assurée au moyen d'opérations à terme sur devises échéant aux dates de paiement prévues.

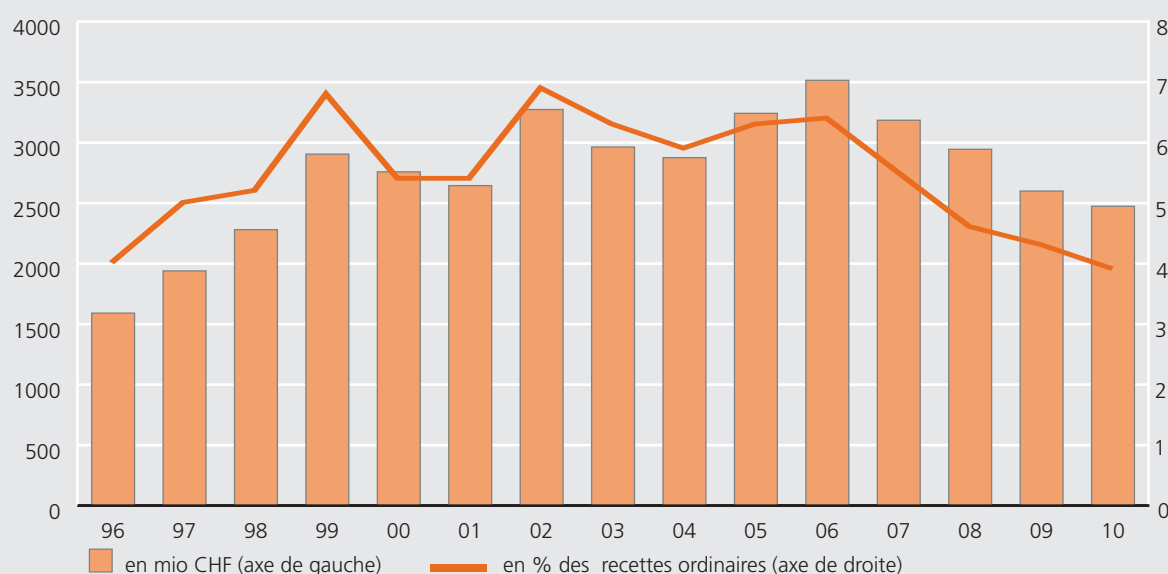
Couverture centralisée des risques de change

L'an dernier, la couverture des risques de change a fait l'objet de discussions. En raison de l'appréciation du franc, procéder à l'achat de devises en cours d'année (moyenne de l'année: 1,04 CHF/USD et 1,38 CHF/euro) aurait été plus avantageux qu'une opération de couverture au cours prévu au budget (1,10 CHF/USD et 1,50 CHF/euro). Il convient toutefois de rappeler ici que les cours des devises ne se prêtent guère aux prévisions. C'est pourquoi les opérations de couverture visent, comme jusqu'ici, à limiter les risques de change encourus par la Confédération et à fournir aux unités administratives une certaine sécurité en termes de planification. Procéder à ces opérations de couverture de manière centralisée auprès de la Trésorerie fédérale permet de bénéficier de meilleures conditions sur le marché. Rétrospectivement, on constate que la stratégie suivie par la Confédération dans ses opérations de couverture centralisées n'a engendré aucun coût; autrement dit, les variations annuelles liées à une évolution négative ou positive du cours des devises se sont annulées mutuellement.

Dans le domaine des *produits dérivés*, les paiements nets d'intérêts découlant de swaps de taux d'intérêt ont enregistré une hausse avec incidences financières de 76 millions par rapport à l'année précédente, pour atteindre 105 millions. Cette hausse est liée aux taux d'intérêt à court terme, qui avoisinent 0 % (paiements à taux variable destinés à la Confédération). La position de payeur net de la Confédération en termes nominaux a diminué, passant de 3,6 milliards à fin 2009 à 2,7 milliards à fin 2010. En 2010, aucun nouveau contrat portant sur des swaps de

taux d'intérêts ou d'autres produits dérivés n'a été conclu. Afin d'établir un lien plus durable entre le bilan et les taux d'intérêt, des contrats de swaps ont été conclus au cours des années précédentes. La conversion de taux d'intérêt variables à court terme en taux d'intérêt fixes à long terme permet de s'assurer contre une hausse des taux d'intérêt. La valeur actualisée négative des positions ouvertes a légèrement diminué, passant de 261 millions à fin 2009 à 240 millions à fin 2010.

Evolution de la charge d'intérêts nette



34 Charges de conseil

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Charges de conseil	252	268	238	-14	-5,4
Charges générales de conseil	230	255	217	-13	-5,5
Charges générales de conseil, consultants salariés	17	7	16	-1	-6,1
Commissions	5	6	5	0	2,7
Dépenses de conseil	252	268	239	-13	-5,0

Sont comptabilisées au titre de charges de conseil les charges requises pour des prestations dont le bénéficiaire est la Confédération: sont ainsi considérés comme des charges de conseil les dépenses concernant d'avis de droit, des expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais non les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations (par ex. dans le domaine de l'aide au développement). Ne sont en outre pas considérées pas comme conseils les prestations de service externes pour l'exécution desquelles des tâches sont confiées à des tiers (par ex. traductions, réalisation de campagnes d'information, révisions externes).

En 2010, les charges de conseil ont été inférieures de près de 14 millions au montant de l'année précédente (- 5,4 %) et de 30 millions au montant budgétisé (- 11,3 %). Cette diminution par rapport à l'année précédente est principalement liée à des modifications apportées aux portefeuilles de projets (clôtures, retards):

- *Défense* (- 8 mio): les charges requises ont diminué suite à des changements de priorités, à des suppressions et à des retards touchant le portefeuille des projets.
- *OFAS* (- 4 mio): déjà inférieurs au montant de l'année précédente, les moyens financiers inscrits au budget n'ont pas été utilisés dans les proportions prévues suite à la suspension de certaines mesures de sensibilisation et d'information dans le domaine de l'AI.
- *OFE* (- 4 mio): le recul des charges est dû à l'augmentation unique, survenue l'année précédente, des moyens requis

pour mettre en œuvre les plans d'action concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

- *DFAE* (- 2 mio): la baisse des charges résulte de l'arrivée à terme de projets spécifiques menés dans les domaines «gestion civile des conflits et droits de l'homme», «expositions universelles» ainsi que «Présence Suisse».
- *ODM* (- 2 mio): suite au recul des besoins dans le domaine des auditions menées au cours des procédures d'asile, les moyens requis pour l'engagement à l'heure de personnel spécialisé de la catégorie «Interprètes, rédacteurs de procès-verbaux, personnes chargées des auditions» ont diminué.
- *Seco* (+ 1 mio): en vertu des décisions du Conseil fédéral concernant la 3e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, la réalisation des projets prioritaires de la Stratégie suisse de cyberadministration a été accélérée à l'aide des ressources supplémentaires.
- *SG DDPS* (+ 2 mio): les charges supplémentaires sont liées aux besoins de conseil requis dans le cadre du rattachement du SAP et du domaine PIO au SG DDPS.
- *AFC* (+ 2 mio): l'acquisition de prestations de conseil a diminué de 1 million dans le cadre du projet informatique IN-SIEME; à l'inverse, des charges supplémentaires de 3 millions ont été nécessaires dans le cadre de l'assistance administrative USA II.
- *OFROU* (+ 5 mio): les projets concernant les domaines de la sécurité et de la recherche ont été menés selon le calendrier fixé, après avoir subi des retards l'année précédente, retards qui avaient engendré une baisse des charges de conseil.

Les écarts restants (environ - 4 mio) sont dus à diverses modifications mineures survenues dans plusieurs unités administratives et groupes de tâches.

35 Relations publiques

Coûts de relations publiques par domaine d'activités

mio CHF	Compte 2009	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs.	%
Total des coûts	76,4	80,7	4,3	5,6
Service de presse et d'information	28,1	29,6	1,5	5,2
Information directe	36,6	42,4	5,8	15,9
Campagnes et informations liées aux votations	11,7	8,7	-3,0	-28,8

En 2010, les coûts de relations publiques des départements, de la Chancellerie fédérale, de la RFA et du Bureau de l'intégration DFAE/DFE, traité séparément, se sont élevés à 80,7 millions au total, soit une augmentation de 4,3 millions ou 5,6 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse résulte d'une comptabilisation ultérieure de coûts d'environ 6 millions qui n'avaient pas été pris en compte jusqu'à présent au DDPS et de la prise en charge de nouvelles tâches par le DETEC. Les coûts des autres départements ont diminué dans l'ensemble. Si les coûts du DDPS avaient été comptabilisés l'an dernier, les coûts totaux auraient

baissé, en 2010, de près de 1,5 million par rapport à 2009. La part des coûts de relations publiques demeure inchangée et représente 0,13 % des dépenses totales de la Confédération.

Les coûts de personnel et de biens et services pour les activités liées aux relations publiques couvrent les dépenses pour l'information directe (imprimés, sites Internet, manifestations, contacts avec les citoyens, etc.), pour le service de presse et d'information ainsi que pour les campagnes et les informations liées aux votations.

Coûts de relations publiques par domaine d'activités et unité organisationnelle

mio CHF	Total compte 2010	ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS
Total	80,7	8,3	7,0	11,9	4,4	14,2
Service de presse et d'information	29,6	4,6	1,8	3,5	2,4	5,3
Information directe	42,4	3,3	5,2	2,9	1,7	8,8
Campagnes et informations liées aux votations	8,7	0,4	–	5,5	0,3	0,1

suite mio CHF	DFF	DFE	DETEC	BI	RFA
Total	9,6	11,9	12,0	0,9	0,5
Service de presse et d'information	3,0	4,4	4,3	0,2	0,2
Information directe	5,6	6,5	7,5	0,6	0,3
Campagnes et informations liées aux votations	1,1	1,0	0,3	0,1	–

BI = bureau de l'intégration DFAE/DFE

Affectation

Sur le total des coûts, 29,6 millions (36,7 %) ont été affectés au domaine *service de presse et d'information*, 42,4 millions (52,5 %) à *l'information directe* et 8,7 millions (10,8 %) aux *campagnes de prévention et aux informations liées aux votations*. Comme l'an dernier, les coûts ont augmenté de 1,5 million (+ 5,2 %) pour le service de presse et d'information, tandis que ceux de l'information directe ont progressé de 5,8 millions (+ 15,9 %). Le coût des campagnes a, en revanche, fortement reculé (– 3 mio, soit – 25,8 %).

Nature des coûts

Les *coûts de personnel* pour 296 postes à plein temps (contre 261 l'année précédente) s'élèvent, au total, à 49,5 millions (61,3 % des coûts totaux), soit 4,6 millions de plus que l'année précédente (+10,2 %). Cette hausse du nombre de postes et des coûts de personnel résulte d'une correction dans le mode de comptabilisation du DDPS: environ 35 postes de relations publiques ont été répertoriés pour la première fois dans le domaine de la Défense. Les coûts de biens et services s'élèvent à 31,2 millions (38,7 % des coûts totaux), soit 0,3 million de moins que l'année précédente (– 1 %). La part des prestations propres a donc encore augmenté.

Coûts de relations publiques par unité organisationnelle, en comparaison avec l'année précédente

mio CHF	Total compte 2009		Total compte 2010		Ecart p. r. à 2009	
	val. abs.	%	val. abs.	%	val. abs.	%
Total	76,4	100,0	80,7	100,0	4,3	5,6
ChF	9,3	12,2	8,3	10,3	-1,0	-11,1
DFAE	6,5	8,5	7,0	8,7	0,5	7,7
DFI	14,9	19,5	11,9	14,8	-3,0	-20,1
DFJP	4,1	5,4	4,4	5,4	0,3	7,1
DDPS	8,5	11,1	14,2	17,6	5,7	66,8
DFF	10,7	14,0	9,6	11,9	-1,1	-10,1
DFE	13,5	17,7	11,9	14,8	-1,6	-11,7
DETEC	7,2	9,4	12,0	14,9	4,8	67,2
BI	1,0	1,3	0,9	1,1	-0,1	-11,8
RFA	0,6	0,8	0,5	0,6	-0,1	-20,5

BI = Bureau de l'intégration DFAE/DFE

Activités des départements

Par rapport à l'année précédente, les coûts de relations publiques de la *Chancellerie fédérale* ont diminué, en 2010, d'environ 1 million, soit de près de 11 %. Si les charges de personnel sont demeurées inchangées, les coûts de biens et services ont baissé: d'une part, la contribution aux prestations de l'agence de presse AP a été supprimée, car la filiale suisse d'AP a dû fermer ses portes; d'autre part, les dépenses de traduction ont reculé. Les indemnités pour les prestations de l'Agence télégraphique suisse (3 mio) constituent le principal poste.

En 2010, les dépenses du *DFAE* se sont élevées à 7 millions, soit 0,5 million ou 7,7 % de plus que l'année précédente. Les coûts de personnel représentent 2,8 millions (39,4 %), la majeure partie incombant au service d'information, qui a dû faire face à des charges supplémentaires en raison de la crise libyenne, de la conférence interministérielle du Conseil de l'Europe et du Sommet de la Francophonie. Les coûts de biens et services, d'un montant de 4,2 millions (60,6%), ont été générés pour l'essentiel par la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Le *DFI* a dépensé au total 11,9 millions (- 3 mio ou - 20,1 %) en 2010. Cette diminution découle, pour l'essentiel, de charges de biens et services plus faibles que l'année précédente à l'OFSP, qui avait dû assumer des dépenses exceptionnelles en 2009 pour la campagne relative à la pandémie de grippe. Les coûts de personnel du *DFI* ont également reculé.

Au sein du *DFJP*, les coûts de relations publiques se sont élevés à 4,4 millions (+ 0,3 mio ou + 7,1 %) pour la période écoulée en raison principalement de la première comptabilisation de tous les postes du centre de compétences Web. Les coûts de personnel ont augmenté en conséquence et représentent désormais 87 %, tandis que les coûts de biens et services ont de nouveau baissé.

Pendant l'exercice sous revue, les coûts totaux de relations publiques du *DDPS* se sont élevés à 14,2 millions (+ 5,7 mio ou + 66,8 %). Cette grande différence ne résulte pas de dépenses supplémentaires, mais d'une erreur comptable: dans le domaine de la Défense, près de 35 postes relevant de la communication et correspondant à 6 millions environ n'avaient pas été comp-

tabilisés jusqu'en 2009. Cette année-là, les coûts de relations publiques se sont donc élevés, en fait, à 14,3 millions. Ils ont dès lors légèrement diminué en 2010 au *DDPS* par rapport à l'année précédente (- 0,1 mio).

Les dépenses du *DFF* en matière de relations publiques ont atteint 9,6 millions en 2010 (- 1,1 mio ou - 10,1 %). Les coûts de personnel représentaient, au total, 6,9 millions (- 12,2 %), tandis que les coûts de biens et services ont reculé à 2,8 millions (- 5 %). Les coûts pour l'année 2010 sont nettement en baisse par rapport à l'année présidentielle 2009. Le nouveau Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) sera comptabilisé pour la première fois en 2011.

Au *DFE*, les dépenses liées aux relations publiques ont diminué de 11,7 % en 2010 pour s'établir à 11,9 millions (- 1,6 mio), en dépit de charges supplémentaires pendant l'année présidentielle. Les coûts de personnel ont baissé de près de 4 % et les charges de biens et services, de 27 % environ. Le recul des coûts tient principalement à la fin de la campagne «Travail au noir» et à une diminution des ordres d'impression.

En 2010, le *DETEC* a enregistré une hausse significative des coûts de relations publiques, qui se sont montés à 12 millions (+ 4,8 mio ou + 67,2 %). Si les coûts de personnel sont demeurés inchangés, les coûts de biens et services notamment ont progressé par rapport à l'année précédente, passant de 1,4 à 6,2 millions. Cette évolution découle de la prise en charge de nouvelles tâches par l'OFROU: depuis l'entrée en vigueur de la RPT, ce dernier a repris des cantons la construction, l'entretien et l'exploitation du réseau autoroutier, y compris la communication des projets. Le volume total des 448 projets s'élève à 2,1 milliards (achèvement du réseau compris). Les coûts des activités de relations publiques dans ce nouveau domaine de compétence, qui sont généralement mandatées à l'extérieur, ont été comptabilisés pour la première fois en 2010. Ils totalisaient 4,3 millions.

Les coûts de relations publiques du *Bureau de l'intégration DFAE/DFE* et de la *Régie fédérale des alcools* ont diminué par rapport à l'année précédente.

Récapitulation du compte des unités administratives GMEB

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus ordinaires	3 185	1 941	2 173	-1 012	-31,8
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 073	1 851	2 062	-11	-0,5
Patentes et concessions	33	25	30	-3	-7,9
Autres revenus	1 079	65	81	-998	-92,5
Charges ordinaires	5 100	5 114	5 303	203	4,0
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	3 765	3 811	4 023	258	6,9
Charges de transfert	1 279	1 239	1 203	-76	-6,0
Autres charges	55	64	77	22	39,7
Charges extraordinaires	-	-	-	-	-
Compte des investissements					
Recettes d'investissement ordinaires	43	32	54	11	24,7
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	41	30	51	11	26,1
Remboursement de prêts et de participations	3	2	3	0	1,8
Dépenses d'investissement ordinaires	2 596	2 668	2 701	105	4,1
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 426	1 465	1 494	68	4,8
Contributions à des investissements	172	174	174	1	0,9
Autres investissements	997	1 029	1 033	36	3,6
Dépenses d'investissement extraordinaires	-	-	-	-	-

Présentation du compte de résultats, imputation interne des prestations comprise

En 2010, le domaine de la GMEB englobait 22 unités administratives. Cet effectif a diminué d'une unité par rapport à 2009, car le Haras national d'Avenches et l'Agroscope ont été regroupés. Les unités GMEB ont sollicité, comme l'année précédente, quelque 30 % des charges propres de la Confédération (sans les charges d'armement).

Evolution du compte de résultats et du compte des investissements

Les *revenus ordinaires* des unités GMEB ont atteint 2 173 millions. Ce montant est d'environ un tiers inférieur à celui de 2009 (- 1 012 mio). Cette baisse est liée aux autres revenus de l'Office fédéral des routes (OFROU). En 2010, seuls quelques rares tronçons de routes nationales prévus selon l'ancien droit (avant l'introduction de la RPT) ont été achevés. C'est pourquoi les revenus provenant des parts financées par les cantons suite à la prise en charge des tronçons par ces derniers ont été très faibles. L'évolution suivie en la matière correspond à la planification selon le budget 2010.

Les *revenus de fonctionnement* (enveloppe budgétaire) se sont élevés à 2 062 millions. Ils n'ont quasiment pas varié par rapport à 2009 (- 11 mio).

- Les revenus avec incidences financières, qui constituent un huitième des revenus de fonctionnement, se sont accrus de 12 millions (+ 4 %). Cette hausse est principalement liée aux prestations supplémentaires de la Centrale de compensation (CdC) remboursées par le fonds AVS.
- Quelque 80 % des revenus de fonctionnement proviennent de l'imputation interne des prestations (IP). Les revenus IP ont légèrement fléchi, pour s'établir à 1 651 millions

(- 24 mio; - 1,4 %). D'une part, armasuisse Immobilier a enregistré une diminution des ses revenus de loyers (- 67 mio) suite à la réduction du parc immobilier prévu dans le cadre d'Armée XXI. D'autre part, les quatre fournisseurs de prestations informatiques appliquant la GMEB (FP TIC) ont réalisé des revenus supplémentaires en raison de la hausse de la demande; tel a été le cas de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT; + 36 mio) et du centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP; + 11 mio).

La forte hausse des revenus de fonctionnement par rapport au budget (+ 211 mio; + 11 %) découle avant tout du fait qu'un grand nombre des prestations fournies par les FP TIC en 2010 n'étaient pas encore arrêtées ou connues au moment de l'élaboration du budget (p. ex. OFIT: + 110 mio; + 35 %).

Les *charges ordinaires* des unités GMEB se sont accrues de 4 % par rapport à 2009, pour atteindre 5 303 millions. Les *charges du domaine propre* (*charges de fonctionnement, enveloppe budgétaire*) ont augmenté de 258 millions.

- La progression des amortissements (+ 140 mio) a contribué, pour plus de moitié, à la croissance des charges de fonctionnement. L'augmentation touche en particulier armasuisse Immobilier (+ 95 mio) et l'OFROU (+ 40 mio).
- Les charges de personnel se sont accrues de 30 millions (+ 3,6 %), hausse qui s'explique aux deux tiers par les prestations supplémentaires fournies par les FP TIC pour répondre à la demande. Ces charges en plus se sont aussi accompagnées de revenus supplémentaires. L'autre facteur de croissance des charges a été la majoration des effectifs suite à la reprise par l'OFROU d'anciennes tâches cantonales.

- Les charges de biens et services et charges d'exploitation ont augmenté de 89 millions (+ 6,5 %). Sont notamment concernés, outre les FP TIC mentionnés, armasuisse Immobilier (+ 25 mio pour la rénovation d'immeubles), l'Agroscope (+ 13 mio pour l'adaptation de prestations de location) et l'OFROU (+ 13 mio pour l'entretien des routes).
- Les charges de fonctionnement comprenaient les charges de personnel (21 %), les charges de biens et services et charges d'exploitation (36 %) et les amortissements (43 %). Les différentes parts n'ont que peu varié par rapport à l'année précédente.

Les *charges de transfert* ont fléchi de 76 millions par rapport à 2009. Cette diminution est en majeure partie imputable aux réévaluations des contributions aux investissements (OFROU).

Les *autres charges* ont augmenté de 22 millions. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que Swissmint a dû constituer davantage de provisions (+ 21 mio) en raison de l'accroissement de la circulation monétaire.

Les *recettes d'investissement ordinaires* ont progressé de 11 millions par rapport à l'année précédente. Cette progression a concerné en particulier les ventes d'immeubles d'armasuisse Immobilier (+ 7 mio) et la vente de parcelles résiduelles par l'OFROU (+ 4 mio).

Les *dépenses d'investissement ordinaires* ont augmenté de 105 millions par rapport à 2009. D'un montant de 68 millions, la hausse dans le domaine propre est principalement due aux dépenses supplémentaires de l'OFROU pour la construction de routes nationales. Les autres investissements se sont accrus de 36 millions et concernent à nouveau essentiellement l'OFROU, qui a augmenté l'attribution au fonds d'infrastructure comme prévu au budget 2010.

Evolution des effectifs de personnel

L'*effectif du personnel* moyen annuel des unités GMEB s'est accru par rapport à 2009, pour atteindre 5 663 postes à temps complet (+ 131 EPT). Cette valeur moyenne donne toutefois une image tronquée de la situation. A fin 2010, le nombre des postes à plein temps du domaine GMEB a diminué de 28 EPT par rapport à l'année précédente. Ce recul s'explique principalement par le fait que l'OFIT a dû accroître ses effectifs de 2009 à avril 2010 pour répondre à la demande (notamment pour de grands projets tels que le recensement national), avant de devoir les réduire de 39 EPT au total à fin 2010 pour mettre en œuvre les décisions d'économies du Parlement. L'augmentation requise de 2009 à avril 2010 a pour effet d'accroître de 90 EPT la valeur moyenne des effectifs de l'OFIT. Outre l'OFIT, armasuisse S+T a également enregistré une réduction d'effectifs, du fait que certaines tâches ont été transférées dans le domaine hors GMEB d'armasuisse (- 61 EPT).

En raison des nouvelles tâches d'exécution décidées par le Conseil fédéral et le Parlement, une hausse d'effectifs a été requise notamment dans les unités suivantes:

- OFROU (+ 28 EPT): augmentation de l'effectif en vue de l'exécution des nouvelles tâches incombant à la Confédération suite à la reprise des routes nationales.
- CdC (+ 22 EPT): personnel requis pour assumer de nouvelles tâches (registres centraux, registre central des allocations familiales) et répondre à la charge de travail en hausse (demandes de rentes et de renseignements).
- ZIVI (+ 20 EPT): hausse des effectifs suite à une nette augmentation du nombre des personnes astreintes au service civil engendrée par la simplification de la procédure d'admission.
- CSI-DFJP (+ 20 EPT): engagement de personnel requis notamment pour la mise en œuvre des accords de Schengen/Dublin et l'exploitation du système d'information relatif aux passeports et aux cartes d'identité (ISPID).

Développement de la gestion administrative

Le Conseil fédéral prendra, en 2011, une *décision de principe* relative à la poursuite du développement de la gestion administrative, en s'appuyant sur le rapport sur la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (rapport d'évaluation GMEB 2009) et les délibérations parlementaires à ce sujet menées au cours de l'année 2010. A la demande du Conseil fédéral, le Département fédéral des finances a étudié et comparé les trois options suivantes:

- *Consolidation de la GMEB*: amélioration progressive des instruments et processus de la GMEB;
- *développement de la GMEB*: processus fondé sur les critères à appliquer pour désigner de nouvelles unités GMEB et sur l'adaptation de programmes en vue d'une plus large applicabilité de la GMEB;
- *nouveau modèle de gestion de la Confédération*: mise en place d'un modèle uniforme sur la base des principes d'une gestion administrative orientée vers les résultats.

Le nouveau modèle comptable (NMC) a été introduit en 2007 pour répondre aux exigences croissantes en matière de gestion financière. Le NMC a cependant conservé la dualité entre unités GMEB et unités non GMEB. La question qui se pose désormais est de savoir si la gestion budgétaire peut être améliorée de façon générale grâce à des objectifs de prestations et à des enveloppes budgétaires et, le cas échéant, de quelle manière. De premiers pas ont déjà été franchis dans ce sens (fixation d'objectifs et d'indicateurs, etc.) dans le cadre du programme de la législature et du plan financier. L'orientation vers les résultats est également promue par le biais des réformes concernant la gestion des unités administratives décentralisées (gouvernement d'entreprise) et par la gestion des tâches assumées en commun par la Confédération et les cantons au moyen de conventions de programmes.

Réserves générales et réserves affectées GMEB

mio CHF	réserves générales GMEB 2010				réserves affectées GMEB 2010			
	état 1.1.	constitution	dissolution	état 31.12.	état 1.1.	constitution	dissolution	état 31.12.
Total	34,9	6,0	-1,8	39,2	76,2	43,2	-44,5	74,9
203 CVC	0,1	–	–	0,1	0,2	–	–	0,2
285 IT DFAE	1,3	–	-0,1	1,2	3,8	–	-1,5	2,3
307 BN	0,2	–	-0,2	–	1,6	0,8	-1,3	1,1
311 MétéoSuisse	1,4	–	-0,2	1,2	0,5	2,4	–	2,9
414 METAS	1,3	0,2	–	1,5	0,4	1,2	-0,4	1,2
485 CSI-DFJP	0,5	2,9	–	3,4	6,4	1,4	-4,0	3,8
504 OFSPO	2,5	–	–	2,5	0,1	–	–	0,1
506 OFPP	1,8	–	–	1,8	–	–	–	–
542 ar S+T	1,1	–	-0,1	1,1	1,5	1,1	-1,4	1,2
543 ar Immo	8,8	1,5	-0,3	10,0	23,7	27,1	-21,1	29,6
570 swisstopo	2,7	0,8	-0,8	2,8	2,4	2,8	-1,0	4,2
602 CdC	–	–	–	–	9,7	–	-5,3	4,4
603 Swissmint	–	–	–	–	1,5	–	-0,7	0,8
609 OFIT	10,0	–	–	10,0	13,9	1,2	-3,8	11,3
710 Agroscope	–	–	–	–	1,7	0,4	-1,4	0,8
735 ZIVI	0,7	–	–	0,7	2,0	0,6	–	2,6
740 SAS	0,3	–	–	0,3	0,7	–	-0,1	0,6
785 ISCeco	–	–	–	–	0,3	0,7	-0,3	0,7
803 OFAC	2,0	–	–	2,0	1,0	2,3	-0,9	2,4
806 OFROU	–	–	–	–	4,4	0,6	-1,0	4,0
808 OFCOM	–	0,5	–	0,5	0,5	0,7	-0,5	0,7

Pour la bibliothèque nationale, MétéoSuisse et swisstopo, il s'est avéré, à la clôture des comptes 2009, que tous les critères nécessaires pour constituer des réserves générales n'étaient pas remplis; une partie des dissolutions effectuées en 2010 correspondent donc aux réserves extournées de 2009 (BN: 0,2 mio; MétéoSuisse: 0,2 mio; swisstopo: 0,7 mio).

Evolution des réserves

Des *réserves générales* peuvent être constituées par une unité GMEB si celle-ci peut démontrer qu'elle a travaillé de manière particulièrement économique et efficace. Leur montant est limité à 10 millions ou à 5 % des ressources ayant une incidence financière dans le domaine propre. Ces réserves doivent être utilisées dans le cadre des objectifs fixés dans le mandat de prestations. En 2010, 5 unités administratives ont constitué des réserves générales pour un montant de 6 millions. La moitié d'entre elles concernent le CSI-DFJP, qui a réalisé des revenus supplémentaires nets tout en réduisant ses charges. Comme très peu de réserves ont été dissoutes en 2010, 7 unités ont atteint le montant maximal (METAS, SCI-DFJP, armasuisse S+T, armasuisse Immobilier, swisstopo, OFIT et Service d'accréditation suisse). Au 31 décembre 2010, 15 des 22 unités GMEB disposaient de réserves générales pour un total de 39 millions (+ 15 %).

Les *réserves affectées* peuvent être constituées à partir de soldes de crédits destinés au financement de projets planifiés, mais non achevés à la fin de l'année. Elles ne peuvent être utilisées que pour leur affectation originelle; non utilisées, elles sont dissoutes. En 2010, les nouvelles réserves constituées ont totalisé 43 millions et les réserves dissoutes 45 millions. Leur total a donc légèrement diminué, pour atteindre 75 millions à fin 2010. Les réserves se répartissent entre 20 des 22 unités GMEB. Elles concernent, en majeure partie, armasuisse Immobilier, qui mène en permanence de nombreux et coûteux projets compte tenu des tâches qui lui incombent.

Compte de financement		Compte de résultats		
mio CHF	Compte 2010		Compte 2010	Difference
Solde de financement	3 140	Résultat annuel	4 139	999
Solde de financement ordinaire	3 568	Résultat ordinaire	4 139	571
Recettes ordinaires	62 833	Revenus ordinaires	63 523	690
Recettes fiscales	58 157	Revenus fiscaux	57 757	-400
Patentes et concessions	1 391	Patentes et concessions	1 383	-8
Recettes financières	1 233	Revenus financiers	2 446	1 213
Autres recettes courantes	1 720	Autres revenus	1 803	83
Recettes d'investissement	333			-333
		Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	135	135
Dépenses ordinaires	59 266	Charges ordinaires	59 385	119
Dépenses propres	9 487	Charges propres	12 039	2 552
Dépenses de personnel	4 894	Charges de personnel	4 824	-70
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	3 592	Charges de biens et services et charges d'exploitation	4 071	480
Dépenses d'armement	1 001	Charges d'armement	1 001	–
		Amortissement immobilis. corp. et incorporelles	2 143	2 143
Dépenses de transfert courantes	39 536	Charges de transfert	44 024	4 488
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 705	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 705	–
Indemnités à des collectivités publiques	801	Indemnités à des collectivités publiques	807	6
Contributions à de propres institutions	2 850	Contributions à de propres institutions	2 850	–
Contributions à des tiers	13 616	Contributions à des tiers	13 608	-8
Contributions aux assurances sociales	14 564	Contributions aux assurances sociales	14 493	-71
		Réévaluation contributions à des investissements	4 302	4 302
		Réévaluation prêts et participations	259	259
Dépenses financières	2 972	Charges financières	3 299	327
Dépenses d'intérêts	2 834	Charges d'intérêts	2 902	69
		Réduction de valeurs de mise en équivalence	95	95
Autres dépenses financières	139	Autres charges financières	302	163
		Attribution à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	22	22
Dépenses d'investissement	7 270			-7 270
Immobilisations corporelles et stocks	2 585			-2 585
Immobilisations incorporelles	46			-46
Prêts	307			-307
Participations	30			-30
Contributions à des investissements	4 302			-4 302
Recettes extraordinaires	–	Revenus extraordinaires	427	427
Dépenses extraordinaires	427	Charges extraordinaires	427	–

Comparaison des transactions ordinaires

Contrairement au *compte de financement*, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par des recettes correspondantes enregistrées durant la même période, le *compte de résultats* indique, pour une période donnée, le solde entre la diminution de valeur (charges) et l'augmentation de valeur (revenus),

c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale des finances fédérales. Les dépenses et recettes d'investissement font partie du compte de financement.

Le tableau ci-dessus donne un aperçu de l'origine des écarts entre le compte de financement et le compte de résultats. Outre les charges avec incidences financières, qui entraînent une sortie de

fonds, le compte de résultats présente également les opérations sans incidences financières. Celles-ci comprennent, entre autres, les diminutions de stocks de produits finis ou semi-finis, fabriqués ou acquis durant une période antérieure et ayant entraîné des dépenses. Mais elles comportent aussi les amortissements et les réévaluations des investissements intervenus durant l'exercice ainsi que les différences d'évaluation des participations importantes (modification des valeurs de mise en équivalence). Les réévaluations tiennent compte des dépréciations survenues, durant la période sous revue, dans le domaine des créances, des prêts et des participations. Elles entraînent une correction des valeurs comptables correspondantes. Les provisions sont également à signaler. Elles sont constituées pour des événements déjà survenus qui entraîneront très probablement des dépenses à l'avenir.

La différence entre le résultat ordinaire du compte de financement et celui du compte de résultats s'élève à 571 millions. Elle se répartit comme suit entre les groupes de comptes:

Recettes ordinaires / revenus ordinaires (+ 690 mio)

Les *revenus fiscaux* sont inférieurs aux recettes fiscales en raison de l'augmentation des provisions de 400 millions (qui passent désormais à 9,3 mrd) constituées pour honorer les créances de remboursements encore attendues au titre de l'impôt anticipé.

La différence de 8 millions dans le domaine des *patentes et des concessions* est la conséquence de régularisations dans le temps concernant les recettes provenant de la vente aux enchères de contingents dans l'agriculture et de taxes de patentes pour des concessions de radiocommunication dans le domaine des télécommunications.

Le bénéfice comptable de 1 213 millions enregistré au titre des *revenus financiers* résulte principalement de l'appréciation des participations importantes (augmentation des valeurs de mise en équivalence, cf. tome 3, partie statistique, tableau Do3) ainsi que du solde des régularisations dans le domaine des placements sur le marché monétaire et le marché des capitaux.

Dans le cas des *autres revenus*, la différence de 83 millions par rapport au compte de financement résulte avant tout de l'inscription à l'actif des prestations propres (62 mio) ainsi que de la vente d'immeubles et de biens fonds (23 mio). Les recettes de la vente de biens d'investissement pour un montant de 333 millions, qui ne sont enregistrées comme revenus qu'à concurrence de la différence avec la valeur comptable la plus basse, sont comptabilisées au titre des autres revenus. Outre les positions mentionnées, d'autres domaines doivent être pris en considération: régularisations dans le secteur de l'asile (- 4 mio), de la centrale de compensation (- 9 mio) et de l'assurance militaire (- 1 mio), inscription à l'actif des parts des cantons aux routes nationales mises en service (2 mio) et domaine des immeubles (8 mio). Il convient, par ailleurs, de tenir compte de diverses autres régularisations

relatives à l'enregistrement des revenus circonscrits à l'exercice concerné.

Des *prélèvements* d'un montant total de 135 millions ont été effectués sur les *fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers*. Il s'agit de montants provenant de la taxe d'incitation COV/HEL (13 mio), de l'impôt sur les maisons de jeu (74 mio) ainsi que de la taxe sur le CO₂ (48 mio).

Dépenses ordinaires / charges ordinaires (+ 119 mio)

L'écart de 2 552 millions entre les *charges propres* et les dépenses correspondantes est lié aux postes suivants: la diminution de 70 millions des dépenses de personnel résulte, d'une part, de la dissolution de diverses provisions de l'année précédente constituées, par exemple, pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires (- 2 mio) et pour des coûts de restructuration liés à la réorganisation de l'Armée (- 93 mio) ainsi que, d'autre part, d'une augmentation des provisions constituées pour les pensions des magistrats (+ 25 mio). La différence au niveau des charges de biens et services (480 mio) est due, en majeure partie, à des diminutions sans incidences financières de stocks de matériel et de marchandises et à des amortissements de travaux d'entretien d'immeubles. Les *amortissements du patrimoine administratif*, de 2 143 millions, sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation des installations. Le montant des amortissements se répartit ainsi: amortissements sur les routes nationales (1 424 mio), sur les immeubles et les biens fonds (538 mio), sur les biens meubles (74 mio), sur l'informatique (59 mio) et sur les immobilisations incorporelles (48 mio).

En ce qui concerne les *charges de transfert*, les écarts par rapport au compte de financement dans les groupes de comptes «Indemnités à des collectivités publiques» (6 mio) et «Contributions à des tiers» (- 8 mio) sont dus à des régularisations par exercice effectuées pour les engagements. Les charges pour les *contributions aux assurances sociales* sont inférieures de 71 millions aux dépenses correspondantes. Ce montant résulte de la dissolution de provisions constituées pour assurer de futurs engagements en matière de rentes de l'assurance militaire (- 70 mio), de la régularisation par exercice de prestations de l'assurance militaire (+ 1 mio) ainsi que d'une régularisation de la comptabilisation par exercice des prestations versées à l'AI (- 2 mio). Les *contributions à des investissements* sont portées à l'actif lors de leur versement, mais simultanément réévaluées à 100 % (4 302 mio) par le biais des charges de transfert. Les nouveaux prêts et participations sont également comptabilisés dans le compte des investissements et réévalués en fin d'année selon les règles prescrites (259 mio). Ce montant comprend des prêts à hauteur de 229 millions: CFF et autres ETC (123 mio), crédits d'investissement en faveur de l'agriculture (49 mio), Fondation des immeubles pour les organisations internationales FIPOI (14 mio), contributions

à des investissements pour l'amélioration du logement dans les régions de montagne (43 mio). Les autres réévaluations concernent diverses participations mineures (30 mio).

Dans le cas des *charges financières*, la différence par rapport au compte se monte à 327 millions. Les régularisations par exercice concernant les charges atteignent 69 millions pour les charges d'intérêts liées aux emprunts, 163 millions pour les autres charges financières (diverses charges de financement: 124 mio, commissions, taxes et frais: 39 mio; cf. aussi tome 1 ch. 62/20 et 62/21). Il faut en outre tenir compte d'une correction d'évaluation à hauteur de 95 millions requise suite à la diminution de la valeur de mise en équivalence de la participation importante dans Ruag.

Les *attributions aux fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* s'élèvent, au total, à 22 millions pour l'année sous revue.

Elles concernent avant tout le fonds pour l'assainissement de sites contaminés (21 mio) ainsi que le fonds pour la recherche dans le domaine des médias, les technologies de radiodiffusion et l'archivage des programmes (1 mio).

Comparaison des transactions extraordinaires

Recettes extraordinaires / revenus extraordinaires (+ 427 mio)

Les transactions extraordinaires concernent la redistribution de la taxe sur le CO₂. Dans le cadre des mesures de stabilisation, le Parlement a décidé de redistribuer plus rapidement que prévu à la population et à l'économie les recettes de la taxe sur le CO₂. Sur la base du mécanisme de distribution modifié, la redistribution des revenus 2008 et 2009 a été effectuée à titre de transaction extraordinaire au sens du frein à l'endettement. Les ressources requises à cet effet ont été prélevées sur le fonds affecté.

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Total de l'imputation des prestations	2 285	2 379	2 439	155	6,8
Loyers	1 432	1 501	1 483	51	3,6
armasuisse Immobilier	1 121	1 048	1 052	-68	-6,1
Office fédéral des constructions et de la logistique	311	453	431	120	38,5
Informatique	541	462	592	51	9,5
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	386	311	421	35	9,1
Autres fournisseurs de prestations TIC	155	151	171	16	10,4
Exploitation et remise en état des immeubles	206	252	235	29	13,9
Autres prestations imputées	106	163	129	23	22,2
Prestations de service	52	101	71	19	35,4
Ventes	53	62	58	5	9,1

Afin de promouvoir la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, le nouveau modèle comptable de la Confédération prévoit une imputation des prestations entre unités administratives (IP), avec incidences sur les crédits. Selon les dispositions de l'art. 41 OFC, les prestations imputables sont définies et fixées dans un catalogue central. Au sein de l'administration fédérale, seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- *Importance des prestations:* le volume global des prestations imputables pour le fournisseur de prestations dépasse 500 000 francs.
- *Influencabilité:* Seules sont imputées des prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations et que celui-ci peut influencer. Le bénéficiaire de prestations doit ainsi avoir la possibilité d'influencer, par son comportement, la quantité ou la qualité et donc les coûts des prestations dont il bénéficie.
- *Caractère commercial:* Les prestations imputables sont des prestations que le bénéficiaire pourrait en principe obtenir également de la part de tiers hors de l'administration fédérale.

En 2010, le volume des imputations s'est élevé à 2,4 milliards (2009: 2,3 mrd). Ce montant comprend principalement les loyers, y compris l'exploitation des immeubles, pour un montant de 1,7 milliard et l'informatique, à hauteur de 0,6 milliard, qui en constituent les postes les plus importants. 129 autres millions ont été imputés pour des prestations de services et des marchandises.

En comparaison avec le budget, un total de 60 millions a été facturé en plus des sommes budgétisées. Liés à l'informatique (+ 130 mio), ces besoins financiers accrus s'expliquent principalement par l'imputation de prestations de projet supplémentaires. Cet écart découle de la pratique selon laquelle, bien souvent, les projets sont spécifiés avec le bénéficiaire de prestations non pas dans le cadre de leur budgétisation, mais uniquement lors de leur concrétisation dans le cadre de leur exécution. Les autres domaines enregistrent des soldes de crédit (- 70 mio).

En comparaison avec l'année précédente, on note les évolutions suivantes:

- Le catalogue des domaines de prestations a été légèrement étendu, ce qui a eu des incidences sur les prestations imputées. Sont à mentionner en particulier les prestations des centres de services en matière de personnel et de finances, imputées pour la première fois (comptabilisées sous «Autres prestations imputées»), les prestations de service axées sur l'utilisateur fournies en plus par l'OFCL (par ex. nettoyage) au titre de l'exploitation d'immeubles ainsi que l'extension de l'imputation des loyers aux bâtiments des douanes et des représentations du DFAE à l'étranger.
- En matière d'informatique, les bénéficiaires de prestations mettent en œuvre davantage de projets TIC. Les projets supplémentaires ont engendré une hausse des besoins en prestations de services de l'OFIT (notamment le projet INSIEME de l'Administration fédérale des contributions). Par ailleurs, la mise en service de l'application spécialisée concernant le passeport biométrique et de la plate-forme système correspondante ainsi que la mise en service d'applications spécialisées du CSI-DFJP liées aux accords Schengen / Dublin ont entraîné un accroissement des prestations d'exploitation.

Evaluation de l'imputation des prestations

Dans le cadre d'un bilan relatif à l'IP, l'AFF a mandaté une évaluation externe. Il s'agissait d'examiner si l'IP avait atteint l'effet initialement recherché après la phase d'introduction de quatre ans. Pour l'essentiel, on peut constater que, du point de vue des unités administratives, l'IP aboutit à une meilleure transparence des coûts et a tendance à accroître la sensibilité aux coûts. En revanche, de l'avis des bénéficiaires de prestations, l'effet de pilotage recherché n'a pas encore été intégralement atteint. La raison citée est notamment l'absence de concurrence entre les fournisseurs de prestations internes et externes. Les recommandations concernant l'optimisation des processus qui ressortent de l'évaluation sont actuellement analysées et des mesures correspondantes devront être mises en œuvre à compter de l'exercice 2012.

71 Objectifs

En réexaminant les tâches de la Confédération, le Conseil fédéral entend garantir la mise en place d'une politique budgétaire axée sur la durabilité:

- Premièrement, de 2008 à 2015, le taux de croissance des dépenses de la Confédération ne devra pas dépasser celui de l'économie, afin de stabiliser la quote-part de l'Etat.
- Deuxièmement, les groupes de tâches doivent évoluer en fonction de taux de croissance prédéfinis. Il s'agit d'empêcher ainsi que des dépenses fortement liées et donc non influençables à court terme n'évincent peu à peu du budget des dépenses certes moins fortement liées, mais importantes sur le plan économique.

Par le biais de ces deux objectifs quantitatifs, le Conseil fédéral entend lier la croissance de l'ensemble du budget au taux de croissance de l'économie de 3 % en termes nominaux. En vertu de ce taux de référence, il a défini pour chaque groupe de tâches un ordre des priorités et un taux de croissance spécifique en se fondant sur les priorités politiques.

72 Réalisation des objectifs

Dépenses totales et quote-part de l'Etat de 2008 à 2015

Sur la base des hypothèses actuelles, les dépenses de la Confédération s'accroissent de 3,0 % par an durant la période 2008–2015 (base: budget 2008). Comme la croissance économique devrait se monter à 2,0 % selon les prévisions, il n'est pas certain que la stabilisation visée en matière de quote-part de l'Etat sera atteinte pour la période en question. Toutefois, deux facteurs ont modifié la situation. D'une part, la récession de 2009, qui a été la pire depuis les années 1970 et a entraîné un recul marqué de la croissance du PIB. D'autre part, les dépenses se sont accrues plus fortement en raison de changements structurels, notamment de l'instauration de la taxe sur le CO₂ et du relèvement temporaire de la TVA en faveur de l'assurance-invalidité.

Pour abaisser à 2,0 % la croissance des dépenses durant la période en question, il faudrait réduire les dépenses annuelles d'ici à 2015 jusqu'à concurrence de 4,5 milliards par rapport au plan financier actuel. Ainsi, des accroissements de tâches décidés par le Parlement, par exemple en matière de coopération au développement et d'agriculture, ne pourraient plus être financés. Il faudrait en outre élaborer un vaste train de mesures d'économies, allant largement au-delà de la mise en œuvre des mesures découlant du réexamen des tâches. Selon le Conseil fédéral, il est faux d'axer la politique budgétaire sur une période (2008–2015) choisie de manière aléatoire, d'autant plus que l'objectif de la stabilisation de la quote-part de l'Etat peut très bien être atteint si d'autres périodes sont prises en considération. Entre 2003, année de l'instauration du frein à l'endettement, et 2010, le PIB s'est accru en moyenne de 3,2 % et les dépenses de 2,5 % seulement. Si l'on prend en considération les années

suivantes, à savoir 2011 à 2015, les dépenses affichent un taux de croissance moyen (+ 2,6 %) inférieur à celui de l'économie (+ 2,9 %). Enfin, sur l'ensemble de la période 2003 à 2015, la progression moyenne du PIB (+ 3,0 %) est plus marquée que celle des dépenses (+ 2,6 %). Cela montre clairement que l'évaluation de la quote-part de l'Etat fondée sur la période concernée par le réexamen des tâches (2008 à 2015) donne une idée tronquée de la situation.

Croissance des dépenses et frein à l'endettement

Bien que les dépenses s'accroissent beaucoup plus rapidement (3,0 %) que l'économie (2,0 %) durant la période considérée, les exigences du frein à l'endettement sont respectées, ce qui paraît contradictoire. Toutefois, les dépenses maximales autorisées par le frein à l'endettement ne dépendent pas de la *croissance* économique, mais du *niveau des recettes* et de la *situation* économique.

Du budget 2008 au budget 2015, le taux de croissance des dépenses atteint 2,7 %. Il est ainsi nettement supérieur à celui de l'économie. La différence n'est pas due à des facteurs particuliers agissant sur les dépenses (baisses ou hausses d'impôts), car leur effets se compensent plus ou moins au total. Cette différence s'explique plutôt par l'augmentation inattendue du *niveau des recettes* enregistrée tout au début de la période, c'est-à-dire dans le compte 2008. Cette augmentation représente un effet de base se répercutant sur le reste de la période et entraîne, compte tenu du faible niveau des recettes inscrit au budget 2008, une croissance élevée des recettes. Cette dernière permet une croissance comparable des dépenses.

Par ailleurs, le frein à l'endettement exigeait, en 2008, un excédent de recettes de 750 millions (excédent conjoncturel), compte tenu de la *situation économique* favorable, alors qu'un tel excédent ne sera plus requis en 2015, étant donné le retour à un taux moyen d'utilisation des capacités de production de l'économie. Cet assouplissement des exigences du frein à l'endettement autorisera même, en fin de compte, une croissance des dépenses supérieure à celle des recettes durant la période considérée.

Dépenses par groupe de tâches

L'élaboration en cours du budget 2012 et du plan financier 2013–2015 de la législature fournit la première occasion de comparer les taux de croissance cibles avec l'évolution prévisible jusqu'en 2015. Le tableau suivant compare les taux de croissance visés dans le cadre du réexamen des tâches et les taux de croissance prévus conformément aux directives du Conseil fédéral concernant la planification pour les années 2012 à 2015. Il convient de préciser que les chiffres du plan financier de la législature ne seront adoptés qu'en novembre 2011, de sorte que les taux de croissance peuvent encore changer.

La plupart des groupes de tâches affichent une croissance plus marquée que celle prévue dans le cadre du réexamen des tâches, bien que le renchérissement moyen risque d'être inférieur

Groupe de tâches

	Ø taux de croissance visé selon réex. des tâches 2008-2015	Ø taux de croissance planifié dans B2008-PFL2015 prov.	Ecart p. r. à la planification initiale en %
Total de la Confédération	3,1%	3,0%	-0,1%
Conditions institutionnelles et financières	0,9%	1,6%	0,7%
Ordre et sécurité publique	1,5%	2,9%	1,4%
Relations politiques avec l'étranger	1,5%	2,2%	0,7%
Coopération au développement	3,3%	7,4%	4,1%
Relations économiques avec l'étranger	1,5%	4,0%	2,5%
Défense nationale	1,5%	1,1%	-0,4%
Formation et recherche ¹	4,5%	4,4%	-0,1%
Culture et loisirs	1,5%	1,8%	0,3%
Santé	-0,5%	0,0%	0,5%
Prévoyance sociale	4,4%	4,3%	-0,1%
Marché de l'emploi/encouragement à la construction de logements	1,7%	5,2%	3,5%
Migrations	-0,8%	3,2%	4,0%
Trafic ²	2,0%	2,2%	0,2%
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,5%	10,2%	8,7%
Agriculture ²	0,1%	0,4%	0,3%
Economie (sans sylviculture/énergie)	0,5%	-1,9%	-2,4%
Sylviculture/énergie	1,5%	12,8%	11,3%
Finances et impôts ³	4,1%	1,3%	-2,8%

1 Sans les loyers des EPF

2 Y c. prestations préliminaires réex. tâches de 2008

3 Le réexamen des tâches n'a pas été appliqué à ce groupe de tâches.

de 0,3 point à la valeur admise lors de la fixation des taux de croissance cibles. Il n'en est pas résulté de croissance plus forte des dépenses totales, principalement grâce au groupe de tâches *finances et impôts*, vu que la Confédération dépense actuellement environ 1 milliard de moins qu'il y a 4 ans au titre des intérêts passifs. Ces dernières années, la discipline budgétaire stricte et la réduction de la dette ont permis une croissance supérieure à la moyenne dans la plupart des groupes de tâches.

Divers groupes de tâches d'importance mineure ont affiché une croissance plus forte que prévu initialement (par ex. *ordre et sécurité publique*, *relations politiques et économiques avec l'étranger*, *sylviculture et énergie*). Cette croissance plus forte est due en premier lieu à des facteurs exogènes, à des décisions du Parlement et/ou à la croissance des coûts du personnel¹. Le recul des dépenses dans le groupe de tâches *économie* (-1,9%) s'explique par l'externalisation de la surveillance des marchés financiers.

Dans le cas des principaux groupes de tâches, la *coopération au développement* présente le taux de croissance le plus élevé (7,4%). Ce taux est largement supérieur au taux de croissance cible (3,3%). Cette situation est liée au taux de l'APD (0,5%) exigé par le Parlement et pris en compte progressivement dans la planification. Les dépenses consacrées à l'*agriculture* s'accroissent également plus fortement que prévu (de 0,4% au lieu de 0,1%), notamment s'il on prend en compte le tassement du renchérissement. Cette progression est due en particulier à l'augmentation des enveloppes budgétaires destinées à l'agriculture, décidée par le Parlement. La croissance des dépenses pour le *trafic* est également supérieure à l'objectif (2,2% au lieu de 2,0%), cet écart étant notamment rendu possible par l'utilisation des recettes affectées de la RPLP, qui affichent une hausse marquée durant la période sur laquelle porte la planification.

Toujours en ce qui concerne les principaux groupes de tâches, la *formation et recherche* enregistre le taux de croissance le plus élevé (4,4%) après la coopération au développement. Ce taux est très légèrement inférieur à la valeur cible de 4,5%. Après correction en fonction du tassement du renchérissement, le taux de croissance cible est toutefois atteint. Dans la perspective actuelle, les dépenses au titre de la *prévoyance sociale* devraient afficher une croissance inférieure de 0,1 point aux estimations initiales. Le faible renchérissement (se traduisant par de plus faibles augmentations des rentes), les conséquences des 4e et 5e révisions de l'AI (en particulier la baisse du nombre de nouvelles rentes) et une croissance des coûts dans le domaine de la santé (réduction individuelle des primes) moins marquée que prévu à l'origine entraîne un allègement par rapport aux hypothèses initiales.

La croissance des dépenses consacrées à la *défense nationale* est inférieure à la valeur cible. Toutefois, compte tenu du tassement

¹ Durant la période 2008-2015, les charges de personnel de la Confédération augmentent de 2,3% par an en moyenne, la croissance par collaborateur atteignant 1,6% par an. Dans les groupes de tâches où la part des coûts de personnel est élevée (par ex. conditions institutionnelles et financières: 60%, ordre et sécurité publique: 70%), cette croissance n'est guère compensable. D'autres facteurs de croissance étaient/sont les suivants: ordre et sécurité publique: mise en œuvre des accords de Schengen et Dublin; relations économiques avec l'étranger: contributions au fonds de cohésion; marché de l'emploi/encouragement à la construction de logements: relèvement de la contribution fédérale à l'AC; migration: augmentation des demandes d'asile; protection de l'environnement et sylviculture/énergie: restitution et utilisation de la taxe CO₂; culture et loisirs: maintien et accroissement de l'aide à la presse.

du renchérissement durant la période 2008–2015, la croissance est largement conforme à l'objectif fixé en 2008. En outre, Le DDPS a la possibilité, dans le cadre de son plafond de dépenses, d'utiliser des soldes de crédits au cours des exercices ultérieurs. Le taux de croissance effectif pourrait ainsi être finalement plus élevé, d'autant plus que le compte 2010 comporte des soldes de crédits de quelques centaines de millions. La croissance repartira à la hausse après 2015 si le Conseil fédéral applique la décision de principe relative à l'acquisition de nouveaux avions de combat.

Dans l'état actuel des choses, l'ordre des priorités défini en 2008 est donc largement respecté. Même si la plupart des groupes de tâches enregistrent une croissance réelle supérieure aux valeurs admises au départ, la structure relative des taux de croissance a fait ses preuves. Cela étant, le Conseil fédéral a décidé en janvier 2011 de ne pas modifier foncièrement l'ordre des priorités.

Pour le moment, le Conseil fédéral ne voit pas de marge de manœuvre pour des augmentations non compensées des taux de croissance cibles de certains groupes de tâches. Des transferts notables de priorités entre groupes de tâches ne sont pas non plus réalistes, du moins à court terme, compte tenu de la part élevée des dépenses liées. Les changements de cap doivent donc se limiter à des fixations ponctuelles et mineures, de priorités, dans les limites des éventuelles marges de manœuvre disponibles au niveau de la planification financière. En vue du budget 2012, du plan financier 2013–2015 de la législature et d'importantes décisions pluriannuelles de financements pour les années 2013 à 2016, le Conseil fédéral a décidé d'allouer au groupe de tâches «trafic», de même qu'au groupe de tâche «recherche» des moyens supplémentaires de 50 millions (2015), puis de 100 millions (2016), étant donné qu'il estime que la pression sur les dépenses est très élevée dans ces groupes de tâches et que les investissements à ce niveau ont le plus de chances d'exercer un effet favorable sur la croissance économique. Ces moyens financiers seront alloués sous réserve des possibilités de financement.

73 Mesures

Contenu des mesures

Pour atteindre ses objectifs, le Conseil fédéral a examiné le catalogue des tâches de la Confédération en vue d'identifier des possibilités de réforme ou de réduction budgétaire. Il a publié les résultats intermédiaires de cet examen dans un rapport complétant le plan financier 2009–2011 de la législature.

Etant donné la crise économique et financière et ses conséquences sur les finances fédérales, le Conseil fédéral a élaboré en automne 2009 un programme de consolidation des finances fédérales. A cette occasion, il s'est fondé sur une partie des axes de réformes mentionnés dans le plan financier 2009–2011 de la législature. Le 14 avril 2010, il a simultanément ouvert la consultation sur le programme de consolidation (PCO 2012–2013) et adopté le rapport sur la mise en œuvre du réexamen des tâches, qui comprend quelque 80 mesures sous la forme d'abandons de tâches, de réductions de prestations et de réformes structurelles:

- Une bonne cinquantaine de ces mesures ont été intégrées dans le PCO 2012–2013. Elles génèrent de rapides allègements budgétaires sans requérir d'importantes modifications légales. Il s'agit en premier lieu de mesures d'efficacité, ainsi que de modestes abandons de tâches et réductions de dépenses. Ces mesures ont été en partie suspendues, la Commission des finances du Conseil des Etats ayant décidé, en janvier 2011, de ne pas entrer en matière sur le programme de consolidation. Les mesures qui étaient déjà prévues dans le budget 2011 continuent d'être appliquées telles quelles ou ont déjà été réalisées. Il s'agit notamment des réformes en matière d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie, de la fermeture des consulats de Düsseldorf et de Gènes et des gains d'efficacité dans le cas de l'Office fédéral de la métrologie (METAS).
- Les autres mesures découlant du réexamen des tâches qui exigent des réformes plus complexes et davantage de temps pour la planification détaillée et la mise en œuvre seront définies dans le cadre de projets séparés. Le rapport du 14 avril 2010 concernant la mise en œuvre portait principalement sur ces mesures qui sont au nombre de 25. Le Conseil fédéral présente chaque année l'état de mise en œuvre de ces mesures dans le compte d'Etat.

En plus de ces 80 mesures, de vastes projets de réformes existent dans divers groupes de tâches. Ces projets ne font pas partie du réexamen des tâches, mais ils sont mentionnés dans le rapport concernant la mise en œuvre. Ces projets ont, par exemple, trait au réexamen de l'actuel modèle de direction duale (GMEB et pilotage usuel des intrants), aux réformes prévues en matière de financement des infrastructures ferroviaires et à la restructuration accélérée du paysage suisse des hautes écoles visée à travers la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE).

Etat de la mise en œuvre à fin 2010

Le tableau suivant montre l'état de la mise en œuvre des 25 mesures à long terme découlant du réexamen des tâches ainsi que les prochaines étapes. La majorité des mesures sont sur la bonne voie et les objectifs prévus pour 2010 ont été largement atteints. Les retards et les difficultés de mise en œuvre sont commentés au bas du tableau.

Des risques de charges supplémentaires ont déjà pu être évités dans deux domaines. Ainsi, les plans d'action «Efficacité énergétique» et «Energies renouvelables» ont été mis en œuvre sans avoir d'incidence sur le budget. Les moyens financiers n'ont pas été augmentés. Par ailleurs, des augmentations notables des effectifs du Corps des gardes-frontière telles qu'elles sont demandées par la motion Fehr (08.3510) pourront selon toute vraisemblance être évitées.

Toutes les autres mesures sont poursuivies par les départements. L'allègement prévu d'environ 1,3 milliard demeure réaliste. L'ordre des priorités pouvant être maintenu et des dépenses supplémentaires notables ayant déjà été décidées, les allègements doivent bénéficier en premier lieu au budget de la Confédération et non à de nouvelles tâches.

Chiffre	Titre/mesure	Dép.	Allègement à partir de	Etapas franchies en 2010	Prochaines étapes (sauf mention contraire: en 2011)
1	Programme INSIEME: remplacement des applications informatiques de l'AFG	DFF	2014: 6 mio 2015: 10 mio	Crédit supplémentaire autorisé Appels d'offres OMC	Mise en œuvre du projet informatique
2	Meilleur rendement dans le domaine des TIC: - Stratégie en matière de télécommunication - Centralisation des FP TIC - Cyberadministration et finances	DFF	2013: 5 mio 2014: 20 mio	Retards dans l'élaboration de la stratégie en matière de télécommunication Décision de principe concernant la réforme de la gestion et du pilotage des TIC; recherches liées à la centralisation des fournisseurs de prestations TIC (FP TIC) Cyberadministration et finances: projets pilotes	Approbation de la stratégie en matière de télécommunication Réorganisation de la gestion et du pilotage des TIC de la Confédération Approbation du rapport demandant de classer la motion Noser (07.3452) 2012: lancement du traitement électronique des factures
3	Réduction du portefeuille des constructions civiles de la Confédération	DFF	2015: 12 mio	Achèvement de l'évaluation du sous-portefeuille des immeubles d'habitation Etude de projet concernant l'optimisation des laboratoires	ACF concernant la marche à suivre s'agissant des immeubles d'habitation Divers projets partiels visant à optimiser les laboratoires (par ex. achat centralisé, étude de l'opportunité d'un laboratoire central pour les analyses de routine)
4	Réorientation de MétéoSuisse	DFI	n.q.	Décision de principe du Conseil fédéral d'externaliser MétéoSuisse	Consultation relative à la loi sur la météorologie
5	Participation financière des cantons à la collecte de géodonnées	DDPS	2015: 1,5 mio	–	2013: consultation relative à la révision de la loi sur la géoinformation
6	Examen d'une réduction du nombre des commissions extraparlimentaires dans le domaine social	ChF	n.q.	Le catalogue des critères a été établi. Les départements examinent les commissions.	ACF concernant l'examen; renouvellement intégral
7	Réexamen des réglementations relatives à l'âge de la retraite pour certaines catégories de personnel	DFF	n.q.	Un groupe de travail interdépartemental a été constitué.	Discussion au sein du Conseil fédéral
8	Stabilisation des effectifs du Corps des gardes-frontière (Cgfr)	DFF	2011: 30 mio*	Attribution de 11 postes supplémentaires à partir du budget 2011 Rapport du Conseil fédéral du 26.1.2011 concernant l'AFD	Rapport répondant au postulat de la Commission de gestion CE (10.3888) «Examen en vue d'une abrogation de la disposition prévoyant un effectif minimal du Corps des gardes-frontière dans l'arrêté fédéral relatif à Schengen»
9	Orientation future de l'Institut suisse de droit comparé (ISDC)	DFJP	n.q.	Evaluation de l'orientation par le DFJP	ACF concernant l'orientation future
10	Optimisation du réseau extérieur	DFAE	2014: 30 mio	Etat des coûts totaux servant de base aux futurs travaux	Discussion au sein du Conseil fédéral au sujet de la structure du réseau extérieur
11	Réforme du financement des prêts à la FIPOI	DFAE	n.q.	Evaluation de la réforme par le DFAE	Discussion au sein du Conseil fédéral au sujet de la marche à suivre
12	Poursuite de la politique de sécurité	DDPS	n.q.	Rapport sur la politique de sécurité et rapport sur l'armée	Rapport au Conseil fédéral sur les mesures d'économie esquisées dans le rapport sur l'armée. 2012: messages concernant des adaptations au niveau juridique
13	Exploitation des synergies dans le domaine des services civils de renseignement	DDPS	n.q.	Le SAP et le SRS ont été regroupés début 2010 au sein du SRC.	ACF concernant l'ampleur du potentiel de synergies et son utilisation

Chiffre	Titre/mesure	Dép.	Allègement à partir de	Etapes franchies en 2010	Prochaines étapes (sauf mention contraire: en 2011)
14	Fixation d'un ordre de priorités dans les activités de recherche du secteur public	DFI/DFE	2014: 30 mio	Travaux en vue de la révision totale de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)	2011: message sur la révision totale de la LERI 2012: Rapport au Conseil fédéral sur les variantes dans la mise en œuvre d'un ordre de priorités dans les activités de recherche du secteur public
15	Stabilisation de l'offre de Jeunesse+Sport et limitation de l'accès aux études à la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM)	DDPS	2011: 8 mio*	Délibérations parlementaires consacrées à la loi sur l'encouragement du sport. L'offre de J+S est stabilisée.	Mise en œuvre de la limitation de l'accès aux études à la HEFSM
16	Révision de la réglementation dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé	DFI	2014: 7,5 mio	Délibérations parlementaires consacrées à la loi sur la prévention et la promotion de la santé	2013: entrée en vigueur
17	Réforme complète des rentes de l'AVS et révision de la réglementation concernant la contribution de la Confédération	DFI	2020: > 500 mio*	Le Parlement a rejeté la 11e révision de l'AVS. Par conséquent, la fixation des fondements pour la 12e révision de l'AVS a été ajournée.	2012: fixation des fondements pour la prochaine révision de l'AVS
18	Financement accru par l'utilisateur dans le domaine du trafic	DETEC	n.q.	Rapport stratégique du Conseil fédéral «L'avenir des réseaux d'infrastructure nationaux en Suisse». Décision de principe du Conseil fédéral concernant le financement accru par l'utilisateur dans le cadre d'un contre-projet à l'initiative «Pour les transports publics».	Consultation concernant le projet «Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire» (FAIF), création d'un fonds d'infrastructure ferroviaire et renforcement du financement par l'utilisateur.
19	Modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales: compensation intégrale des charges supplémentaires	DETEC	2014: 305 mio*	L'audition des cantons a été effectuée. Dans le cadre d'un accord, les cantons acceptent que la Confédération refuse tout surcroît de charges lié à l'arrêté sur le réseau. Il a été convenu que les cantons compensent 30 millions et que les besoins financiers supplémentaires de la Confédération (env. 275 mio) seront financés par le biais de recettes additionnelles (augmentation du prix de la vignette autoroutière). L'application de l'arrêté sur le réseau est juridiquement liée à ces recettes.	Elaboration du message concernant le nouvel arrêté sur le réseau.
20	Réforme du trafic régional des voyageurs (TRV): transfert du rail au bus	DETEC	n.q.	—	Consultation
21	Fixation de priorités pour l'application des normes de construction dans le transport ferroviaire	DETEC	2012: 30 mio* 2013: 40 mio* 2014: 60 mio* 2015: 70 mio*	—	Consultation concernant la modification de la loi sur l'égalité pour les handicapés

Chiffre	Titre/mesure	Dép.	Allègement à partir de	Etapes franchies en 2010	Prochaines étapes (sauf mention contraire: en 2011)
22	Délégation de la surveillance du trafic aérien à un organisme financé par une taxe	DETEC	2015: 50 mio	–	2012: consultation concernant la révision de la LA
23	Abandon du subventionnement des nouvelles stations d'épuration	DETEC	2013: 20 mio* 2014: 30 mio*	Audition concernant la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux	Délibérations parlementaires au sujet de la motion subséquente de la CEATE-CE (10.3635) «Substances en traces dans les eaux usées. Financement de leur élimination selon le principe du pollueur-payeur»
24	Externalisation de l'Office fédéral de métrologie (METAS)	DFJP	2014: 1 mio	Consultation et message sur la loi sur la métrologie	Délibérations parlementaires au sujet de la loi sur la métrologie
25	Application des plans d'action pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sans incidence sur le budget	DETEC	2011: 14 mio*	Les ressources budgétaires allouées aux plans d'action n'ont pas été augmentées. La mesure a par conséquent été mise en œuvre.	–

* = Evitement de charges supplémentaires

Notes

- 2 Plus de temps que prévu a été nécessaire pour établir la stratégie en matière de télécommunication, en raison de la comparaison de variantes plus nombreuses. En 2011, une stratégie en matière de télécommunication sera adoptée pour les données et une autre pour la téléphonie.
En outre, le Conseil fédéral a décidé de remanier fondamentalement la gestion et le pilotage TIC. Les tâches, les compétences et les responsabilités en matière d'informatique et de télécommunication (TIC) de la Confédération devront être aménagées comme dans les processus d'assistance en matière de personnel, de finances et de logistique. Le Conseil fédéral estime que la réduction à 2 fournisseurs de prestations (FP) à la place de 5 demandée par la motion Noser ne représente pas une solution idéale, car elle ne permet pas de prendre en compte suffisamment les besoins spécifiques des départements. C'est pourquoi il demandera au Parlement de classer la motion. En revanche, le Conseil fédéral souhaite, tout en réorganisant la gestion et le pilotage, améliorer la gestion opérationnelle des FP dans le cadre des mandats de prestations pour la période allant de 2012 à 2015 et fixer davantage d'objectifs de rentabilité afin de réaliser des gains en efficacité.
- 3 Une estimation concrète des effets d'allègement qu'engendrera l'optimisation des laboratoires ne pourra pas être effectuée avant fin 2011.
- 8 Dans son rapport sur l'AFD du 26.1.2011, le Conseil fédéral conclut que les besoins supplémentaires à hauteur de 35 postes sont justifiés dans le cas du Cgfr, mais pas dans celui de la douane civile. Dans le cadre du budget 2011, l'AFD a déjà obtenu 11 postes supplémentaires. Au cours de la fixation des priorités et dans les limites des disponibilités financières, le Conseil fédéral portera une attention particulière aux effectifs du Cgfr et tentera de remédier au manque de personnel. Toutefois, dans l'optique du Conseil fédéral, un relèvement des effectifs de l'ordre de 200 à 300 postes, tel que le demandait à l'origine la motion Fehr (08.3510), n'est pas nécessaire. De cette manière, les objectifs budgétaires de cette mesure devraient être atteints dans une large mesure.
- 17 Initialement, cette mesure visait à éviter des charges supplémentaires de l'ordre de 650 millions, montant correspondant au déficit prévu de l'AVS en 2015. Une réforme générale des rentes et une nouvelle réglementation de la contribution fédérale (dissociation des dépenses de l'AVS) étaient prévues dans le cadre de la 12e révision de l'AVS. Toutefois, le rejet définitif par le Parlement de la 11e révision de l'AVS a remis en question ce projet. Le volume des allègements visés par la prochaine révision de l'AVS ne pourra être fixé que lors de l'établissement des fondements de cette dernière. Si la contribution de la Confédération à l'AVS était liée, comme c'est le cas pour l'AI, à l'évolution des recettes de la TVA et non pas aux dépenses de l'AVS, la Confédération bénéficierait, selon les calculs actuels, d'un allègement atteignant environ un demi-milliard cinq ans après l'entrée en vigueur de la révision. Cette entrée en vigueur n'aura cependant lieu, au plus tôt, qu'en 2016.
- 18 Le projet de consultation «Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire» (FAIF; contre-projet à l'initiative «Pour les transports publics») prévoit un allègement annuel de quelque 550 millions pour les finances fédérales grâce à un financement accru par l'utilisateur.
- 19 Le prix de la vignette autoroutière augmentera dès que le solde du financement spécial «Circulation routière» sera inférieur à 1 milliard. Dans l'optique actuelle, l'arrêté sur le réseau devrait entrer en vigueur début 2014.

TABLEAU 1.1 - Évolution de la population totale (en milliers d'habitants)		TABLEAU 1.2 - Répartition de la population par sexe (en milliers d'habitants)	
Année	Population totale	Homme	Femme
1990	12 500	6 250	6 250
1995	12 800	6 400	6 400
2000	13 100	6 550	6 550
2005	13 400	6 700	6 700
2010	13 700	6 850	6 850
2015	14 000	7 000	7 000
2020	14 300	7 150	7 150
2025	14 600	7 300	7 300
2030	14 900	7 450	7 450
2035	15 200	7 600	7 600
2040	15 500	7 750	7 750
2045	15 800	7 900	7 900
2050	16 100	8 050	8 050
2055	16 400	8 200	8 200
2060	16 700	8 350	8 350
2065	17 000	8 500	8 500
2070	17 300	8 650	8 650
2075	17 600	8 800	8 800
2080	17 900	8 950	8 950
2085	18 200	9 100	9 100
2090	18 500	9 250	9 250
2095	18 800	9 400	9 400
2100	19 100	9 550	9 550

Table des matières

	Page
A Aperçu	65
A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	65
A02 Budget extraordinaire (compte de financement)	66
A03 Exigences du frein à l'endettement	67
B Compte de financement	69
B1 Recettes par groupe de comptes	
B11 Recettes par groupe de comptes	69
B12 Evolution des recettes par groupe de comptes	70
B13 Structure des recettes par groupe de comptes	71
B2 Dépenses par groupe de comptes	
B21 Dépenses par groupe de comptes	72
B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes	74
B23 Structure des dépenses par groupe de comptes	76
B3 Dépenses par groupe de tâches	
B31 Dépenses par groupe de tâches	78
B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches	80
B33 Structure des dépenses par groupe de tâches	82
B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2010/2009	84
B4 Dépenses et recettes des fonds affectés	
B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	86
B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	88
B43 Financement spécial pour la circulation routière	89
C Compte de résultats	91
C01 Revenus par groupe de comptes	91
C02 Charges par groupe de comptes	92
C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes	94
C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes	95
C05 Revenus et charges par département 2010/2009	96
D Bilan	99
D01 Détail du bilan	99
D02 Prêts par unité administrative	102
D03 Participations par unité administrative	105
D04 Dette à court et à long terme	109

	Page
E Trésorerie fédérale	111
E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette	111
E02 Publication de la dette sur le marché monétaire	112
E03 Publication des emprunts	113
E04 Charge d'intérêts nette	114
E05 Instruments financiers dérivés	114
F Personnel	115
F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs	115
F02 Détails relatifs aux charges de personnel	116
F03 Rétribution maximale en 2010 par classe de salaire	117

A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Découvert	Dette brute
2010	3 568	62 833	59 266	4 139	63 523	59 385	34 951	110 561
2009	2 721	60 949	58 228	6 420	64 146	57 726	38 173	110 924
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	45 302	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	87 107	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	76 055	106 813
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	70 423	108 108
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	71 969	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	52 917	109 620
1997	-5 269	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 529	-5 014	37 401	42 415	41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	30 875	67 513
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 546	24 624	55 296
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	17 492	38 509

Remarque: revenus ordinaires et charges ordinaires jusqu'en 2006 (avant l'introduction du NMC) selon le compte statistique de résultats.

A02 Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires	19 652	Dépenses extraordinaires	19 726
2010	–	–	Redistribution de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	427
2009	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	6 807	–	–
	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	217		
2008	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	219	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	5 928
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure	2 600
			Domaine de l'asile et des réfugiés	113
			Passage à la RPT	1 546
			PUBLICA	954
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or	7 038
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–	–
	Recettes de la vente d'or	7 038		
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste	204
			Réserves mathématiques, prof. des EPF	846
			Réserves mathématiques, Skyguide	20
			Augmentation du capital-actions de Skyguide	50
2003	–	–	–	–

A02 Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires	
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien	689
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien	1 080
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997	288
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF	1 598
1997	–	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal	620

Remarque: le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
1 Recettes totales	58 115	58 846	64 177	67 973	58 208	62 833	-5 140	-7,6
2 Recettes extraordinaires	3 203	754	283	7 024	–	–		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	54 911	58 092	63 894	60 949	58 208	62 833	1 884	3,1
4 Facteur conjoncturel	0,986	0,974	0,983	1,018	1,042	1,013	-0,005	
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	54 143	56 582	62 808	62 046	60 653	63 650	1 604	2,6
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	769	1 510	1 086	-1 097	-2 445	-817		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	–	7 038	11 141	–	431	427		
8 Stratégie de réduction du déficit (art. 66 LFC)	1 000	–	–	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	–		
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	–	–	–	–		
11 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif)	–	–	–	–	–	416		
12 Dépenses maximales autorisées [12=5+7+8-9-10-11]	55 143	63 619	73 949	62 046	61 084	63 662	1 616	2,6
13 Dépenses totales selon C/B	52 377	61 003	67 739	58 228	60 668	59 693	1 465	2,5
14 Différence (art. 16 LFC) [14=12-13]	2 766	2 616	6 210	3 818	416	3 969		

A03 Compte de compensation

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
15 Solde du compte de compensation au 31.12. de l'année précédente	3 558	–	2 616	8 827	12 645		
16 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation) [=9]	–	–	–	–	–		
17 Différence (art. 16 LFC) [=14]	2 766	2 616	6 210	3 818	3 969		
18 Total intermédiaire [18=15+16+17]	6 324	2 616	8 827	12 645	16 614	3 969	31,4
19 Réduction du compte de compensation (art. 66 LFC)	-6 324						
20 Entrée en vigueur de la règle complétant le frein à l'endettement (art. 66 LFC)	–	–	–	–	-1 000		
21 Solde du compte de compensation au 31.12. [21=18+19+20]	–	2 616	8 827	12 645	15 614	2 969	23,5

A03 Compte d'amortissement

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
22 Solde du compte d'amortissement au 31.12 de l'année précédente	–	–	–	–	–		
23 Dépenses extraordinaires (art. 17a LFC)	–	–	–	–	–		
24 Recettes extraordinaires (art. 17a LFC)	–	–	–	–	–		
25 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement) [=10]	–	–	–	–	–		
26 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif) [=11]	–	–	–	–	416		
27 Solde du compte d'amortissement au 31.12 [27=22-23+24+25+26]	–	–	–	–	416	416	–

B11 Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Recettes ordinaires	54 911	58 092	63 894	60 949	58 208	62 833	1 884	3,1
Recettes fiscales	50 873	53 336	58 752	55 890	53 822	58 157	2 267	4,1
Impôt fédéral direct	14 230	15 389	17 513	17 877	16 485	17 886	9	0,0
Impôt anticipé	3 947	4 230	6 460	4 380	3 010	4 723	343	7,8
Droits de timbre	2 889	2 990	2 975	2 806	2 650	2 855	49	1,8
Taxe sur la valeur ajoutée	19 018	19 684	20 512	19 830	20 260	20 672	842	4,2
Autres impôts à la consommation	7 259	7 380	7 517	7 279	7 390	7 602	323	4,4
Impôt sur les huiles minérales	4 994	5 086	5 222	5 183	5 055	5 134	-49	-0,9
Impôt sur le tabac	2 161	2 186	2 186	1 987	2 229	2 356	370	18,6
Impôt sur la bière	104	107	110	110	106	112	2	2,0
Redevances sur la circulation	1 938	2 016	2 137	2 114	1 945	2 210	96	4,6
Impôt sur les véhicules automobiles	320	358	363	312	325	373	61	19,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	313	322	333	351	320	347	-3	-0,9
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 306	1 336	1 441	1 452	1 300	1 490	38	2,6
Droits de douane	1 027	1 040	1 017	1 033	920	1 079	46	4,5
Impôt sur les maisons de jeu	406	449	455	415	370	381	-34	-8,1
Taxes d'incitation	148	156	163	151	792	748	596	394,5
Taxe d'incitation sur les COV	127	127	135	124	135	123	-1	-0,5
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	1	0	0	0	-	-	0	-100,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	21	28	28	27	27	36	8	30,9
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	-	-	630	589	589	-
Autres recettes fiscales	9	3	3	4	-	0	-4	-92,2
Patentes et concessions	1 265	1 345	1 331	1 354	1 323	1 391	37	2,8
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	221	223	235	246	233	243	-3	-1,1
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	-	45	42	53	62	74	21	39,5
Recettes de la vente aux enchères de contingents	158	193	196	187	168	209	22	11,6
Autres patentes et concessions	53	50	25	35	27	32	-3	-7,4
Recettes financières	1 089	1 280	1 719	1 608	1 212	1 233	-375	-23,3
Recettes d'intérêts	478	664	715	535	429	360	-175	-32,7
Placements financiers	222	329	298	34	55	11	-23	-66,9
Prêts	88	146	180	240	168	67	-172	-71,9
Avances au fonds FTP	147	181	226	177	191	204	28	15,6
Autres recettes d'intérêts	21	9	11	84	14	77	-7	-8,5
Bénéfices de change	-	92	91	49	-	82	33	67,4
Recettes de participations	611	509	905	771	775	790	20	2,5
Autres recettes financières	0	15	8	254	8	1	-253	-99,6
Autres recettes courantes	1 390	1 766	1 840	1 802	1 668	1 720	-83	-4,6
Compensations	1 323	1 391	1 441	1 396	1 257	1 272	-124	-8,9
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	142	138	140	148	140	155	8	5,3
Emoluments	280	293	305	227	207	217	-11	-4,7
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	48	73	78	79	71	78	-1	-1,0
Ventes	173	201	183	148	133	128	-21	-13,9
Remboursements	256	113	186	198	98	108	-90	-45,4
Fiscalité de l'épargne UE	36	121	147	166	186	120	-46	-27,6
Autres compensations	388	451	402	430	422	466	36	8,4
Recettes diverses	67	375	399	406	412	447	41	10,1
Recettes provenant d'immeubles	53	320	354	348	366	376	29	8,3
Autres recettes diverses	14	56	45	59	46	71	12	21,2
Recettes d'investissement	295	365	252	295	183	333	38	12,7
Vente d'immobilisations corporelles	48	74	46	74	44	78	4	5,7
Remboursement de prêts	246	289	202	212	139	237	25	11,8
Autres recettes d'investissement	1	1	4	9	-	18	8	91,3

B12 Evolution des recettes par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires	2,7	3,7	2,3	5,3	2,6
Recettes fiscales	2,4	5,0	2,7	5,3	2,9
Impôt fédéral direct	4,7	6,3	4,2	5,5	5,1
Impôt anticipé	-16,0	-5,1	-0,3	26,7	3,7
Droits de timbre	-3,1	16,4	-4,3	3,3	-1,5
Taxe sur la valeur ajoutée	5,6	4,9	3,3	3,5	1,6
Autres impôts à la consommation	7,6	3,9	0,4	2,3	1,0
Impôt sur les huiles minérales	7,5	3,1	0,2	1,0	0,3
Impôt sur le tabac	8,1	6,4	0,8	5,6	2,5
Impôt sur la bière	8,8	1,1	0,2	0,4	1,5
Redevances sur la circulation	6,7	15,7	15,6	9,6	3,1
Impôt sur les véhicules automobiles	—	—	-0,8	4,0	1,4
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	6,7	2,6	1,2	1,9	2,6
Redevance sur le trafic des poids lourds	6,8	0,3	40,2	17,5	3,7
Trafic combiné	—	—	—	-100,0	—
Droits de douane	-0,5	-3,3	0,0	-0,2	1,2
Impôt sur les maisons de jeu	-14,5	-12,3	300,1	24,1	-5,3
Taxes d'incitation	—	—	738,6	4,2	68,7
Taxe d'incitation sur les COV	—	—	—	5,0	-0,9
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	—	—	39,0	41,8	-100,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	—	—	—	1,1	7,9
Autres recettes fiscales	-5,5	-16,6	-29,1	-48,8	-52,2
Patentes et concessions	-0,6	11,9	12,0	6,3	1,1
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	-5,1	-0,8	3,2	7,1	3,0
Bénéfice versé par la BNS	—	25,7	13,6	—	—
Accroissement de la circulation monétaire	—	—	—	—	17,8
Recettes de la vente aux enchères de contingents	—	—	—	75,0	2,5
Autres patentes et concessions	-26,5	-27,4	10,3	13,8	-13,6
Recettes financières	23,8	-8,6	-8,9	11,2	-1,2
Recettes d'intérêts	18,1	-17,1	-16,6	19,2	-18,5
Placements financiers	17,0	-8,9	-28,6	30,9	-67,4
Prêts	19,6	-26,5	-2,7	-7,6	-22,7
Avances au fonds FTP	—	—	—	—	4,1
Autres recettes d'intérêts	12,2	-14,1	-10,4	-16,2	107,0
Bénéfices de change	—	—	—	—	-3,7
Recettes de participations	366,0	15,3	-1,2	0,1	15,8
Autres recettes financières	—	—	-22,4	101,2	-58,8
Autres recettes courantes	-5,5	-16,9	-0,4	11,3	-0,9
Compensations	4,8	-1,7	-0,5	6,4	-2,9
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	2,8	-1,2	3,3	-7,9	4,1
Emoluments	2,0	5,8	-1,9	3,6	-9,6
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	6,6	-36,4	-0,6	12,7	2,3
Ventes	0,3	-6,6	8,7	15,8	-14,0
Remboursements	4,2	-0,6	-8,1	-10,0	-1,6
Fiscalité de l'épargne UE	—	—	—	—	-0,1
Autres compensations	15,0	17,7	1,1	9,9	1,1
Recettes diverses	-11,8	-53,6	2,9	54,9	6,0
Recettes provenant d'immeubles	4,9	2,3	2,8	55,4	5,6
Autres recettes diverses	-12,2	-70,5	3,2	52,2	8,4
Recettes d'investissement	61,1	16,3	-5,9	-16,3	-3,0
Vente d'immobilisations corporelles	33,0	4,7	-14,6	26,1	1,7
Remboursement de prêts	66,2	17,2	-5,5	-20,2	-6,5
Autres recettes d'investissement	-2,2	8,9	-9,6	26,7	151,5

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008-2010. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B13 Structure des recettes par groupe de comptes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	86,8	89,1	90,4	92,3	92,1
Impôt fédéral direct	23,7	23,5	24,0	25,2	28,4
Impôt anticipé	8,1	7,7	5,8	7,0	8,3
Droits de timbre	5,6	6,4	6,7	5,3	4,6
Taxe sur la valeur ajoutée	29,0	32,0	34,8	35,0	32,5
Autres impôts à la consommation	14,7	14,8	13,8	13,5	11,9
Impôt sur les huiles minérales	11,2	10,9	10,1	9,4	8,3
Impôt sur le tabac	3,3	3,6	3,5	4,0	3,5
Impôt sur la bière	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,0	1,6	2,7	3,4	3,4
Impôt sur les véhicules automobiles	–	0,5	0,7	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	1,3	2,1	2,3
Trafic combiné	–	–	0,1	0,0	–
Droits de douane	3,4	2,4	2,1	1,9	1,7
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,2	0,7	0,7
Taxes d'incitation	–	0,0	0,2	0,3	0,6
Taxe d'incitation sur les COV	–	–	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	–	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	–	0,0	0,1	0,0
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	–	–	–	–	0,3
Autres recettes fiscales	1,2	0,7	0,1	0,0	0,0
Patentes et concessions	1,0	1,3	1,7	2,4	2,2
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Bénéfice versé par la BNS	0,4	0,8	1,2	1,7	1,3
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	–	0,0	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	–	0,0	0,2	0,3
Autres patentes et concessions	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Recettes financières	3,7	3,3	2,3	1,9	2,4
Recettes d'intérêts	3,3	2,5	1,2	0,8	0,9
Placements financiers	1,4	1,2	0,5	0,4	0,2
Prêts	1,8	1,2	0,6	0,3	0,3
Avances au fonds FTP	–	–	–	0,2	0,3
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Bénéfices de change	–	–	–	0,0	0,1
Recettes de participations	0,3	0,7	1,1	1,1	1,3
Autres recettes financières	–	0,0	0,0	0,0	0,1
Autres recettes courantes	7,9	3,2	2,3	2,7	2,9
Compensations	3,2	2,4	2,1	2,4	2,2
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2
Emoluments	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Remboursements	0,7	0,7	0,4	0,4	0,3
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	–	0,1	0,2
Autres compensations	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7
Recettes diverses	4,7	0,8	0,1	0,3	0,7
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6
Autres recettes diverses	4,5	0,6	0,0	0,0	0,1
Recettes d'investissement	0,7	3,1	3,4	0,7	0,5
Vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,5	2,9	3,2	0,6	0,3
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Remarque: les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008-2010. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	52 377	53 965	56 598	58 228	60 237	59 266	1 038	1,8
Dépenses propres	8 187	8 471	9 107	9 533	10 126	9 487	-47	-0,5
Dépenses de personnel	4 325	4 462	4 555	4 828	4 927	4 894	66	1,4
Rétribution du personnel	3 629	3 667	3 761	3 954	4 050	3 998	44	1,1
Cotisations de l'employeur	492	590	612	752	721	781	29	3,9
Prestations de l'employeur	160	150	107	41	72	53	12	28,1
Autres dépenses de personnel	44	55	76	80	85	62	-18	-22,3
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	2 683	2 841	3 323	3 611	3 844	3 592	-19	-0,5
Dépenses de matériel et de marchandises	11	46	46	41	52	46	4	10,4
Dépenses d'exploitation	2 672	2 795	2 968	3 164	3 399	3 126	-38	-1,2
Immeubles	423	230	249	288	291	287	-1	-0,3
Loyers et fermages	142	133	152	151	167	149	-2	-1,6
Informatique	151	295	434	482	555	470	-13	-2,6
Dépenses de conseil	340	468	262	252	268	239	-13	-5,0
Dépenses d'exploitation de l'armée	784	710	796	809	888	863	54	6,7
Pertes sur créances	–	224	208	195	215	189	-6	-2,9
Autres dépenses d'exploitation	833	735	866	987	1 015	929	-58	-5,9
Entretien courant des routes nationales	–	–	309	405	394	420	15	3,7
Dépenses d'armement	1 178	1 168	1 228	1 095	1 355	1 001	-94	-8,6
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	143	145	147	120	122	111	-9	-7,8
Equipement et matériel à renouveler	295	289	290	292	313	316	23	8,0
Matériel d'armement	740	734	792	683	920	575	-108	-15,8
Dépenses de transfert courantes	33 661	35 228	37 146	38 194	39 900	39 536	1 342	3,5
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 098	8 624	7 414	7 116	7 151	7 705	589	8,3
Parts des cantons	5 607	5 999	4 665	4 388	3 935	4 436	47	1,1
Parts des assurances sociales	2 363	2 478	2 619	2 596	2 643	2 694	97	3,7
Redistribution des taxes d'incitation	127	147	130	132	573	576	444	336,8
Indemnités à des collectivités publiques	986	969	773	780	851	801	21	2,6
Contributions à de propres institutions	2 075	2 527	2 573	2 723	2 838	2 850	127	4,7
Contributions à des tiers	9 719	9 697	12 646	13 290	14 177	13 616	326	2,5
Péréquation financière	–	–	2 725	2 808	2 903	2 901	93	3,3
Organisations internationales	1 178	1 298	1 465	1 497	1 627	1 602	104	7,0
Autres contributions à des tiers	8 541	8 399	8 456	8 985	9 647	9 114	129	1,4
Contributions aux assurances sociales	12 783	13 411	13 740	14 285	14 883	14 564	279	2,0
AVS/AI/AC	9 703	10 181	10 550	10 918	11 289	11 055	137	1,3
Autres assurances sociales	3 080	3 230	3 190	3 367	3 594	3 508	142	4,2
Dépenses financières	4 105	4 003	3 791	3 255	2 945	2 972	-283	-8,7
Dépenses d'intérêts	3 993	3 849	3 660	3 135	2 802	2 834	-302	-9,6
Emprunts	3 339	3 310	3 270	2 896	2 451	2 595	-302	-10,4
Créances comptables à court terme	196	221	141	1	68	3	2	200,2
Autres dépenses d'intérêts	458	318	250	238	283	236	-2	-0,7
Pertes de change	–	54	77	26	–	54	28	108,0

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B21 Dépenses par groupe de comptes

suite								
mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Dépenses de financement	112	89	52	78	142	83	5	6,8
Autres dépenses financières	–	10	1	16	–	2	-15	-89,8
Dépenses d'investissement	6 424	6 264	6 554	7 245	7 266	7 270	25	0,3
Immobilisations corporelles et stocks	591	874	2 265	2 512	2 663	2 585	73	2,9
Immeubles	243	603	588	635	640	596	-39	-6,1
Biens meubles et stocks	347	271	341	378	335	283	-95	-25,2
Routes nationales	–	–	1 336	1 499	1 688	1 706	207	13,8
Immobilisations incorporelles	13	13	31	39	55	46	7	17,6
Prêts	489	376	366	599	446	307	-292	-48,8
Participations	39	35	31	30	35	30	1	3,1
Contributions à des investissements	5 292	4 966	3 861	4 065	4 066	4 302	237	5,8
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	1 591	1 548	1 468	1 604	56	3,6
Autres contributions à des investissements	5 292	4 966	2 270	2 518	2 599	2 699	181	7,2

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,2
Dépenses propres	0,8	-1,7	-2,6	-0,3	3,8
Dépenses de personnel	2,4	0,0	-2,1	0,0	3,1
Rétribution du personnel	3,3	0,1	-2,0	0,2	2,9
Cotisations de l'employeur	0,8	-2,4	-0,8	2,1	9,8
Prestations de l'employeur	-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-29,6
Autres dépenses de personnel	0,1	5,0	15,1	-3,5	3,9
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	-0,3	0,6	-2,1	-0,2	8,1
Dépenses de matériel et de marchandises	—	—	78,3	38,5	-0,3
Dépenses d'exploitation	-0,3	0,5	-2,2	-0,5	3,8
Immeubles	-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	7,6
Loyers et fermages	7,5	2,2	-0,6	-0,2	3,7
Informatique	8,7	0,0	-4,1	13,2	16,8
Dépenses de conseil	5,5	34,0	11,0	4,0	-20,1
Dépenses d'exploitation de l'armée	-7,8	5,9	-0,9	-3,3	6,8
Pertes sur créances	—	—	—	—	-5,5
Autres dépenses d'exploitation	3,6	-5,4	-4,5	-4,3	8,1
Entretien courant des routes nationales	—	—	—	—	—
Dépenses d'armement	-0,8	-9,4	-5,7	-1,6	-5,0
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	-10,0	-5,9	13,3	-0,6	-8,6
Equipement et matériel à renouveler	-5,2	-9,1	0,6	0,1	3,0
Matériel d'armement	1,2	-9,7	-9,4	-2,4	-7,8
Dépenses de transfert courantes	4,6	4,2	3,9	2,9	3,9
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	2,8	12,9	6,4	7,5	-3,7
Parts des cantons	2,8	5,1	4,8	7,1	-9,6
Parts des assurances sociales	—	—	10,5	7,4	2,8
Redistribution des taxes d'incitation	—	—	—	50,7	57,7
Indemnités à des collectivités publiques	-12,0	11,2	1,6	21,8	-6,2
Contributions à de propres institutions	5,0	-29,3	33,1	5,0	4,1
Contributions à des tiers	4,5	8,2	-0,7	-1,8	12,0
Péréquation financière	—	—	—	—	—
Organisations internationales	5,0	7,4	7,3	18,6	7,3
Autres contributions à des tiers	4,5	8,2	-1,1	-3,7	2,8
Contributions aux assurances sociales	6,0	3,0	4,2	2,7	2,8
AVS/AI/AC	6,3	4,8	4,3	2,5	2,8
Autres assurances sociales	5,5	-1,8	4,0	3,3	2,8
Dépenses financières	11,1	4,2	-0,8	2,8	-9,4
Dépenses d'intérêts	10,7	3,9	-2,1	4,0	-9,7
Emprunts	24,9	8,0	2,5	9,6	-7,8
Créances comptables à court terme	34,4	-17,2	-41,4	77,8	-76,5
Autres dépenses d'intérêts	-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-9,4
Pertes de change	—	—	—	—	-0,3
Dépenses de financement	49,7	17,6	26,5	-25,7	-2,3
Autres dépenses financières	—	—	—	—	-44,7

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008-2010. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

suite

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses d'investissement	-1,0	4,7	5,6	-0,2	5,1
Immobilisations corporelles et stocks	2,2	1,9	-8,6	10,4	43,5
Immeubles	5,3	7,0	-19,3	28,2	-0,4
Biens meubles et stocks	-0,7	-4,5	3,6	-7,2	1,4
Routes nationales	–	–	–	–	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	3,0	53,1
Prêts	-12,3	-13,2	3,7	13,7	-6,6
Participations	-33,3	43,3	102,2	-14,5	-4,3
Contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-4,7
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	–
Autres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-18,4

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008-2010. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses propres	25,4	22,0	17,6	16,1	16,2
Dépenses de personnel	12,1	10,9	8,9	8,5	8,2
Rétribution du personnel	9,7	8,8	7,0	7,0	6,7
Cotisations de l'employeur	1,7	1,4	1,2	1,0	1,2
Prestations de l'employeur	0,6	0,7	0,7	0,3	0,1
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	7,8	7,0	5,9	5,2	6,0
Dépenses de matériel et de marchandises	–	0,0	0,0	0,0	0,1
Dépenses d'exploitation	7,8	7,0	5,9	5,2	5,3
Immeubles	1,6	1,5	1,0	0,7	0,5
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,5	0,5	0,4	0,4	0,8
Dépenses de conseil	0,2	0,4	0,7	0,7	0,4
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,0	1,7	1,7	1,5	1,4
Pertes sur créances	–	–	–	0,1	0,3
Autres dépenses d'exploitation	3,1	2,6	1,8	1,5	1,6
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	0,7
Dépenses d'armement	5,5	4,1	2,8	2,4	1,9
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2
Equipement et matériel à renouveler	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5
Matériel d'armement	4,1	3,1	1,9	1,6	1,2
Dépenses de transfert courantes	54,6	57,6	61,8	64,4	66,0
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7,9	8,9	12,9	14,7	12,8
Parts des cantons	7,9	8,2	9,0	10,1	7,7
Parts des assurances sociales	–	0,7	3,8	4,3	4,5
Redistribution des taxes d'incitation	–	–	0,1	0,2	0,5
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	0,8	0,9	1,6	1,4
Contributions à de propres institutions	6,3	3,7	4,2	4,3	4,7
Contributions à des tiers	18,7	21,7	20,7	19,1	22,7
Péréquation financière	–	–	–	–	4,8
Organisations internationales	0,9	1,0	1,2	2,1	2,6
Autres contributions à des tiers	17,8	20,7	19,6	17,0	15,3
Contributions aux assurances sociales	20,8	22,4	23,1	24,7	24,5
AVS/AI/AC	15,1	17,1	17,5	18,8	18,7
Autres assurances sociales	5,7	5,4	5,5	5,9	5,8
Dépenses financières	7,2	7,5	7,6	7,3	5,8
Dépenses d'intérêts	7,0	7,3	7,1	7,0	5,5
Emprunts	2,8	4,1	4,8	5,8	5,0
Créances comptables à court terme	1,1	0,5	0,4	0,3	0,1
Autres dépenses d'intérêts	3,1	2,6	1,9	1,0	0,4
Pertes de change	–	–	–	0,0	0,1
Dépenses de financement	0,2	0,2	0,5	0,3	0,1
Autres dépenses financières	–	–	–	0,0	0,0

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008-2010. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

suite

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses d'investissement	12,8	12,9	13,1	12,3	12,1
Immobilisations corporelles et stocks	2,1	1,7	1,1	1,3	4,2
Immeubles	1,1	1,0	0,5	0,6	1,0
Biens meubles et stocks	1,0	0,7	0,6	0,6	0,6
Routes nationales	–	–	–	–	2,6
Immobilisations incorporelles	–	–	0,0	0,0	0,1
Prêts	3,1	3,3	1,2	0,8	0,7
Participations	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	7,0
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	2,7
Autres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	4,3

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008-2010. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	52 377	53 965	56 598	58 228	60 237	59 266	1 038	1,8
Conditions institutionnelles et financières	2 150	2 162	2 273	2 482	2 529	2 469	-13	-0,5
Conditions institutionnelles et financières	2 150	2 162	2 273	2 482	2 529	2 469	-13	-0,5
Ordre et sécurité publique	771	813	836	890	978	910	20	2,3
Questions juridiques générales	84	78	77	75	75	76	1	1,3
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	293	311	324	339	392	354	15	4,3
Contrôles à la frontière	273	282	291	316	328	314	-2	-0,7
Tribunaux	121	141	145	159	184	166	7	4,1
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 269	2 274	2 394	2 587	2 748	2 607	20	0,8
Relations politiques	579	613	645	712	753	726	14	2,0
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 563	1 559	1 642	1 723	1 769	1 761	38	2,2
Relations économiques	70	71	86	76	77	75	-1	-1,5
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	57	30	21	75	150	44	-32	-41,9
Défense nationale	4 272	4 327	4 537	4 515	4 918	4 395	-120	-2,7
Défense nationale militaire	4 174	4 231	4 439	4 413	4 815	4 292	-121	-2,8
Coopération nationale pour la sécurité	98	95	97	102	103	103	1	1,0
Formation et recherche	4 714	4 978	5 339	5 715	6 136	6 067	351	6,1
Formation professionnelle	522	518	573	628	704	691	63	10,1
Hautes écoles	1 470	1 564	1 655	1 765	1 856	1 833	68	3,9
Recherche fondamentale	1 697	1 834	2 038	2 196	2 355	2 350	154	7,0
Recherche appliquée	961	1 002	1 043	1 099	1 192	1 164	65	5,9
Autres tâches d'enseignement	64	60	30	28	29	28	0	0,1
Culture et loisirs	437	460	429	395	451	413	18	4,5
Conservation du patrimoine culturel	85	94	85	92	120	106	14	15,7
Encouragement de la culture et politique des médias	227	225	168	170	178	169	-1	-0,3
Sports	125	140	176	134	154	138	4	3,0
Santé	194	264	220	276	217	228	-48	-17,2
Santé	194	264	220	276	217	228	-48	-17,2
Prévoyance sociale	16 246	16 933	17 434	18 049	19 065	18 454	404	2,2
Assurance-vieillesse	7 534	7 984	9 322	9 671	9 919	9 935	264	2,7
Assurance-invalidité	4 372	4 492	3 655	3 581	3 780	3 523	-58	-1,6
Assurance-maladie	2 143	2 263	1 806	1 847	2 095	2 008	161	8,7
Prestations complémentaires	678	711	1 127	1 312	1 258	1 271	-41	-3,1
Assurance militaire	234	232	252	195	236	216	22	11,3
Assurance-chômage/service de l'emploi	302	302	314	406	632	439	33	8,1
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	126	110	99	144	144	126	-18	-12,5
Migrations	816	791	812	842	946	885	43	5,1
Aide et assistance sociales	42	48	47	53	55	51	-2	-3,2
Trafic	7 409	7 349	7 538	8 099	8 065	8 225	126	1,6
Circulation routière	2 668	2 751	2 458	2 678	2 881	2 914	236	8,8
Transports publics	4 641	4 507	4 989	5 325	5 052	5 215	-110	-2,1
Aviation	99	90	91	96	132	96	0	-0,3
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	624	655	651	726	1 198	1 140	414	57,0
Protection de l'environnement	317	320	330	340	818	792	452	133,0
Protection contre les dangers naturels	214	215	212	257	271	239	-18	-6,9
Protection de la nature	82	107	96	117	96	96	-21	-18,1
Aménagement du territoire	12	12	13	13	14	14	1	6,2

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B31 Dépenses par groupe de tâches

suite								
mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Agriculture et alimentation	3 645	3 601	3 551	3 692	3 701	3 666	-27	-0,7
Agriculture et alimentation	3 645	3 601	3 551	3 692	3 701	3 666	-27	-0,7
Economie	383	398	405	560	610	591	31	5,5
Ordre économique	132	148	160	109	121	119	11	9,9
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	121	129	131	247	177	168	-78	-31,8
Energie	83	81	90	179	285	280	102	56,8
Sylviculture	46	41	25	27	27	24	-3	-11,2
Finances et impôts	9 262	9 753	10 991	10 241	9 620	10 102	-139	-1,4
Parts aux recettes de la Confédération	5 157	5 750	4 484	4 178	3 773	4 229	51	1,2
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	4 105	4 003	3 782	3 255	2 945	2 972	-283	-8,7
Péréquation financière	–	–	2 725	2 808	2 903	2 901	93	3,3

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,2
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	4,5
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	4,5
Ordre et sécurité publique	4,7	0,8	5,8	-1,2	3,8
Questions juridiques générales	8,2	-11,9	11,8	-11,7	-0,8
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	5,7	4,2	9,8	-2,5	4,3
Contrôles à la frontière	1,8	1,3	1,4	0,6	3,6
Tribunaux	6,6	7,7	0,7	7,4	5,4
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3,5	1,3	2,5	-0,2	4,7
Relations politiques	4,7	2,2	4,2	-0,3	5,8
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,7	1,5	1,7	3,0	4,1
Relations économiques	18,0	-1,9	3,3	0,1	1,8
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	9,7	-0,4	2,5	-38,7	13,3
Défense nationale	-1,4	-4,1	-1,7	-0,9	0,5
Défense nationale militaire	-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	0,5
Coopération nationale pour la sécurité	-8,2	-18,3	1,6	3,2	2,6
Formation et recherche	4,3	1,2	2,6	3,1	6,8
Formation professionnelle	5,3	-3,5	2,6	-0,4	10,1
Hautes écoles	2,3	3,1	2,0	-8,8	5,4
Recherche fondamentale	7,3	1,0	6,0	22,1	8,6
Recherche appliquée	3,7	2,9	0,9	8,4	5,1
Autres tâches d'enseignement	32,5	-20,4	8,6	-4,0	-22,6
Culture et loisirs	0,5	14,3	2,4	-3,7	-3,5
Conservation du patrimoine culturel	0,9	-3,6	2,0	2,6	4,2
Encouragement de la culture et politique des médias	-4,1	31,6	1,7	-7,7	-9,1
Sports	5,9	4,7	4,5	0,0	-0,6
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-4,8
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-4,8
Prévoyance sociale	6,0	7,1	3,2	2,6	2,9
Assurance-vieillesse	5,0	8,9	4,6	3,3	7,6
Assurance-invalidité	8,6	6,7	6,3	2,7	-7,8
Assurance-maladie	8,4	-2,3	4,2	3,9	-3,9
Prestations complémentaires	-0,7	-0,4	5,8	4,3	21,4
Assurance militaire	0,8	-1,6	0,5	-2,8	-2,2
Assurance-chômage/service de l'emploi	24,2	97,5	-0,7	13,5	13,2
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	4,4	19,9	-10,8	-17,9	4,7
Migrations	6,3	15,1	-10,0	-4,8	3,8
Aide et assistance sociales	-11,7	-3,9	20,2	20,5	1,9
Trafic	3,1	0,0	4,1	0,8	3,8
Circulation routière	1,0	-0,1	0,7	-0,9	1,9
Transports publics	4,9	2,1	6,6	2,0	5,0
Aviation	6,0	-32,7	12,8	-4,1	2,0
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-4,2	-0,5	4,7	3,8	20,3
Protection de l'environnement	-1,2	2,4	1,5	0,5	35,3
Protection contre les dangers naturels	-5,5	-8,2	9,9	7,0	3,5
Protection de la nature	-13,8	5,0	7,5	8,9	-3,7
Aménagement du territoire	6,7	2,3	15,1	3,8	4,3
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,6
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,6

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008-2010. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

suite

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Economie	-9,1	-2,3	5,2	-11,6	14,1
Ordre économique	8,4	1,2	9,3	7,9	-6,9
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	-19,7	-2,4	1,9	-14,7	9,3
Energie	31,3	-9,8	6,9	-6,9	51,4
Sylviculture	-3,9	1,6	6,8	-32,2	-16,5
Finances et impôts	6,5	4,8	2,3	5,9	1,2
Parts aux recettes de la Confédération	2,1	5,6	5,5	8,4	-9,7
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	11,1	4,2	-0,8	2,8	-9,4

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008-2010. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B33 Structure des dépenses par groupe de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1
Ordre et sécurité publique	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5
Questions juridiques générales	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Contrôles à la frontière	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	5,0	4,5	4,8	4,4	4,4
Relations politiques	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	3,2	2,7	2,9	2,9	2,9
Relations économiques	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1
Défense nationale	14,3	11,6	9,5	8,4	7,7
Défense nationale militaire	13,8	11,3	9,3	8,2	7,6
Coopération nationale pour la sécurité	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	8,6	8,6	9,0	9,8
Formation professionnelle	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1
Hautes écoles	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0
Recherche fondamentale	1,5	1,5	1,5	3,3	3,8
Recherche appliquée	1,6	1,5	1,5	1,8	1,9
Autres tâches d'enseignement	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Culture et loisirs	0,7	1,0	1,3	0,9	0,7
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Encouragement de la culture et politique des médias	0,2	0,5	0,9	0,4	0,3
Sports	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Prévoyance sociale	25,5	29,0	29,9	31,3	31,0
Assurance-vieillesse	9,8	10,8	13,7	14,3	16,6
Assurance-invalidité	5,6	6,7	7,5	8,4	6,2
Assurance-maladie	3,7	3,6	3,8	4,1	3,3
Prestations complémentaires	1,2	1,0	1,1	1,3	2,1
Assurance militaire	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	2,0	3,0	0,4	0,6	0,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2
Migrations	2,0	2,6	2,2	1,7	1,5
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Trafic	14,8	14,2	14,0	14,2	13,7
Circulation routière	6,9	6,1	5,9	5,3	4,6
Transports publics	7,1	7,9	8,0	8,7	8,9
Aviation	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,2	1,1	1,2	1,2	1,4
Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,6	0,8
Protection contre les dangers naturels	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Protection de la nature	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,3
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,3

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008-2010. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B33 Structure des dépenses par groupe de tâches

suite

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures				
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Economie	1,6	1,3	1,4	0,8	0,9
Ordre économique	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	0,8	0,5	0,5	0,3	0,3
Energie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3
Sylviculture	0,4	0,3	0,4	0,1	0,0
Finances et impôts	14,3	14,9	15,7	16,7	18,0
Parts aux recettes de la Confédération	7,1	7,4	8,2	9,4	7,4
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	7,2	7,5	7,6	7,3	5,7
Péréquation financière	–	–	–	–	4,8

Remarques:

- Les législatures se chevauchent. La législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008-2010. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2010

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total compte 2010	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	59 266	2 469	910	2 607	4 395	6 067	413
Dépenses propres	9 487	2 084	718	690	3 858	244	115
Dépenses de personnel	4 894	1 306	623	543	1 420	137	83
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 592	798	94	147	1 432	91	32
Dépenses d'armement	1 001	—	—	—	1 001	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	0	-20	—	0	4	15	—
Dépenses de transfert courantes	39 536	32	142	1 857	192	5 565	273
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 705	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	801	—	61	—	14	0	3
Contributions à de propres institutions	2 850	—	—	—	—	2 301	77
Contributions à des tiers	13 616	32	81	1 857	178	3 264	193
Contributions aux assurances sociales	14 564	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	2 972	—	—	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	7 270	353	50	60	345	258	25
Immobilisations corporelles et stocks	2 585	339	26	0	344	155	2
Immobilisations incorporelles	46	15	6	0	0	0	—
Prêts	307	0	0	29	—	—	—
Participations	30	—	—	30	—	—	—
Contributions à des investissements	4 302	—	18	—	—	103	24

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environ- nement et aménagement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	228	18 454	8 225	1 140	3 666	591	10 102
Dépenses propres	140	377	656	160	110	162	176
Dépenses de personnel	57	269	165	99	82	110	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	82	107	491	61	28	52	176
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	0	0	—	0	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	87	18 024	2 116	683	3 415	197	6 954
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	2 694	383	576	—	—	4 053
Indemnités à des collectivités publiques	—	696	22	3	2	—	—
Contributions à de propres institutions	—	—	470	—	—	3	—
Contributions à des tiers	87	167	1 241	104	3 318	194	2 901
Contributions aux assurances sociales	—	14 468	—	—	96	—	—
Dépenses financières	—	—	0	—	—	0	2 972
Dépenses d'investissement	2	53	5 453	297	141	233	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	1	1 710	4	2	2	—
Immobilisations incorporelles	—	8	11	—	5	—	—
Prêts	—	43	185	—	49	1	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Contributions à des investissements	1	1	3 547	294	85	230	—

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2009

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total compte 2009	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	58 228	2 482	890	2 587	4 515	5 715	395
Dépenses propres	9 533	2 072	685	694	3 918	241	142
Dépenses de personnel	4 828	1 285	596	541	1 415	142	99
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 610	787	90	154	1 408	99	43
Dépenses d'armement	1 095	—	—	—	1 095	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	0	-1	—	0	—	—
Dépenses de transfert courantes	38 194	38	144	1 834	164	5 231	216
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 116	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	780	—	65	—	15	0	3
Contributions à de propres institutions	2 723	—	—	—	—	2 213	30
Contributions à des tiers	13 290	38	79	1 834	149	3 018	183
Contributions aux assurances sociales	14 285	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	3 255	—	—	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	7 245	372	61	59	434	244	38
Immobilisations corporelles et stocks	2 512	365	35	3	433	163	2
Immobilisations incorporelles	39	7	8	—	1	—	—
Prêts	599	—	—	26	—	—	—
Participations	30	—	—	30	—	—	—
Contributions à des investissements	4 065	—	17	—	—	81	36

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environ- nement et aména- gement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	276	18 049	8 099	726	3 692	560	10 241
Dépenses propres	182	383	626	154	110	150	179
Dépenses de personnel	54	264	155	93	81	104	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	128	119	471	60	29	46	179
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	92	17 605	2 096	252	3 446	270	6 807
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	2 596	389	132	—	—	3 999
Indemnités à des collectivités publiques	—	670	22	3	2	—	—
Contributions à de propres institutions	—	—	480	—	—	—	—
Contributions à des tiers	92	150	1 205	117	3 349	270	2 808
Contributions aux assurances sociales	—	14 189	—	—	96	—	—
Dépenses financières	—	—	—	—	—	0	3 255
Dépenses d'investissement	2	62	5 377	321	136	140	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 502	3	2	3	—
Immobilisations incorporelles	—	10	11	0	3	0	—
Prêts	—	50	472	—	49	3	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Contributions à des investissements	1	2	3 392	318	83	135	—

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)

mio CHF		Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux), état		1 727	1 198	1 187	-540
Taxes d'incitation COV/HEL		269	269	256	-13
606 E1100.0111/112/113	Taxe d'incitation sur les COV	124	135	123	
606 E1400.0101	Intérêts de la taxe d'incitation COV	4	5	3	
810 A2300.0100	Redistribution de la taxe d'incitation COV	-131	-140	-139	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, redistribution		443	12	-29	-472
606 E1900.0106	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	217	–	–	
606 E1100.0121 (part)	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	–	430	392	
606 E1400.0114	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	5	7	2	
810 A2400.0105	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	–	–	-2	
810 A2300.0112	Redistribution de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	–	-437	-437	
810 A2900.0113	Redistribution extraord. de la taxe CO ₂ sur les combustibles	–	-431	-427	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, programme Bâtiments		–	–	-4	-4
606 E1100.0121 (part)	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	–	200	196	
810 A4300.0146	Programme d'assainissement de bâtiments	–	-133	-133	
805 A4300.0126	Energies renouvelables dans le domaine du bâtiment	–	-62	-62	
805 A4300.0143 (part)	Installations photovoltaïques	–	-5	-5	
Impôt sur les maisons de jeu		870	785	796	-74
318 E1100.0119	Impôt sur les maisons de jeu	415	370	381	
318 A2300.0110	Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-449	-455	-455	
Encouragement du cinéma		0	0	1	0
306 E1300.0146	Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	0	0	0	
306 A2310.0454	Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	-0	-0	-0	
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés		107	94	129	21
810 E1100.0100	Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	27	27	36	
810 A2310.0131	Assainissement des sites contaminés	-23	-40	-14	
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne		32	32	32	–
318 E1400.0102	Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (part)	Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes		6	6	6	1
808 E5200.0100	Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	3	2	2	
808 A6210.0145	Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-1	-1	-1	
808 A6210.0146	Archivage des programmes	-0	-0	-0	
808 A6210.0148	Nouvelles technologies de radiodiffusion	–	-1	–	
Assurance-maladie		–	–	–	–
605 E1100.0118 (part)	Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5 %)	841	851	877	
606 E1100.0109 (part)	Redevance sur le trafic des poids lourds, coûts non couverts du trafic des poids lourds	–	–	–	
316 A2310.0110 (part)	Réduction individuelle de primes (RIP)	-841	-851	-877	

Remarques:

- Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.
- Les revenus compensant le prélèvement de 431 millions sur le fonds «Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, redistribution» sont comptabilisés en tant que poste extraordinaire.
- Attributions provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs
- Les fonds présentant un solde positif sont portés au bilan dans les «Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers». Tous les fonds précédés d'un signe négatif sont en revanche inscrits dans les «Créances sur des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers».
- Les fonds spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers doivent être également pris en considération pour le rapprochement des postes du bilan «Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers» et «Créances sur des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers». Selon l'art. 52 LFC, les revenus et les charges des fonds spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers sont inscrits au bilan hors du compte de résultats: ils ne nécessitent donc aucun poste budgétaire. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas présentés ici.

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)

suite

mio CHF		Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Attribution (+) / prélèvement (-)
Assurance-vieillesse et survivants		–	–	–	–
605	E1100.0118 (part)	TVA, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 148	2 188	2 239
605	E1100.0118 (part)	TVA, part Confédération du point en fav.d.l'AVS (17 %)	440	445	459
606	E1100.0102	Impôt sur le tabac	1 987	2 229	2 356
601	E1200.0101	Bénéfice net de la Régie des alcools	246	233	243
318	A2310.0327 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AVS	-2 672	-2 907	-3 058
318	A2310.0328 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AI			
318	A2310.0329 (part)	Prestations complémentaires à l'AVS			
318	A2310.0384 (part)	Prestations complémentaires à l'AI			
605	A2300.0105	Point de TVA en faveur de l'AVS	-2 148	-2 188	-2 239

Remarques:

- Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.
- Les revenus compensant le prélèvement de 431 millions sur le fonds «Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, redistribution» sont comptabilisés en tant que poste extraordinaire.
- Attributions provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs
- Les fonds présentant un solde positif sont portés au bilan dans les «Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers». Tous les fonds précédés d'un signe négatif sont en revanche inscrits dans les «Créances sur des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers».
- Les fonds spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers doivent être également pris en considération pour le rapprochement des postes du bilan «Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers» et «Créances sur des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers». Selon l'art. 52 LFC, les revenus et les charges des fonds spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers sont inscrits au bilan hors du compte de résultats: ils ne nécessitent donc aucun poste budgétaire. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas présentés ici.

B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état	2 934	2 742	4 048	1 114
Financement spécial pour la circulation routière	2 848	2 655	2 783	-64
Recettes	3 936	3 813	3 908	
Dépenses	-3 810	-4 005	-3 972	
Financement spécial pour mesures d'accompagnement ALEA - OMC	-	-	1 178	1 178
606 E1100.0110 (part) Droits de douane à l'importation	-	-	1 178	
Garantie contre les risques de l'investissement	32	32	32	-
704 E1300.0001 (part) Emoluments	0	0	-	
704 A2310.0366 Garantie contre risques de l'investissement	0	-0	-	
Assurance féd. des transports contre les risques de guerre	54	54	54	0
724 E1300.0010 (part) Compensations	0	0	0	
724 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	-	-0	-0	

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

B43 Financement spécial pour la circulation routière

mio CHF	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs.	%
Recettes	3 936	3 813	3 908	-28	-0,7
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-32	-33	-33	-0	0,8
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 543	1 505	1 531	-12	-0,8
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	2 072	2 020	2 050	-22	-1,0
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	351	320	347	-3	-0,9
802 E3200.0001 Remboursement de prêts et de participations	–	–	5	5	–
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	2	–	6	4	183,5
806 E7200.0001 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	–	–
Dépenses	3 810	4 005	3 972	162	4,2
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)	1 419	1 488	1 529	110	7,8
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	302	326	315	13	4,5
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	1 118	1 162	1 214	97	8,7
Fonds d'infrastructure	990	1 029	1 029	39	3,9
806 A8400.0100 Attribution annuelle au fonds d'infrastructure	990	1 029	1 029	39	3,9
Routes principales	165	168	168	2	1,5
806 A8300.0107 Routes principales	165	168	168	2	1,5
Autres contributions au financement des mesures techniques	570	628	568	-2	-0,4
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné	211	230	206	-5	-2,4
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	2	2	2	-0	-9,8
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	4	7	7	3	69,4
802 A4300.0121 Voies de raccordement	22	22	23	2	8,6
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	301	325	320	19	6,2
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires	29	42	10	-19	-65,6
806 A8300.0108 Passages à niveau	1	–	0	-1	-90,6
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	389	374	383	-7	-1,7
806 A6210.0137 Contributions routières générales	381	367	375	-6	-1,7
806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales	8	7	8	-0	-1,7
Recherche et administration	134	156	149	15	11,4
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	131	155	145	14	10,5
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	2	1	4	1	61,5
Protection de l'environnement	78	98	93	16	20,0
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	-0	-4,9
810 A2310.0134 Forêts	48	46	46	-2	-4,0
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	23	23	19	-4	-16,6
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	7	28	28	21	318,5
Protection du patrimoine et du paysage	13	14	10	-3	-21,3
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	11	11	7	-4	-34,2
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	1	2	2	1	71,3
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	–	–
Protection des autres routes contre les éléments naturels	52	49	42	-9	-17,8
810 A4300.0135 Protection contre les crues	42	49	42	1	1,6
810 A4300.0142 Intempéries de 2005, canton d'Obwald	10	–	–	-10	-100,0
Solde	126	-192	-64	-190	-151,0
Etat du financement spécial à la fin de l'année	2 848	2 655	2 783	-64	-2,3

Remarque: le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome 2) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit des charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Revenus ordinaires	54 617	58 000	64 047	64 146	58 201	63 523	-622	-1,0
Revenus fiscaux	50 873	51 836	58 052	56 790	53 822	57 757	967	1,7
Impôt fédéral direct	14 230	15 389	17 513	17 877	16 485	17 886	9	0,0
Impôt anticipé	3 947	2 730	5 760	5 280	3 010	4 323	-957	-18,1
Droits de timbre	2 889	2 990	2 975	2 806	2 650	2 855	49	1,8
Taxe sur la valeur ajoutée	19 018	19 684	20 512	19 830	20 260	20 672	842	4,2
Autres impôts à la consommation	7 259	7 380	7 517	7 279	7 390	7 602	323	4,4
Impôt sur les huiles minérales	4 994	5 086	5 222	5 183	5 055	5 134	-49	-0,9
Impôt sur le tabac	2 161	2 186	2 186	1 987	2 229	2 356	370	18,6
Impôt sur la bière	104	107	110	110	106	112	2	2,0
Redevances sur la circulation	1 938	2 016	2 137	2 114	1 945	2 210	96	4,6
Impôt sur les véhicules automobiles	320	358	363	312	325	373	61	19,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	313	322	333	351	320	347	-3	-0,9
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 306	1 336	1 441	1 452	1 300	1 490	38	2,6
Droits de douane	1 027	1 040	1 017	1 033	920	1 079	46	4,5
Impôt sur les maisons de jeu	406	449	455	415	370	381	-34	-8,1
Taxes d'incitation	148	156	163	151	792	748	596	394,5
Taxe d'incitation sur les COV	127	127	135	124	135	123	-1	-0,5
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	1	0	0	0	-	-	0	-100,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	21	28	28	27	27	36	8	30,9
Taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	-	-	630	589	589	-
Autres revenus fiscaux	9	3	3	4	-	0	-4	-92,2
Patentes et concessions	1 265	1 331	1 284	1 350	1 325	1 383	33	2,5
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	221	223	235	246	233	243	-3	-1,1
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	-	45	42	53	62	74	21	39,5
Revenus de la vente aux enchères de contingents	158	193	148	182	168	199	18	9,6
Autres patentes et concessions	53	36	26	36	28	33	-3	-7,2
Revenus financiers	1 089	2 969	2 740	3 075	1 272	2 446	-629	-20,5
Revenus d'intérêts	478	690	659	477	488	375	-102	-21,4
Placements financiers	222	334	248	10	54	11	0	3,7
Prêts	88	166	175	206	229	83	-123	-59,7
Avances au fonds FTP	147	181	226	177	191	204	28	15,6
Autres revenus d'intérêts	21	9	11	84	14	77	-7	-8,5
Bénéfices de change	-	96	86	49	-	82	33	67,4
Revenus de participations	611	1	1	0	0	0	0	9,3
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-	1 860	1 807	2 179	775	1 840	-339	-15,5
Autres revenus financiers	0	322	187	370	8	149	-222	-59,9
Autres revenus	1 390	1 844	1 970	2 893	1 684	1 803	-1 090	-37,7
Compensations	1 323	1 387	1 508	1 354	1 224	1 259	-95	-7,0
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	142	138	140	148	140	155	8	5,3
Emoluments	280	291	305	227	207	217	-11	-4,7
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	48	73	79	80	71	79	-1	-1,3
Ventes	173	196	183	149	133	129	-20	-13,6
Remboursements	256	113	231	173	65	104	-69	-39,9
Fiscalité de l'épargne UE	36	121	147	166	186	120	-46	-27,6
Autres compensations	388	455	423	412	422	455	44	10,6
Revenus divers	67	457	462	1 539	460	544	-995	-64,6
Revenus des immeubles	53	315	354	357	366	371	14	3,9
Autres revenus divers	14	141	108	1 181	95	173	-1 009	-85,4
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	21	2	37	99	135	98	262,0

C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs.	%
Charges ordinaires	45 953	54 289	56 587	57 726	59 915	59 385	1 659	2,9
Charges propres	8 187	9 573	11 406	11 929	12 496	12 039	110	0,9
Charges de personnel	4 325	4 492	4 501	4 812	4 927	4 824	12	0,2
Rétribution du personnel	3 629	3 665	3 767	3 948	4 050	3 998	50	1,3
Cotisations de l'employeur	492	590	611	752	721	781	29	3,9
Prestations de l'employeur	160	189	65	42	72	78	36	85,7
Autres charges de personnel	44	48	58	70	85	-34	-103	-148,2
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	2 683	3 238	3 762	4 120	4 180	4 071	-49	-1,2
Charges de matériel et de marchandises	11	225	269	237	335	259	22	9,2
Charges d'exploitation	2 672	3 013	3 139	3 470	3 451	3 399	-72	-2,1
Immeubles	423	439	445	552	317	531	-21	-3,9
Loyers et fermages	142	152	153	150	167	149	-2	-1,2
Informatique	151	295	434	488	555	471	-17	-3,4
Charges de conseil	340	468	263	252	268	238	-14	-5,4
Charges d'exploitation de l'armée	784	718	794	809	888	861	53	6,5
Amortissement de créances	–	192	170	205	215	200	-5	-2,3
Autres charges d'exploitation	833	749	880	1 014	1 042	948	-66	-6,5
Entretien courant des routes nationales	–	–	354	412	394	413	1	0,2
Charges d'armement	1 178	1 168	1 228	1 095	1 355	1 001	-94	-8,6
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	143	145	147	120	122	111	-9	-7,8
Equipement et matériel à renouveler	295	289	290	292	313	316	23	8,0
Matériel d'armement	740	734	792	683	920	575	-108	-15,8
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	–	675	1 914	1 902	2 034	2 143	241	12,7
Bâtiments	–	553	611	359	572	487	128	35,7
Routes nationales	–	–	1 176	1 390	1 256	1 424	34	2,4
Autres amortissements	–	122	127	153	206	232	79	51,6
Charges de transfert	33 661	40 604	41 254	42 445	44 282	44 024	1 579	3,7
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 098	8 624	7 414	7 116	7 151	7 705	589	8,3
Parts des cantons	5 607	5 999	4 665	4 388	3 935	4 436	47	1,1
Parts des assurances sociales	2 363	2 478	2 619	2 596	2 643	2 694	97	3,7
Redistribution des taxes d'incitation	127	147	130	132	573	576	444	336,8
Indemnités à des collectivités publiques	986	955	785	778	843	807	29	3,7
Contributions à de propres institutions	2 075	2 527	2 573	2 723	2 838	2 850	127	4,7
Contributions à des tiers	9 719	9 744	12 668	13 279	14 176	13 608	329	2,5
Péréquation financière	–	–	2 725	2 808	2 903	2 901	93	3,3
Organisations internationales	1 178	1 297	1 482	1 496	1 626	1 597	101	6,7
Autres contributions à des tiers	8 541	8 447	8 461	8 976	9 647	9 110	135	1,5
Contributions aux assurances sociales	12 783	13 417	13 582	14 280	14 820	14 493	213	1,5
AVS/AI/AC	9 703	10 187	10 524	10 915	11 301	11 053	138	1,3
Autres assurances sociales	3 080	3 230	3 058	3 365	3 519	3 439	75	2,2
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	4 966	3 861	4 065	4 069	4 302	237	5,8
Réévaluation de prêts et de participations	–	372	372	203	385	259	56	27,5

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction de la NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C02 Charges par groupe de comptes

suite

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Charges financières	4 105	4 013	3 864	3 341	3 137	3 299	-41	-1,2
Charges d'intérêts	3 993	3 635	3 334	3 042	3 004	2 902	-139	-4,6
Emprunts	3 339	3 096	2 939	2 785	2 662	2 679	-106	-3,8
Créances comptables à court terme	196	228	165	9	71	2	-7	-76,9
Autres charges d'intérêts	458	312	230	248	271	221	-26	-10,6
Pertes de change	-	54	77	26	-	54	28	108,0
Charges de financement	112	143	134	128	134	122	-6	-4,6
Diminution des valeurs de mise en équivalence	-	-	7	5	-	95	89	1 632,4
Autres charges financières	-	181	312	140	-	126	-14	-9,7
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	98	63	11	-	22	11	97,3

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	2006-2010
Revenus ordinaires	7,2	6,2	10,4	0,2	-9,3	-1,0	3,8
Revenus fiscaux	7,1	1,9	12,0	-2,2	-5,2	1,7	3,2
Impôt fédéral direct	16,5	8,1	13,8	2,1	-7,8	0,0	5,9
Impôt anticipé	-1,3	-30,8	111,0	-8,3	-43,0	-18,1	2,3
Droits de timbre	6,9	3,5	-0,5	-5,7	-5,5	1,8	-0,3
Taxe sur la valeur ajoutée	5,0	3,5	4,2	-3,3	2,2	4,2	2,1
Autres impôts à la consommation	1,8	1,7	1,9	-3,2	1,5	4,4	1,2
Redevances sur la circulation	4,9	4,0	6,0	-1,1	-8,0	4,6	3,3
Droits de douane	5,5	1,3	-2,2	1,6	-11,0	4,5	1,2
Revenus fiscaux divers	6,3	7,6	2,2	-8,1	103,7	97,9	18,9
Patentes et concessions	-3,2	5,2	-3,5	5,1	-1,9	2,5	2,3
Revenus financiers	19,5	172,7	-7,7	12,2	-58,7	-20,5	22,4
Revenus de participations	6,1	-99,9	-31,9	-37,2	-39,2	9,3	-83,9
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	–	–	-2,9	20,6	-64,4	-15,5	–
Autres revenus financiers	42,6	131,7	-15,9	-3,9	-44,6	-32,4	6,1
Autres revenus	13,6	32,7	6,8	46,9	-41,8	-37,7	6,7
Compensations	13,8	4,8	8,7	-10,2	-9,6	-7,0	-1,2
Revenus divers	8,1	585,8	1,1	233,3	-70,1	-64,6	69,1
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	-91,3	1 978,9	164,7	262,0	–
Charges ordinaires	2,5	18,1	4,2	2,0	3,8	2,9	6,6
Charges propres	-1,1	16,9	19,1	4,6	4,8	0,9	10,1
Charges de personnel	-1,1	3,9	0,2	6,9	2,4	0,2	2,8
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	1,7	20,7	16,2	9,5	1,5	-1,2	11,0
Charges d'armement	-7,1	-0,9	5,2	-10,9	23,8	-8,6	-4,0
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	–	–	183,4	-0,7	6,9	12,7	–
Charges de transfert	2,6	20,6	1,6	2,9	4,3	3,7	6,9
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	12,1	6,5	-14,0	-4,0	0,5	8,3	-1,2
Indemnités à des collectivités publiques	-9,1	-3,1	-17,8	-0,9	8,4	3,7	-4,9
Contributions à de propres institutions	0,2	21,8	1,8	5,8	4,2	4,7	8,3
Contributions à des tiers	0,6	0,3	30,0	4,8	6,8	2,5	8,8
Contributions aux assurances sociales	0,0	5,0	1,2	5,1	3,8	1,5	3,2
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	–	-22,3	5,3	0,1	5,8	–
Réévaluation de prêts et de participations	–	–	0,0	-45,3	89,6	27,5	–
Charges financières	10,6	-2,2	-3,7	-13,6	-6,1	-1,2	-5,3
Charges d'intérêts	11,6	-9,0	-8,3	-8,8	-1,2	-4,6	-7,7
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	–	–	-15,8	-100,0	1 632,4	–
Autres charges financières	-16,5	238,5	38,3	-43,9	-54,4	2,9	28,2
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	-36,2	-82,1	-100,0	97,3	–

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	93,1	89,4	90,6	88,5	92,5	90,9
Impôt fédéral direct	26,1	26,5	27,3	27,9	28,3	28,2
Impôt anticipé	7,2	4,7	9,0	8,2	5,2	6,8
Droits de timbre	5,3	5,2	4,6	4,4	4,6	4,5
Taxe sur la valeur ajoutée	34,8	33,9	32,0	30,9	34,8	32,5
Autres impôts à la consommation	13,3	12,7	11,7	11,3	12,7	12,0
Redevances sur la circulation	3,5	3,5	3,3	3,3	3,3	3,5
Droits de douane	1,9	1,8	1,6	1,6	1,6	1,7
Revenus fiscaux divers	1,0	1,0	1,0	0,9	2,0	1,8
Patentes et concessions	2,3	2,3	2,0	2,1	2,3	2,2
Revenus financiers	2,0	5,1	4,3	4,8	2,2	3,9
Revenus de participations	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	–	3,2	2,8	3,4	1,3	2,9
Autres revenus financiers	0,9	1,9	1,5	1,4	0,9	1,0
Autres revenus	2,5	3,2	3,1	4,5	2,9	2,8
Compensations	2,4	2,4	2,4	2,1	2,1	2,0
Revenus divers	0,1	0,8	0,7	2,4	0,8	0,9
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	17,8	17,6	20,2	20,7	20,9	20,3
Charges de personnel	9,4	8,3	8,0	8,3	8,2	8,1
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	5,8	6,0	6,6	7,1	7,0	6,9
Charges d'armement	2,6	2,2	2,2	1,9	2,3	1,7
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	–	1,2	3,4	3,3	3,4	3,6
Charges de transfert	73,3	74,8	72,9	73,5	73,9	74,1
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	17,6	15,9	13,1	12,3	11,9	13,0
Indemnités à des collectivités publiques	2,1	1,8	1,4	1,3	1,4	1,4
Contributions à de propres institutions	4,5	4,7	4,5	4,7	4,7	4,8
Contributions à des tiers	21,2	17,9	22,4	23,0	23,7	22,9
Contributions aux assurances sociales	27,8	24,7	24,0	24,7	24,7	24,4
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	9,1	6,8	7,0	6,8	7,2
Réévaluation de prêts et de participations	–	0,7	0,7	0,4	0,6	0,4
Charges financières	8,9	7,4	6,8	5,8	5,2	5,6
Charges d'intérêts	8,7	6,7	5,9	5,3	5,0	4,9
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	–	0,0	0,0	–	0,2
Autres charges financières	0,2	0,7	0,9	0,5	0,2	0,5
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	0,2	0,1	0,0	–	0,0

Remarques:

– Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

– Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C05 Revenus et charges par département 2010

	Total compte 2010	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFF	DFE	DETEC
mio CHF										
Revenus ordinaires	63 523	20	51	478	120	173	62 212	319	152	
Revenus fiscaux	57 757	–	–	381	–	–	57 339	0	36	
Impôt fédéral direct	17 886	–	–	–	–	–	17 886	–	–	
Impôt anticipé	4 323	–	–	–	–	–	4 323	–	–	
Droits de timbre	2 855	–	–	–	–	–	2 855	–	–	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 672	–	–	–	–	–	20 672	–	–	
Autres impôts à la consommation	7 602	–	–	–	–	–	7 602	–	–	
Redevances sur la circulation	2 210	–	–	–	–	–	2 210	–	–	
Droits de douane	1 079	–	–	–	–	–	1 079	–	–	
Revenus fiscaux divers	1 129	–	–	381	–	–	712	0	36	
Patentes et concessions	1 383	–	–	–	–	–	1 150	199	33	
Revenus financiers	2 446	–	0	1	0	0	2 411	32	1	
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0	
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 840	–	–	–	–	–	1 840	–	–	
Autres revenus financiers	605	–	0	1	0	0	571	32	1	
Autres revenus	1 803	20	51	96	120	173	1 176	86	81	
Compensations	1 259	19	50	94	96	111	749	69	71	
Revenus divers	544	1	1	1	24	62	427	17	10	
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	135	–	–	–	–	–	135	–	–	
Charges ordinaires	59 385	310	2 331	19 762	1 362	4 604	15 385	6 103	9 528	
Charges propres	12 039	310	666	505	532	4 402	2 792	448	2 384	
Charges de personnel	4 824	260	512	314	360	1 522	1 205	318	333	
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 071	49	149	186	134	1 664	1 149	124	616	
Charges d'armement	1 001	–	–	–	–	1 001	–	–	–	
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 143	1	5	5	38	215	438	6	1 435	
Charges de transfert	44 024	–	1 665	19 257	830	202	9 273	5 655	7 142	
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 705	–	–	455	–	–	6 292	–	959	
Indemnités à des collectivités publiques	807	–	–	33	683	66	–	2	24	
Contributions à de propres institutions	2 850	–	–	2 316	–	–	3	32	500	
Contributions à des tiers	13 608	–	1 651	2 308	129	132	2 979	4 947	1 461	
Contributions aux assurances sociales	14 493	–	–	14 080	–	–	–	413	–	
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 302	–	–	66	18	4	–	139	4 075	
Réévaluation de prêts et de participations	259	–	14	–	–	–	–	122	123	
Charges financières	3 299	–	0	–	–	0	3 298	–	2	
Charges d'intérêts	2 902	–	–	–	–	0	2 901	–	2	
Diminution des valeurs de mise en équivalence	95	–	–	–	–	–	95	–	–	
Autres charges financières	302	–	0	–	–	0	302	–	–	
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	22	–	–	–	–	–	22	–	–	

C05 Revenus et charges par département 2009

	Total compte 2009	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	64 146	18	56	546	121	208	61 728	302	1 167
Revenus fiscaux	56 790	–	–	415	–	–	56 343	4	27
Impôt fédéral direct	17 877	–	–	–	–	–	17 877	–	–
Impôt anticipé	5 280	–	–	–	–	–	5 280	–	–
Droits de timbre	2 806	–	–	–	–	–	2 806	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	19 830	–	–	–	–	–	19 830	–	–
Autres impôts à la consommation	7 279	–	–	–	–	–	7 279	–	–
Redevances sur la circulation	2 114	–	–	–	–	–	2 114	–	–
Droits de douane	1 033	–	–	–	–	–	1 033	–	–
Revenus fiscaux divers	570	–	–	415	–	–	124	4	27
Patentes et concessions	1 350	–	–	–	–	–	1 132	182	36
Revenus financiers	3 075	–	0	1	0	0	3 052	21	1
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	2 179	–	–	–	–	–	2 179	–	–
Autres revenus financiers	896	–	0	1	0	0	873	21	1
Autres revenus	2 893	18	56	130	121	208	1 163	95	1 102
Compensations	1 354	18	54	128	101	139	750	93	69
Revenus divers	1 539	0	1	2	19	69	413	1	1 033
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	37	–	–	–	–	–	37	–	–
Charges ordinaires	57 726	298	2 225	19 367	1 298	4 657	15 058	6 032	8 790
Charges propres	11 929	298	671	568	517	4 465	2 645	446	2 320
Charges de personnel	4 812	250	507	320	352	1 598	1 153	316	316
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 120	47	159	243	135	1 638	1 162	124	610
Charges d'armement	1 095	–	–	–	–	1 095	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	1 902	0	4	4	30	134	329	6	1 394
Charges de transfert	42 445	–	1 555	18 799	780	193	9 061	5 587	6 470
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 116	–	–	449	–	–	6 147	–	521
Indemnités à des collectivités publiques	778	–	–	33	653	63	–	2	26
Contributions à de propres institutions	2 723	–	–	2 181	–	–	–	32	510
Contributions à des tiers	13 279	–	1 549	2 145	110	125	2 915	4 988	1 446
Contributions aux assurances sociales	14 280	–	–	13 895	–	–	–	385	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 065	–	–	97	17	5	–	101	3 846
Réévaluation de prêts et de participations	203	–	5	–	0	–	–	78	120
Charges financières	3 341	–	0	–	–	0	3 341	–	0
Charges d'intérêts	3 042	–	–	–	–	0	3 042	–	0
Diminution des valeurs de mise en équivalence	5	–	–	–	–	–	5	–	–
Autres charges financières	293	–	0	–	–	0	293	–	–
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	11	–	–	–	–	–	11	–	–

D01 Détail du bilan

mio CHF	2008	2009	2010	Ecart p. r. à 2009 val. abs. %	
Actif	105 024	100 220	104 222	4 002	4,0
Patrimoine financier	29 108	27 360	30 193	2 833	10,4
Actif circulant	17 094	13 787	14 584	797	5,8
Liquidités et placements à court terme	1 739	2 949	6 015	3 066	104,0
Caisse	2	6	5	-1	-22,6
Poste	137	187	135	-52	-27,7
Banque	1 600	2 756	995	-1 761	-63,9
Placements à court terme	–	–	4 880	4 880	–
Créances	5 943	5 246	6 459	1 213	23,1
Créances fiscales et douanières	4 850	4 072	4 966	893	21,9
Comptes courants	774	942	1 289	347	36,9
Créances différentes	268	181	156	-25	-13,6
Autres créances	51	51	48	-3	-6,2
Placements financiers à court terme	7 717	4 212	414	-3 798	-90,2
Dépôts à terme	7 500	4 100	400	-3 700	-90,2
Prêts	162	80	–	-80	-100,0
Valeurs de remplacement positives	49	26	8	-18	-69,4
Autres placements	6	6	6	0	0,0
Comptes de régularisation actifs	1 696	1 379	1 696	317	22,9
Intérêts	142	30	30	0	0,6
Disagio	497	433	359	-74	-17,1
Autres comptes de régularisation actifs	1 056	916	1 307	390	42,6
Actif immobilisé	12 014	13 573	15 609	2 036	15,0
Placements financiers à long terme	12 014	13 573	15 576	2 003	14,8
Titres à revenu fixe	204	50	–	-50	-100,0
Prêts à l'assurance-chômage	4 100	5 600	7 400	1 800	32,1
Autres prêts	400	470	570	100	21,3
Fonds pour les grands projets ferroviaires	7 310	7 453	7 606	153	2,1
Créances sur fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	–	–	32	32	–
Taxes d'incitation	–	–	32	32	–
Patrimoine administratif	75 916	72 860	74 029	1 169	1,6
Actif circulant	224	297	285	-12	-4,0
Stocks	224	297	285	-12	-4,0
Stocks d'achats	210	286	270	-16	-5,5
Stocks de production propre	15	11	15	4	35,2
Actif immobilisé	75 692	72 564	73 745	1 181	1,6
Immobilisations corporelles	49 921	51 094	51 194	100	0,2
Biens meubles	321	332	321	-11	-3,3
Installations en construction	13 013	8 267	9 401	1 134	13,7
Attributions à comptes spéciaux portées à l'actif	1 699	1 428	1 263	-165	-11,6
Immeubles	12 798	12 975	13 024	50	0,4
Routes nationales	22 090	28 089	27 178	-911	-3,2
Acomptes versés sur immobilisations corporelles	–	2	6	4	159,5
Immobilisations incorporelles	97	130	148	18	13,6
Logiciels	46	49	62	13	27,2
Installations en construction	49	81	86	4	5,4
Autres immobilisations incorporelles	2	0	–	0	-100,0
Prêts	9 475	3 411	3 536	125	3,7
Administration générale	5 930	2	2	0	0,4
Relations avec l'étranger	430	431	438	6	1,4
Prévoyance sociale	1 865	1 739	1 967	228	13,1
Trafic	7 547	7 575	7 665	90	1,2
Agriculture	2 409	2 458	2 507	49	2,0
Autres secteurs économiques	1 182	1 124	1 223	100	8,9
Réévaluation de prêts du patrimoine administratif	-9 888	-9 917	-10 265	-348	-3,5

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008 (transfert de la propriété des routes nationales à la Confédération).

D01 Détail du bilan

suite

mio CHF	2008	2009	2010	Ecart p. r. à 2009	
				val. abs.	%
Participations	16 199	17 928	18 866	938	5,2
Participations importantes	16 151	17 889	18 845	956	5,3
Autres participations	1 136	1 122	1 230	108	9,6
Réévaluation de participations	-1 088	-1 083	-1 209	-125	-11,6

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008 (transfert de la propriété des routes nationales à la Confédération).

D01 Détail du bilan

suite

mio CHF	2008	2009	2010	Ecart p. r. à 2009 val. abs. %	
Passif	105 024	100 220	104 222	4 002	4,0
Capitaux de tiers à court terme	36 056	29 507	33 787	4 280	14,5
Engagements courants	13 700	12 659	14 024	1 365	10,8
Comptes courants	10 123	9 143	10 361	1 218	13,3
Engagements résultant de livraisons et prestations	2 102	1 368	1 420	52	3,8
Fondations en gérance	96	95	80	-15	-16,0
Autres engagements courants	1 379	2 054	2 164	110	5,4
Engagements financiers à court terme	15 495	10 310	13 064	2 754	26,7
Marché monétaire	10 670	6 947	9 181	2 234	32,2
Entreprises de la Confédération	1 460	–	–	–	–
Caisse d'épargne du personnel fédéral	2 739	2 955	3 106	151	5,1
Valeurs de remplacement négatives	432	397	777	380	95,7
Autres engagements financiers à court terme	194	11	–	-11	-100,0
Comptes de régularisation passifs	6 394	6 094	6 377	284	4,7
Intérêts	2 179	2 013	1 954	-59	-2,9
Agio	1 569	1 556	1 624	68	4,4
Régularisation, subventions	–	–	265	265	–
Régularisation, impôt anticipé	2 225	2 123	2 397	274	12,9
Autres comptes de régularisation passifs	421	402	137	-265	-65,8
Provisions à court terme	467	443	321	-123	-27,7
Provisions, restructurations	170	142	26	-116	-81,7
Provisions, prestations aux employés	287	279	277	-2	-0,9
Autres provisions à court terme	9	22	18	-4	-19,9
Capitaux de tiers à long terme	110 155	104 582	99 938	-4 644	-4,4
Engagements financiers à long terme	92 576	87 955	83 473	-4 482	-5,1
Entreprises de la Confédération	50	1 740	1 840	100	5,7
Emprunts	92 435	86 119	81 538	-4 582	-5,3
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	91	95	95	0	-0,4
Engagements envers des comptes spéciaux	2 092	1 793	1 599	-194	-10,8
Fonds d'infrastructure	2 092	1 793	1 599	-194	-10,8
Provisions à long terme	13 951	13 107	13 572	465	3,5
Provisions, impôt anticipé	9 800	8 900	9 300	400	4,5
Autres provisions à long terme	4 151	4 207	4 272	65	1,5
Engag. envers fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	1 537	1 727	1 294	-433	-25,1
Taxes d'incitation	494	712	256	-456	-64,0
Fonds spéciaux enregistrés sous capitaux de tiers	–	–	75	75	–
Autres fonds affectés enreg.sous capitaux de tiers	1 043	1 015	964	-52	-5,1
Capital propre	-41 187	-33 869	-29 502	4 366	12,9
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	2 808	2 934	4 048	1 114	38,0
Financement spécial pour la circulation routière	2 722	2 848	2 783	-64	-2,3
Financement spécial pour mesures d'accompagn. ALEA/OMC	–	–	1 178	1 178	–
Autres fonds affectés enreg. sous capital propre	87	87	87	0	0,1
Fonds spéciaux	1 229	1 258	1 287	29	2,3
Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	79	111	114	3	2,6
Réserves générales provenant d'enveloppes budg.	27	35	39	4	12,1
Réserves affectées provenant d'enveloppes budg.	52	76	75	-1	-1,8
Réserve liée au retraitement	–	–	–	–	–
Autre capital propre	0	0	0	0	-100,0
Découvert du bilan	-45 302	-38 173	-34 951	3 221	8,4

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008 (transfert de la propriété des routes nationales à la Confédération).

D02 Prêts par unité administrative

CHF	2009			2010		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts	13 328 901 473	-9 917 418 493	3 411 482 980	13 801 842 783	-10 265 498 891	3 536 343 892
201 Département fédéral des affaires étrangères	368 064 842	-137 134 800	230 930 042	383 566 195	-151 463 200	232 102 995
Prêts, Fondation des immeubles FIPOI	361 840 513	-137 134 800	224 705 713	377 794 313	-151 463 200	226 331 113
Prêts, Union postale universelle	4 133 355	–	4 133 355	3 757 595	–	3 757 595
Prêts pour l'équipement	2 090 974	–	2 090 974	#REF!	2 014 287	#REF!
420 Office fédéral des migrations	40 626 892	–	40 626 892	36 921 968	–	36 921 968
Prêts, logements pour requérants d'asile (art. 90 LAasi)	40 491 892	–	40 491 892	36 921 968	–	36 921 968
Prêts à OSP SA (avance de fonctionnement)	135 000	–	135 000	–	–	–
606 Administration fédérale des douanes	–	–	–	85 000	–	85 000
Indoor-Schiessanlage, Schüpfen	–	–	–	85 000	–	85 000
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	1 112 006 786	-328 845 885	783 160 900	1 204 507 636	-365 944 851	838 562 785
Développement régional	898 406 673	-158 100 000	740 306 673	1 000 531 646	-196 375 667	804 155 979
Société suisse de crédit hôtelier, prêts pour la modernisation et le désendettement des hôtels	87 071 082	-87 071 082	–	87 071 082	-87 071 082	–
Prêts destinés à la Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	48 625 000	-48 625 000	–	48 625 000	-48 625 000	–
Indonésie, crédit mixte	34 000 000	-12 142 857	21 857 143	31 166 667	-12 466 667	18 700 000
SOFI, fonds pour le financement d'études	10 859 710	-10 859 710	–	10 859 710	-10 859 710	–
Prêts à CC Centre, Coopérative de cautionnement pour PME	8 000 000	–	8 000 000	8 000 000	–	8 000 000
Yougoslavie, coûts d'entrée à la BERD	5 518 976	3 106 494	8 625 470	–	–	–
Prêts, Centre de sport et de vacances de Fiesch	4 440 000	-4 440 000	–	4 315 000	–	4 315 000
Accord de consolidation, Pakistan III	3 589 635	-1 435 854	2 153 781	3 589 635	-1 435 854	2 153 781
Accord de consolidation, Soudan I	3 323 100	-3 323 100	–	3 323 100	-3 323 100	–
Accord de consolidation, Togo	3 269 625	-3 269 625	–	3 269 625	-3 269 625	–
Colombie, crédit mixte	2 073 391	-552 904	1 520 487	1 382 261	-552 904	829 356
Accord de consolidation, Soudan III	851 220	-851 220	–	851 220	-851 220	–
Accord de consolidation, Soudan IV	841 577	-841 577	–	841 577	-841 577	–
Chine, crédit mixte	602 384	-240 954	361 430	184 874	-73 950	110 924
Accord de consolidation, Bangladesh I	534 412	-198 496	335 916	496 240	-198 496	297 744
708 Office fédéral de l'agriculture	2 458 101 616	-2 458 101 616	–	2 507 265 265	-2 507 265 265	–
Canton de Berne	408 558 266	-408 558 266	–	420 615 063	-420 615 063	–
Canton de Lucerne	265 810 366	-265 810 366	–	271 699 815	-271 699 815	–
Canton de Saint-Gall	205 141 514	-205 141 514	–	210 153 272	-210 153 272	–
Canton de Fribourg	191 470 280	-191 470 280	–	201 480 228	-201 480 228	–
Canton de Vaud	178 311 928	-178 311 928	–	183 325 693	-183 325 693	–
Canton de Zurich	161 424 066	-161 424 066	–	163 931 522	-163 931 522	–
Canton des Grisons	156 551 321	-156 551 321	–	163 485 565	-163 485 565	–
Canton de Thurgovie	110 136 308	-110 136 308	–	114 150 619	-114 150 619	–
Canton d'Argovie	109 037 575	-109 037 575	–	113 094 494	-113 094 494	–
Canton du Valais	100 556 712	-100 556 712	–	80 585 253	-80 585 253	–
Canton du Jura	69 608 094	-69 608 094	–	69 769 706	-69 769 706	–
Canton de Schwyz	67 496 925	-67 496 925	–	69 553 615	-69 553 615	–
Canton de Soleure	67 494 524	-67 494 524	–	70 007 295	-70 007 295	–
Canton de Neuchâtel	62 901 391	-62 901 391	–	65 177 409	-65 177 409	–
Canton de Bâle-Campagne	42 646 545	-42 646 545	–	44 650 783	-44 650 783	–
Canton du Tessin	41 166 248	-41 166 248	–	41 177 980	-41 177 980	–
Canton de Schaffhouse	34 360 848	-34 360 848	–	36 867 951	-36 867 951	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	32 793 002	-32 793 002	–	32 802 970	-32 802 970	–
Canton d'Obwald	29 995 631	-29 995 631	–	30 010 383	-30 010 383	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	28 236 413	-28 236 413	–	28 238 734	-28 238 734	–
Canton d'Uri	24 761 854	-24 761 854	–	24 793 679	-24 793 679	–
Canton de Zoug	21 534 040	-21 534 040	–	21 570 366	-21 570 366	–
Canton de Nidwald	20 157 548	-20 157 548	–	21 165 933	-21 165 933	–
Canton de Glaris	16 588 416	-16 588 416	–	17 591 146	-17 591 146	–
Canton de Genève	11 361 801	-11 361 801	–	11 365 790	-11 365 790	–

D02 Prêts par unité administrative

suite	2009			2010		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
CHF						
725 Office fédéral du logement	1 698 482 882	-165 408 327	1 533 074 555	1 930 063 399	-282 030 149	1 648 033 250
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de la Confédération	700 724 180	–	700 724 180	679 278 578	-10 290 575	668 988 003
Prêts à des sociétés construisant des logements d'utilité publique	422 413 206	-76 496 397	345 916 809	461 967 199	-20 394 800	441 572 399
Avances versées au titre de l'abaissement de base, logements à louer	257 569 962	-66 968 190	190 601 772	476 802 583	-183 164 830	293 637 753
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de PUBLICA	191 297 678	–	191 297 678	189 493 176	–	189 493 176
Prêts, logements à louer ou à prix modérés au sens de la LOG	116 809 780	-21 943 740	94 866 040	113 633 240	-68 179 944	45 453 296
Prêts hypothécaires accordés aux professeurs des EPF	9 668 076	–	9 668 076	8 888 624	–	8 888 624
802 Office fédéral des transports	6 374 434 053	-5 659 117 865	715 316 188	6 467 246 439	-5 789 985 426	677 261 013
CFF SA	2 878 855 264	-2 878 354 610	500 654	2 901 629 291	-2 901 162 032	467 259
Chemin de fer rhétique (RhB)	975 735 149	-830 710 930	145 024 219	1 013 178 101	-868 395 102	144 782 999
BLS Réseau SA	444 242 604	-444 242 604	–	380 859 695	-380 859 695	–
BLS SA	292 765 755	-213 489 830	79 275 925	286 476 329	-213 489 830	72 986 499
Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	185 678 964	-157 584 602	28 094 362	205 545 330	-179 291 240	26 254 090
Zentralbahn	169 497 750	-166 278 407	3 219 343	199 667 773	-196 798 554	2 869 219
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	148 175 643	-124 332 187	23 843 456	176 450 640	-154 726 228	21 724 412
Transports publics fribourgeois (TPF)	121 119 256	-105 580 029	15 539 227	130 726 528	-116 338 276	14 388 252
RBS SA	113 818 490	-78 958 568	34 859 922	116 883 501	-84 606 354	32 277 147
Appenzeller Bahnen	90 481 455	-55 149 197	35 332 258	92 553 234	-59 486 103	33 067 131
Métro Lausanne-Ouchy SA	70 000 000	-70 000 000	–	70 000 000	-70 000 000	–
Transports Publics du Chablais	63 949 625	-45 112 971	18 836 654	64 111 182	-46 275 023	17 836 159
Chemin de fer Montreux Oberland bernois	59 862 633	-45 574 383	14 288 250	61 411 077	-48 180 929	13 230 148
Baselland Transport AG	54 940 625	-39 521 406	15 419 219	55 720 498	-41 434 883	14 285 615
Aare Seeland Mobil AG	45 348 624	-34 993 417	10 355 207	53 869 477	-44 205 978	9 663 499
Chemins de fer de l'Oberland bernois	34 744 589	-29 887 018	4 857 571	34 214 313	-29 887 018	4 327 295
Transports de Martigny et Régions SA	34 396 344	-25 811 918	8 584 426	39 456 709	-31 331 918	8 124 791
Chemins de fer du Jura	28 572 615	-16 761 194	11 811 421	30 307 451	-19 250 765	11 056 686
Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	24 629 324	-20 710 977	3 918 347	28 500 923	-24 917 897	3 583 026
Chemin de fer de la vallée de la Wyna et de la Suhr	23 977 766	-18 194 969	5 782 797	23 522 086	-18 329 969	5 192 117
Ferrovie Autolinee Regionali Ticinese	23 914 902	-10 520 674	13 394 228	23 211 327	-10 520 674	12 690 653
Sihltal-Zürich-Uettilberg-Bahn	23 447 333	-17 428 537	6 018 796	23 045 071	-17 428 537	5 616 534
Transports Montreux-Vevey-Riviera	21 029 086	-15 962 858	5 066 228	20 780 747	-15 962 858	4 817 889
TRAVYS SA	18 457 643	-13 577 894	4 879 749	18 609 356	-14 077 894	4 531 462
Transport régionaux neuchâtelois	17 316 056	-8 936 839	8 379 217	16 718 560	-8 936 839	7 781 721
BDWM Transport AG	17 147 902	-14 418 428	2 729 474	17 458 892	-14 886 887	2 572 005
Ferrovie Luganesi SA	16 327 938	-13 980 740	2 347 198	16 068 391	-14 120 361	1 948 030
Transports Publics Genevois	15 861 080	-15 861 080	–	15 861 080	-15 861 080	–
Société des transports de la région Bières-Apples-Morges	14 598 481	-10 425 511	4 172 970	14 464 185	-10 700 471	3 763 714
Chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez	14 303 035	-10 882 613	3 420 422	14 375 312	-11 260 063	3 115 249
Thurbo AG	10 898 010	-10 614 767	283 243	14 900 248	-14 634 854	265 394
Waldenburgerbahn AG	10 516 000	-5 202 411	5 313 589	10 304 415	-5 443 641	4 860 774
Diverses ETC	146 423 597	-102 426 568	43 997 029	135 350 836	-97 426 225	37 924 611
Termi SA	117 687 985	–	117 687 985	113 435 920	–	113 435 920
Autres transports publics	45 712 530	-7 629 728	38 082 802	47 577 961	-9 757 248	37 820 713
803 Office fédéral de l'aviation civile	1 198 716 541	-1 168 810 000	29 906 541	1 196 362 954	-1 168 810 000	27 552 954
Prêts accordés à Swissair	1 168 810 000	-1 168 810 000	–	1 168 810 000	-1 168 810 000	–
Genève: objet 4-2	3 645 595	–	3 645 595	3 450 008	–	3 450 008
Genève: objet 4-1	3 232 710	–	3 232 710	3 012 503	–	3 012 503
Bâle: objet 2+4	2 119 797	–	2 119 797	1 834 658	–	1 834 658
Bâle: objet 21	2 086 369	–	2 086 369	1 974 435	–	1 974 435
Genève: objet 2+3	1 916 438	–	1 916 438	1 658 654	–	1 658 654

D02 Prêts par unité administrative

suite	2009			2010		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
CHF						
Bâle: objet 10	1 829 569	–	1 829 569	1 731 412	–	1 731 412
Genève: objet 9-1	1 784 757	–	1 784 757	1 663 182	–	1 663 182
Bâle: objet 1	1 340 339	–	1 340 339	1 256 431	–	1 256 431
Genève: objet 1	1 226 543	–	1 226 543	1 061 558	–	1 061 558
Bâle: objet 8	1 213 448	–	1 213 448	1 148 346	–	1 148 346
Bâle: objet 3	1 204 002	–	1 204 002	1 139 407	–	1 139 407
Genève: objet 1-2	1 054 456	–	1 054 456	946 358	–	946 358
Bâle: objet 22	963 365	–	963 365	903 056	–	903 056
Genève: objet 1-4	943 232	–	943 232	872 905	–	872 905
Genève: objet 1-3	933 597	–	933 597	848 335	–	848 335
Bâle: objet 7	782 625	–	782 625	737 369	–	737 369
Birrfeld	472 125	–	472 125	417 117	–	417 117
Bâle: objet 23	425 780	–	425 780	399 125	–	399 125
Berne: objet 2	300 533	–	300 533	281 719	–	281 719
Genève: objet 1-6	289 804	–	289 804	271 662	–	271 662
Bâle: objet 11	243 186	–	243 186	225 853	–	225 853
Sion	219 834	–	219 834	194 222	–	194 222
Montricher I	210 000	–	210 000	195 500	–	195 500
Amlikon	202 668	–	202 668	163 724	–	163 724
Schânis I	191 974	–	191 974	188 974	–	188 974
Courtelary	154 312	–	154 312	137 213	–	137 213
Schânis II	134 000	–	134 000	132 000	–	132 000
Bâle: objet 9	113 709	–	113 709	107 609	–	107 609
Ecuvillens I	110 512	–	110 512	90 280	–	90 280
Genève: objet 1-5	103 765	–	103 765	97 269	–	97 269
Genève: objet 9-2	100 152	–	100 152	93 882	–	93 882
Berne: objet 1	95 173	–	95 173	86 481	–	86 481
Ecuvillens II	78 498	–	78 498	66 054	–	66 054
Ecuvillens III	68 315	–	68 315	62 701	–	62 701
Bâle: objet 17	56 550	–	56 550	56 550	–	56 550
Montricher II	48 759	–	48 759	36 929	–	36 929
Bâle: objet 18	10 052	–	10 052	9 471	–	9 471
806 Office fédéral des routes	1 360 000	–	1 360 000	1 160 000	–	1 160 000
Parking Simplon Gare SA, Lausanne	1 360 000	–	1 360 000	1 160 000	–	1 160 000
810 Office fédéral de l'environnement	77 107 860	–	77 107 860	74 663 927	–	74 663 927
Crédit d'investissement en faveur de la sylviculture	77 107 860	–	77 107 860	74 663 927	–	74 663 927

D03 Participations par unité administrative

CHF	31.12.2009	31.12.2010				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Réévaluation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
Participations	17 928 283 000	12 545 778 196	-1 208 728 369	7 529 293 172	18 866 343 000	
Participations importantes	17 889 314 000	11 315 640 828	-	7 529 293 172	18 844 934 000	
601 Administration fédérale des finances	17 889 314 000	11 315 640 828	-	7 529 293 172	18 844 934 000	
CFF	9 512 300 000	9 000 000 000	-	971 000 000	9 971 000 000	100,0
La Poste Suisse	3 332 000 000	1 300 000 000	-	2 765 000 000	4 065 000 000	100,0
RUAG Suisse SA	792 400 000	340 000 000	-	357 600 000	697 600 000	100,0
BLS Réseau SA	335 100 000	335 172 078	-	2 627 922	337 800 000	50,1
SAPOMP	178 700 000	171 061 000	-	51 039 000	222 100 000	100,0
Skyguide	284 300 000	139 913 750	-	153 386 250	293 300 000	99,9
Swisscom	3 454 514 000	29 494 000	-	3 228 640 000	3 258 134 000	56,9
Autres participations	38 969 000	1 230 137 369	-1 208 728 369	-	21 409 000	
201 Département fédéral des affaires étrangères	-	13228 400	-13 228 400	-	-	
Participation dans la Banque de développement du Conseil de l'Europe	-	13228 400	-13 228 400	-	-	1,6
202 Direction du développement et de la coopération	-	462416 717	-462 416 717	-	-	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	-	256393 226	-256 393 226	-	-	1,7
Banque asiatique de développement (BAfD)	-	31092 867	-31 092 867	-	-	0,8
Société financière internationale (SFI)	-	54054 001	-54 054 001	-	-	1,7
Banque africaine de développement (BAfD)	-	62941 432	-62 941 432	-	-	1,5
Banque interaméricaine de développement (BID)	-	28091 955	-28 091 955	-	-	0,5
Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est (FEFSE)	-	12393 653	-12 393 653	-	-	6,5
Société interaméricaine d'investissement (SII)	-	11104 058	-11 104 058	-	-	1,6
Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)	-	6345 525	-6 345 525	-	-	1,3
301 Secrétariat général du DFI	9500 000	9500 000	-	-	9500 000	
Participation dans l'ISPT (Swissmedic)	9500 000	9500 000	-	-	9500 000	65,5
316 Office fédéral de la santé publique	-	1 000	-1 000	-	-	
Institut Ludwig de Recherche sur le Cancer SA	-	1 000	-1 000	-	-	2,0
525 Défense	51 000	52 000	-1 000	-	51 000	
Tätsch	50 000	51 000	-1 000	-	50 000	100,0
Coopérative de stockage	1 000	1 000	-	-	1 000	100,0
543 armasuisse Immobilier	10 000	49 000	-39 000	-	10 000	
Gasverbund Seeland, Lyss	-	34 000	-34 000	-	-	1,8
AVAG, Thoune	10 000	10 000	-	-	10 000	0,3
Thermobois SA, Porrentruy	-	4 000	-4 000	-	-	0,4
Elektrizitätswerk Altdorf	-	1 000	-1 000	-	-	0,0
601 Administration fédérale des finances	-	6 983 100	-6 983 100	-	-	
Hôtel Bellevue Palace	-	6 382 100	-6 382 100	-	-	99,7
REFUNA AG	-	600 000	-600 000	-	-	8,3
Überbauungsgenossenschaft Murfeld-Wittigkofen	-	1 000	-1 000	-	-	n.d.
620 Office fédéral des constructions et de la logistique	-	1 777 917	-1 777 917	-	-	
71 Park St. Corp., New York	-	902 997	-902 997	-	-	n.d.
Kiinteistö Oy, Helsinki	-	330 000	-330 000	-	-	n.d.
Bostadsaktiebolaget, Blaklinter	-	303 100	-303 100	-	-	n.d.
Lake Shore Drive Build, Chicago	-	182 750	-182 750	-	-	n.d.
642 Park Av. Corp., New York	-	55 470	-55 470	-	-	n.d.
WBG Neuhaus, CH-3172 Niederwangen	-	3 600	-3 600	-	-	n.d.

n.d.: non disponible

D03 Participations par unité administrative

suite	31.12.2009	31.12.2010				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Réévaluation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
CHF						
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	–	568 721 223	-568 721 223	–	–	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	–	195 126 185	-195 126 185	–	–	2,8
Swiss Technology Venture Capital Fund et actions privilégiées	–	30 280 850	-30 280 850	–	–	100,0
ASEAN - China Investment Fund	–	20 000 000	-20 000 000	–	–	n.d.
SSPF - Sino-Swiss Partnership Fund	–	18 750 000	-18 750 000	–	–	n.d.
IDFC - Inde, Infrastructure Development Finance Corporation	–	14 968 234	-14 968 234	–	–	4,6
AIF - African Infrastructure Fund	–	14 561 269	-14 561 269	–	–	2,3
AEAF - Aureos East Africa Fund	–	9 652 732	-9 652 732	–	–	n.d.
SSFD- Société suisse pour le financement du développement, participation	–	9 550 339	-9 550 339	–	–	49,0
Vantage Mezzanine Fund SA	–	8 795 820	-8 795 820	–	–	n.d.
CAGF - Central American Growth Fund	–	8 650 000	-8 650 000	–	–	n.d.
Vietnam Investment Fund	–	8 957 500	-8 957 500	–	–	n.d.
ALTRA FUND I, Peru-Kolumbien	–	8 400 000	-8 400 000	–	–	n.d.
SEAF Blue Waters Growth Fund, Vietnam	–	8 150 000	-8 150 000	–	–	n.d.
SEAF Latam Growth Fund	–	7 910 000	-7 910 000	–	–	n.d.
KDPEF - KD Private Equity Fund	–	7 808 075	-7 808 075	–	–	n.d.
Iles vierges, Terra capital Invest. Ltd., participation	–	7 650 000	-7 650 000	–	–	32,0
HEP III - Horizon Equity Fund III	–	7 441 275	-7 441 275	–	–	n.d.
SEAF - Trans Andean Fund	–	7 038 300	-7 038 300	–	–	n.d.
SEAF - Central Asia Small Enterprise Fund	–	6 990 558	-6 990 558	–	–	n.d.
MPEF - Maghreb Private Equity Fund II	–	6 918 425	-6 918 425	–	–	n.d.
GMF/Ltd - Global Microfinance Facility Ltd.	–	6 747 300	-6 747 300	–	–	n.d.
MEFII - Mekong Enterprise Fund II	–	6 387 563	-6 387 563	–	–	n.d.
SEAF - Central & Eastern Europe Growth Fund	–	6 364 423	-6 364 423	–	–	n.d.
EUF - Euroventures Ukraine Fund	–	6 250 000	-6 250 000	–	–	n.d.
SEAF - South Balkan Fund	–	6 091 565	-6 091 565	–	–	n.d.
Société suisse de crédit hôtelier (SCH), parts sociales	–	6 000 000	-6 000 000	–	–	50,0
SIFEM - CASEIF II	–	5 582 500	-5 582 500	–	–	n.d.
GFEF - Ghana Fidelity Equity Fund I	–	5 350 075	-5 350 075	–	–	n.d.
rABOP	–	5 000 000	-5 000 000	–	–	n.d.
SIFEM: SPHINX Turnaround Fund	–	5 796 057	-5 796 057	–	–	n.d.
BFSEF - Balkan Financial Sector Equity Fund	–	4 680 668	-4 680 668	–	–	n.d.
CMFII - Capital Morocco Fund II	–	4 660 000	-4 660 000	–	–	n.d.
MPEF - Maghreb Private Equity Fund	–	4 387 500	-4 387 500	–	–	10,0
GMF II - Global Microfinance Facility Ltd.	–	4 375 000	-4 375 000	–	–	n.d.
MEF - Mekong Enterprise Fund	–	4 207 598	-4 207 598	–	–	n.d.
SEAF - Trans Balkan Fund	–	4 160 653	-4 160 653	–	–	12,5
GMF - Global Microfinance Fund	–	4 000 000	-4 000 000	–	–	n.d.
GFEAF - GroFin East Africa Fund	–	3 939 205	-3 939 205	–	–	n.d.
SIF - Solidus Investment Fund	–	3 750 000	-3 750 000	–	–	n.d.
Fidelity Equity Fund II	–	3 590 000	-3 590 000	–	–	n.d.
Credins Bank, dette subordonnée	–	3 498 000	-3 498 000	–	–	n.d.
Trust Bank Ghana II	–	3 125 000	-3 125 000	–	–	n.d.
VEF - Vietnam Equity Fund	–	3 100 000	-3 100 000	–	–	n.d.
CEEE - participation dans le Central & Eastern European Environment	–	3 055 014	-3 055 014	–	–	9,0
TIL - Tuninvest International, participation au capital	–	2 978 887	-2 978 887	–	–	8,5
HTF - Horizon Techventures Fund	–	2 923 098	-2 923 098	–	–	n.d.
Symbiotics MFI Global Sub Debt CDO	–	2 700 000	-2 700 000	–	–	n.d.
FINARCA - Financiera Arrendadora Centroamerica	–	2 500 000	-2 500 000	–	–	n.d.
ACIL/AMFSL-Inde, groupe financier Alliance	–	2 047 957	-2 047 957	–	–	17,0
Business Leasing Uzbekistan	–	1 250 000	-1 250 000	–	–	n.d.
TMS - Tradelink Marketing Services	–	1 050 000	-1 050 000	–	–	n.d.

n.d.: non disponible

D03 Participations par unité administrative

suite	31.12.2009	31.12.2010				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Réévaluation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
CHF						
ELF - Emergency Liquidity Facility	–	625 000	-625 000	–	–	n.d.
SSFMC - Sino-Swiss Fund Management Company	–	601 410	-601 410	–	–	n.d.
MNL - Msele Nedventures Ltd, participation au capital	–	562 023	-562 023	–	–	n.d.
FSDC - Fund Solar Development Capital	–	453 129	-453 129	–	–	n.d.
BTS - Investment Advisors Ltd.	–	100 000	-100 000	–	–	n.d.
Swiss Technology Venture Capital Fund et participation dans le capital-actions	–	32 040	-32 040	–	–	100,0
SIFEM: E + Co. 2010	–	4 400 000	-4 400 000	–	–	n.d.
SIFEM: CIFI 2010	–	11 000 000	-11 000 000	–	–	n.d.
SIFEM: Kendall Court Mezzan. Bristol 2010	–	8 800 000	-8 800 000	–	–	n.d.
SIFEM: Europe Virgin Fund 2010	–	5 000 000	-5 000 000	–	–	n.d.
708 Office fédéral de l'agriculture	160 000	7 097 800	-6 937 800	–	160 000	
Union suisse du commerce de fromage en liquidation	–	6 937 800	-6 937 800	–	–	100,0
Identitas AG	160 000	160 000	–	–	160 000	51,0
710 Agroscope	–	1 700	-1 700	–	–	
ALP Posieux/parts sociales Trocknungsge-nossenschaft Sensebezirk	–	1 000	-1 000	–	–	n.d.
ART Tänikon /part sociale coopérative Koll.	–	600	-600	–	–	n.d.
Getreidesammelstelle Strass-Frauenfeld	–					
ART Tänikon /part sociale Wohnbaugenossenschaft Lilienthal, Guntershausen	–	100	-100	–	–	n.d.
725 Office fédéral du logement	29 248 000	11 813 000	-125 000	–	11 688 000	
Logis Suisse AG	16544 000	3544 000	–	–	3544 000	9,7
Alloggi Ticino SA	5399 000	5399 000	–	–	5399 000	35,5
Logement Social Romand SA	4410 000	–	–	–	–	0,0
Wohnstadt Bau- und Verwaltungsgenossenschaft	1500 000	1500 000	–	–	1500 000	20,0
Coopérative romande de cautionnement immobilier (CRCI)	750 000	600 000	–	–	600 000	71,7
GEMIWO Gemeinnützige Mietwohn AG	280 000	280 000	–	–	280 000	48,3
WOGENO (nouveau: GEWO ZH Ost)	125 000	250 000	-125 000	–	125 000	13,5
Hyp.-Bürg.Gen. (HBW)	140 000	140 000	–	–	140 000	70,0
L'ARTISANNE NOUVELLE	100 000	100 000	–	–	100 000	22,2
802 Office fédéral des transports	–	148 475 513	-148 475 513	–	–	
Chemin de fer rhétique (RhB)	–	25 000 000	-25 000 000	–	–	43,1
Zentralbahn	–	19 350 000	-19 350 000	–	–	16,1
BLS SA	–	17 240 608	-17 240 608	–	–	21,7
Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	–	11 050 000	-11 050 000	–	–	76,7
Chemin de fer Montreux Oberland bernois (MOB)	–	8 913 000	-8 913 000	–	–	43,1
Chemin de fer régional Berne-Soleure (RBS)	–	7 040 000	-7 040 000	–	–	26,4
Appenzeller Bahnen	–	6 134 400	-6 134 400	–	–	39,3
Chemins de fer de l'Oberland bernois (BOB)	–	4 400 000	-4 400 000	–	–	35,7
Forchbahn (FB)	–	4 000 000	-4 000 000	–	–	32,8
Aare Seeland Mobil AG	–	3 720 000	-3 720 000	–	–	36,2
Transports publics fribourgeois (TPF)	–	3 700 000	-3 700 000	–	–	22,2
Chemins de fer du Jura (CJ)	–	3 623 000	-3 623 000	–	–	33,4
Chemin de fer de la vallée de la Wyna et de la Suhr (WSB)	–	3 500 000	-3 500 000	–	–	34,4
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	–	3 197 400	-3 197 400	–	–	35,8
BDWM Transport AG	–	3 136 000	-3 136 000	–	–	30,3
Transports de Martigny et Régions SA (TMR)	–	2 934 040	-2 934 040	–	–	43,2
Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi (FART)	–	2 900 000	-2 900 000	–	–	34,1
Sihltahl-Zürich-Uetliberg-Bahn (SZU)	–	2 700 300	-2 700 300	–	–	27,8
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	–	2 496 675	-2 496 675	–	–	16,6
Baselland Transport AG (BLT)	–	2 100 000	-2 100 000	–	–	5,6
Frauenfeld-Wil-Bahn (FW)	–	1 695 300	-1 695 300	–	–	37,4

n.d.: non disponible

D03 Participations par unité administrative

suite	31.12.2009	31.12.2010				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Rééva- luation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
CHF						
Transports Publics du Chablais SA (TPC)	–	1 586 560	-1 586 560	–	–	18,1
TRAVYS SA	–	1 131 580	-1 131 580	–	–	17,2
Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)	–	985 000	-985 000	–	–	17,1
Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)	–	975 000	-975 000	–	–	42,9
Transports régionaux neuchâtelois SA (TRN)	–	913 250	-913 250	–	–	9,8
Chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez (NStCM)	–	912 500	-912 500	–	–	28,3
Société des Forces Motrices de l'Avançon (FMA)	–	780 000	-780 000	–	–	11,0
Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman (CGN)	–	667 000	-667 000	–	–	5,1
Waldenburgerbahn (WB)	–	600 000	-600 000	–	–	24,4
Zugerland Verkehrsbetriebe (ZVB)	–	500 000	-500 000	–	–	5,2
Morges-Bière-Cossonay (MBC)	–	350 000	-350 000	–	–	34,4
Ferrovie Luganesi/Lugano Ponte Tresa (FLP)	–	120 000	-120 000	–	–	10,0
Matterhorn Gotthard Bahn AG	–	97 200	-97 200	–	–	38,9
OBL emprunt électrification Eisenbahngesellschaft Spiez-Erlenbach	–	26 500	-26 500	–	–	n.d.
Brien Rothorn Bahn	–	200	-200	–	–	n.d.
805 Office fédéral de l'énergie	–	20 000	-20 000	–	–	
Parts sociales, société coopérative Nagra	–	20 000	-20 000	–	–	16,7

n.d.: non disponible

D04 Dette à court et à long terme

mio CHF	2008	2009	2010	Ecart p. r. à 2009	
				val. abs.	%
Dette brute	121 771	110 924	110 561	-363	-0,3
Dette à court terme	29 195	22 970	27 088	4 119	17,9
Engagements courants	13 700	12 659	14 024	1 365	10,8
Comptes courants	10 123	9 143	10 361	1 218	13,3
Engagements résultant de livraisons et prestations	2 102	1 368	1 420	52	3,8
Fondations en gérance	96	95	80	-15	-16,0
Autres engagements courants	1 379	2 054	2 164	110	5,4
Engagements financiers à court terme	15 495	10 310	13 064	2 754	26,7
Marché monétaire	10 670	6 947	9 181	2 234	32,2
Entreprises de la Confédération	1 460	–	–	–	–
Caisse d'épargne du personnel fédéral	2 739	2 955	3 106	151	5,1
Valeurs de remplacement négatives	432	397	777	380	95,7
Autres engagements financiers à court terme	194	11	–	-11	-100,0
Dette à long terme	92 576	87 955	83 473	-4 482	-5,1
Engagements financiers à long terme	92 576	87 955	83 473	-4 482	-5,1
Entreprises de la Confédération	50	1 740	1 840	100	5,7
Emprunts	92 435	86 119	81 538	-4 582	-5,3
Constructions des EPF cofinancées par des tiers	91	95	95	0	-0,4

E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette

	Total		Dette sur le marché monétaire		Dette sur le marché des capitaux	
	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %
2010	92 559	2,9	9 181	0,1	83 378	3,2
2009	94 807	3,0	6 947	0,0	87 859	3,3
2008	104 614	3,0	12 129	0,5	92 485	3,3
2007	106 125	3,2	10 391	2,2	95 734	3,3
2006	109 525	3,2	13 806	1,7	95 719	3,4
2005	112 290	3,0	16 692	0,8	95 598	3,4

Remarque: le détail des chiffres antérieurs à 2005 n'est pas disponible.

E02 Publication de la dette sur le marché monétaire

Échéance mio CHF	N° de valeur	Emission	Prix d'émission / intérêts	Valeur figurant au bilan 2010	Valeur de marché 2010
Total				11 021,2	11 056,1
Créances comptables à court terme				9 181,2	9 178,4
06.01.2011	3617882	07.10.2010	99,980	831,9	831,8
13.01.2011	3617844	14.01.2010	99,874	364,6	364,6
20.01.2011	3617884	21.10.2010	99,990	789,9	789,8
27.01.2011	3617885	28.10.2010	100,000	853,0	852,9
03.02.2011	3617886	04.11.2010	100,000	482,0	481,9
10.02.2011	3617887	11.11.2010	100,000	593,2	593,1
17.02.2011	3617888	18.11.2010	99,990	461,4	461,3
24.02.2011	3617876	26.08.2010	99,920	146,7	146,6
03.03.2011	3617890	02.12.2010	99,990	327,7	327,6
10.03.2011	3617891	09.12.2010	99,987	777,6	777,3
17.03.2011	3617892	16.12.2010	99,990	536,7	536,5
24.03.2011	3617893	23.12.2010	99,990	589,3	589,0
31.03.2011	3617894	30.12.2010	99,990	855,2	854,8
14.04.2011	3617883	14.10.2010	99,920	848,5	848,0
26.05.2011	3617889	25.11.2010	99,950	339,4	339,1
14.07.2011	3617870	15.07.2010	99,939	384,6	384,1
Dépôts à terme				1 840,0	1 877,7
ASRE					
12.01.2011		05.01.2007	2,44%	100,0	102,5
12.01.2011		08.12.2010	0,02%	50,0	50,0
13.04.2011		03.10.2008	1,45%	50,0	50,7
13.07.2011		05.01.2007	2,43%	100,0	103,6
12.10.2011		03.10.2008	1,53%	50,0	50,6
18.01.2012		05.01.2007	2,42%	100,0	104,6
18.01.2012		21.01.2010	0,35%	140,0	140,5
11.04.2012		03.10.2008	1,57%	80,0	82,1
10.10.2012		03.10.2008	1,71%	50,0	51,3
14.01.2013		13.01.2010	0,61%	150,0	151,2
14.01.2013		14.07.2010	0,34%	100,0	99,8
10.04.2013		03.10.2008	2,00%	50,0	52,3
16.05.2013		14.01.2009	1,35%	100,0	102,5
16.10.2013		03.10.2008	2,12%	50,0	52,1
15.01.2014		28.11.2008	1,75%	30,0	31,3
15.01.2014		14.07.2010	0,52%	100,0	99,3
16.04.2014		03.10.2008	2,17%	50,0	52,8
15.05.2014		14.01.2009	1,50%	100,0	102,8
16.07.2014		03.12.2008	1,80%	30,0	31,1
16.07.2014		31.12.2008	1,55%	20,0	20,5
30.09.2014		27.02.2009	1,10%	40,0	40,2
15.10.2014		03.10.2008	2,24%	50,0	52,4
15.10.2014		13.10.2010	0,63%	50,0	49,3
15.01.2015		13.01.2010	1,00%	50,0	50,2
14.04.2015		14.04.2010	1,20%	100,0	100,9
Skycare					
19.12.2015		19.12.2003	2,75%	50,0	53,4

E03 Publication des emprunts

Echéance mio CHF	N° de valeur	Coupon	Durée	Dénonciation	Quotes-parts propres libres	Valeur figu- rant au bilan 2010	Valeur de marché 2010
Emprunts de la Confédération en CHF					3 295	81 537,9	92 945,7
10.06.2011	1084089	4,00%	2000-2011	–	50	7 632,4	7 928,7
10.06.2012	805564	2,75%	1999-2012	–	160	8 600,1	9 026,0
11.02.2013	1037930	4,00%	2000-2013	–	280	6 900,2	7 661,9
06.01.2014	148008	4,25%	1994-2014	–	–	4 608,4	5 280,3
09.11.2014	2313981	2,00%	2005-2014	–	215	1 691,3	1 775,1
10.06.2015	1238558	3,75%	2001-2015	–	70	3 583,3	4 090,8
12.03.2016	1563345	2,50%	2003-2016	–	190	6 713,8	7 317,1
12.10.2016	2285961	2,00%	2005-2016	–	300	2 666,8	2 807,7
05.06.2017	644842	4,25%	1997-2017	–	160	5 600,1	6 749,2
08.01.2018	1522166	3,00%	2003-2018	–	300	6 736,0	7 588,3
12.05.2019	1845425	3,00%	2004-2019	–	290	5 709,1	6 485,5
06.07.2020	2190890	2,25%	2005-2020	–	255	3 379,9	3 614,3
28.04.2021	11199981	2,00%	2010-2021	–	300	1 756,8	1 831,7
11.02.2023	843556	4,00%	1998-2023	–	120	4 437,7	5 631,1
27.06.2027	3183556	3,25%	2007-2027	–	120	593,0	712,3
08.04.2028	868037	4,00%	1998-2028	–	–	5 612,5	7 476,4
08.04.2033	1580323	3,50%	2003-2033	–	–	2 905,0	3 798,2
08.03.2036	2452496	2,50%	2006-2036	–	485	1 450,3	1 664,3
06.01.2049	975519	4,00%	1999-2049	–	–	961,4	1 506,6

E04 Charge d'intérêts nette

	Charge d'intérêts nette		Dépenses d'intérêts	Recettes d'intérêts
	en % des recettes ordinaires	mio CHF	mio CHF	mio CHF
2010	3,9	2 474	2 834	360
2009	4,3	2 600	3 135	535
2008	4,6	2 945	3 660	715
2007	5,5	3 185	3 849	664
2006	6,4	3 515	3 993	478
2005	6,3	3 242	3 577	335
2004	5,9	2 876	3 167	292
2003	6,3	2 964	3 293	329
2002	6,9	3 274	3 764	490
2001	5,4	2 645	3 394	749
2000	5,4	2 759	3 489	730
1999	6,8	2 905	3 586	681
1998	5,2	2 281	3 345	1 063
1997	5,0	1 940	3 079	1 139
1996	4,0	1 591	2 922	1 331
1995	4,4	1 641	3 080	1 440
1994	4,9	1 793	3 079	1 287
1993	4,3	1 411	2 486	1 076
1992	4,7	1 651	2 546	895
1991	3,9	1 310	2 050	740
1990	3,6	1 180	1 832	652

E05 Instruments financiers dérivés

mio CHF	Valeur nominale		Valeur de marché		Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Instruments financiers dérivés	7 707	6 638	-371	-769	26	8	-397	-777
Instruments de taux d'intérêt	3 560	2 650	-261	-240	10	8	-271	-248
Swaps sur taux d'intérêt	3 560	2 650	-261	-240	10	8	-271	-248
Options	—	—	—	—	—	—	—	—
Devises	4 147	3 988	-110	-529	16	—	-126	-529
Contrats à terme	4 147	3 988	-110	-529	16	—	-126	-529
Options	—	—	—	—	—	—	—	—

F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs¹

	Total		Personnel financé par des crédits de personnel		Personnel financé par des crédits de biens et services		Personnel financé par les unités administratives GMEB ²		Personnel financé par les autorités, les commissions et les juges	
	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE
2010 ³	4 740	33 312	3 703	26 945	126	626	835	5 661	78	80
2009 ³	4 675	33 056	3 684	26 865	114	581	804	5 532	73	78
2008 ³	4 361	32 398	3 453	26 412 ⁴	105	590 ⁴	734	5 320	69	76
2007 ³	4 256	32 105	3 449	26 712	102	569	638	4 750	67	74
2006 ³	4 110	32 163 ⁴	3 571	28 533 ⁴	121	753	352	2 815 ⁴	66	62
2005	4 111	33 290	3 591	29 639	117	889	336	2 710	67	52
2004	4 188	34 155	3 675	30 499	114	874	333	2 733	65	49
2003	4 148	34 619	3 675	31 187	106	782	306	2 616	61	34
2002 ⁵	4 079	33 662	3 618	30 433	107	745	298	2 484	56	–
2001 ⁵	3 890	32 498	3 455	29 421	98	695	284	2 382	52	–
2000 ⁵	3 619	31 269	3 284	28 758	38	334	253	2 177	45	–

1 Effectifs: effectif moyen employé à plein temps (Full Time Equivalent [FTE]).

2 Nombre d'unités administratives GMEB: 2010 (22), 2009 (23), 2008 (24), 2007 (23), 2006 (14), 2004 (12), 2001 (11), 2000 (10).

3 Compte conforme au NMC.

4 2006: Correction de l'effectif - d'autres types de crédits ont été exclus a posteriori. Pour le personnel financé par des crédits de personnel, la correction est de 118 postes; pour le personnel financé par les unités administratives GMEB, elle est de 85 postes. 2008: Transfert de 32 places dans l'OFSP du crédit du personnel au crédit de biens et services.

5 Les données relatives au personnel financé par les autorités, les commissions et les juges sont comprises dans les indications concernant le personnel financé par des crédits de personnel.

F02 Détails relatifs aux charges de personnel

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010	Compte 2010	Ecart p.r. au C 2009 val. abs. %	
Charges de personnel	4 492	4 501	4 812	4 927	4 824	12	0,2
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 389	4 396	4 698	4 819	4 698	0	0,0
Pouvoir législatif	60	64	69	71	70	2	2,2
Indemnités pour parlementaires	32	35	36	38	36	0	0,0
Charges de personnel ¹	28	29	33	32	34	2	4,6
Autres charges de personnel	—	—	0	0	0	0	0,0
Pouvoir judiciaire	116	119	132	141	137	5	4,1
Rétribution des juges fédéraux	34	33	37	38	37	1	2,5
Charges de personnel ¹	81	85	95	102	99	4	4,6
Autres charges de personnel	1	1	1	2	1	0	12,5
Pouvoir exécutif	4 031	4 138	4 425	4 355	4 462	37	0,8
Rétrib. Conseil fédéral et Chancellerie fédérale	4	4	4	4	4	0	0,0
Rétribution des commissions	1	1	1	1	1	0	0,0
Charges de personnel ¹	3 926	4 019	4 287	4 214	4 346	59	1,4
Charges de personnel, personnel local du DFAE ¹	47	50	69	63	57	-13	-18,1
Autres charges de personnel	53	65	64	73	55	-10	-15,2
Crédits globaux et crédits spéciaux²	151	67	42	182	71	29	68,2
Crédits globaux	—	—	—	56	—	—	—
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale ³	—	—	—	73	—	—	—
Prestations de l'employeur ⁴	151	67	41	53	71	30	72,3
Restructurations	31	7	30	71	-42	-72	n.d.
Plan social	31	—	3	26	-76	-79	n.d.
Préretraite	—	7	28	45	34	6	23,2
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	103	105	114	108	126	12	10,3
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée ¹	103	105	114	108	126	12	10,3
Dépenses de personnel	4 462	4 555	4 828	4 927	4 894	66	1,4

n.d.: non disponible

1 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur

2 Personnes en formation, personnes incapables d'exercer une activité lucrative, stagiaires des hautes écoles et mesures salariales.

3 Ces cotisations sont traitées de manière centralisée par l'OPPER, puis décentralisées dans les services avec l'approbation du budget par le Parlement. La valeur inscrite au budget 2010 représente donc les moyens qui restent après la décentralisation.

4 OPRA (O régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers), rentes transitoires au sens de l'art. 88i OPers, prestations complémentaires de l'employeur selon l'OPRA, accidents et invalidité professionnels, anciennes affaires de la CFP (risques de procès).

F03 Rétribution maximale en 2010 par classe de salaire

Classes de salaire	100 % (montants maximaux), salaire annuel en CHF	Rétribution brute, par mois (1/13) en CHF	Augmentations de salaire dès le 1.1.2010 en CHF
1	2	3	4
1	59 446	4 573	
2	60 410	4 647	
3	61 385	4 722	Evolution du salaire selon l'art 39 OPers:
4	62 360	4 797	
5	64 168	4 936	Echelons d'évaluation
6	67 154	5 166	4 = 4,0% - 5,0%
7	70 130	5 395	3 = 2,5% - 3,5%
8	73 075	5 621	2 = 1,0% - 2,0%
9	76 093	5 853	1 = -2,0% - 0,0%
10	79 097	6 084	
11	82 069	6 313	
12	85 113	6 547	
13	88 209	6 785	Base de calcul = colonne 2
14	91 393	7 030	
15	95 184	7 322	
16	99 029	7 618	
17	103 155	7 935	
18	108 066	8 313	
19	112 954	8 689	
20	117 850	9 065	
21	122 741	9 442	
22	127 648	9 819	
23	133 881	10 299	
24	142 056	10 927	
25	149 489	11 499	
26	156 947	12 073	
27	164 395	12 646	
28	171 872	13 221	
29	180 415	13 878	
30	193 584	14 891	
31	202 404	15 570	
32	211 236	16 249	
33	228 976	17 614	
34	246 927	18 994	
35	265 045	20 388	
36	283 362	21 797	
37	301 859	23 220	
38	362 529	27 887	

L'indemnité de résidence et l'allocation pour charge d'assistance ne sont pas comprises dans la rétribution.
Les montants sont arrondis selon les règles commerciales.